This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

23
9
14

Digitized by Google

Cornell University Library
Ithaca, New York

BOUGHT WITH THE INCOME OF THE

SAGE ENDOWMENT FUND

THE GIFT OF

HENRY W. SAGE

1891

The date shows when this volume was taken.
To renew this book copy the call No. and give to the librarian.

HOME USE RULES

All Books subject to recall

All borrowers must register in the library to borrow books for home use.

All books must be returned at end of college year for inspection and repairs.

Limited books must be returned within the four week limit and not renewed.

Students must return all books before leaving town. Officers should arrange for the return of books wanted during their absence from town.

Volumes of periodicals and of pamphlets are held in the library as much as possible. For special purposes they are given out for a limited time.

Borrowers should not use their library privileges for the benefit of other persons.

Books of special value and gift books, when the giver wishes it, are not allowed to circulate.

Readers are asked to report all cases of books marked or mutilated.

Do not deface books by marks and writing.

Cornell University Library
PQ 1323.P3I29 1914
Parodies de themes pieux dans la poesie
3 1924 027 259 641
olin

PR
1323
P3I29
1914

Digitized by Google

PARODIES DE THÈMES PIEUX

DANS LA POÉSIE FRANÇAISE

DU MOYEN AGE

PATER — CREDO — AVE MARIA — LAETABUNDUS

TEXTES CRITIQUES PRÉCÉDÉS D'UNE INTRODUCTION

PAR

EERO ILVONEN

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS (VI^e^)
1914

UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

A459108

HELSINGFORS
IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FINNOISE
1914

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Les poèmes réunis pour la première fois dans le présent volume ont tous déjà été publiés (quelques-uns, il est vrai, d'après des manuscrits incomplets). Mais ils se trouvent dispersés dans neuf publications différentes, dont quelques-unes peu accessibles; Méon en a groupé quatre dans le tome IV de ses *Fabliaux et contes*. Comme notre édition, contrairement aux éditions antérieures, repose sur tous les manuscrits connus, on reconnaîtra peut-être qu'elle a une raison d'être.

Tous ces poèmes ont en commun le caractère suivant: dans un texte profane, on trouve intercalée une prière ou une hymne latine des plus connues — *Pater*, *Credo*, *Ave Maria*, *Laetabundus* — dont le texte français est censé fournir le commentaire. Ce sont des parodies, ce mot pris dans un sens très large. Dans quelques-unes de ces paraphrases (p. ex. dans le *Credo au ribaut*) les formules sacrées font partie intégrante du récit, et le contraste entre le texte pieux et le nouveau sens profane que lui donne le contexte, produit nécessairement un effet comique. Dans d'autres, par contre, les paroles latines restent complètement isolées et leur caractère parodique est moins net. Toutefois nous faisons entrer dans notre recueil tous les textes de ce genre qui n'ont pas un caractère purement pieux, même ceux qui, comme la *Patrenostre a l'userier*, semblent avoir un but moralisant. De même, les poèmes qui datent du XIV^{e} siècle sont plutôt des satires que des parodies. Au point de vue des sujets traités, les pièces de notre recueil ne présentent pas non plus un aspect homogène: chacune d'entre elles se rapproche

Digitized by Google

d'un genre littéraire quelconque de l'ancienne poésie française. C'est pour plus de commodité que nous emploierons quelquefois le terme de parodie pour désigner l'ensemble de cette sorte de poésies où le français se mêle, à l'occasion, de latin ecclésiastique.

Le sujet de la présente étude m'a été indiqué par mon maître et ami M. Artur Långfors. Dans le cours du travail il m'a été un guide sûr, qui m'est constamment venu en aide de ses conseils précieux, avec une amitié que je ne saurais trop apprécier. Je mentionne en particulier que M. Långfors a bien voulu lire mon travail en manuscrit et en surveiller l'impression; je lui exprime ici ma plus vive reconnaissance. Mon maître M. W. Söderhjelm m'a donné maints conseils précieux au cours de mon travail; je le remercie du bienveillant intérêt avec lequel il a toujours suivi mes études. Je suis également heureux de dire à cette occasion que j'ai beaucoup profité, pendant mon séjour à Paris, des cours publics et privés de M. Joseph Bédier. M. Lucien Foulet a bien voulu se charger de la correction de mon style. Je dois beaucoup à l'amitié de M. Jean Bouchot.

Helsinki, le 28 janvier 1914.

Eero Ilvonen.

Digitized by Google

INTRODUCTION

On a souvent constaté une grande ressemblance entre les sujets que traitait la littérature française du moyen âge et ceux que traitait la littérature latine contemporaine. Cette ressemblance tient au fait que les clercs, qui cultivaient la poésie latine, ne dédaignaient pas de rimer des vers français. Par là, ils ont apporté à la littérature laïque une forte contribution, et leur influence explique plus d'un trait dans celle-là. Pour ne pas parler des genres spécialement savants, où l'érudition des clercs est apparente, le roman antique et les histoires d'origine orientale leur doivent leur existence. Plusieurs *dits* et *débats*, même des *pastourelles* de l'ancienne littérature française ont leur pendant dans la poésie latine. En outre, les clercs se sont exercés à des genres qui ne demandaient aucune culture cléricale spéciale: ainsi plusieurs fabliaux ont été composés par eux.

Quant au genre qui nous occupera ici, c.-à-d. les parodies et les farcitures plaisantes de textes sacrés dans la littérature française du moyen âge, M. Bédier a bien raison de poser la question suivante: «Ces patenôtres comiques, ces *Credo au ribaut* de la poésie en langue vulgaire n'ont-ils pas leurs modèles dans les parodies de messes, d'évangiles, de psaumes qui foisonnent dans les *Carmina burana?*» [1] Bien qu'on puisse trouver le mot «foisonner» un peu exagéré, les parodies de ce genre sont loin de manquer

[1] J. Bédier, *Les Fabliaux* [2], p. 398.

Digitized by Google

dans la littérature latine du moyen âge. Passons-les donc rapidement en revue pour voir ensuite comment les parodies françaises en sont plus tard sorties.

I

Les plus anciennes parodies latines.

On convient de considérer la *Cène* de Cyprien comme la plus ancienne pièce latine où l'on parodie des choses saintes. Elle n'est pas de saint Cyprien, bien qu'elle ait figuré pendant très longtemps parmi les œuvres du célèbre évêque de Carthage. Il y a dans cette parodie une verve extraordinaire, à étonner le lecteur moderne. L'idée du poème a été suggérée par la parabole évangélique (Math., XXII, 1—14) où il est question d'un roi qui fit les noces de son fils. Comme dans la parabole, le roi dont il s'agit dans la parodie n'est autre chose que Dieu. Il porte le nom de Johel (= Jahveh). Au banquet que le roi donne en l'honneur de son fils, l'auteur fait venir presque toutes les personnes qui sont mentionnées dans l'Ancien et le Nouveau Testament. On comprend que la compagnie ainsi rassemblée soit aussi nombreuse que pittoresque. Pour chacun des invités est préparé un mets qui est en rapport quelconque avec les événements de sa vie. Le repas finit par une rixe formidable qui s'élève entre les invités enivrés et auquel l'hôte lui-même ne fait pas scrupule de prendre part.

De nos jours, personne n'admet que saint Cyprien, qui subit en 258 le martyre pour sa foi chrétienne, se fût permis une facétie aussi irrévérencieuse. Comme le pense M. Novati, cette œuvre d'un clerc facétieux fut probablement composée entre le V^e^ et le VIII^e^ siècle. [1]

La *Cène* a joui au moyen âge d'une vogue extraordinaire: même les personnes les plus éminentes ont pris plaisir à goûter son étrange saveur. On en connaît trois remaniements postérieurs: l'un a été composé avant 842 par Raban Maur, le célèbre abbé

[1] Francesco Novati, *La parodia sacra nelle letterature moderne*, dans *Studi critici e letterari*, Torino, 1889, p. 267 et suiv. Cf. Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, I, 691—2, 695.

Digitized by Google

de Fulda (mort en 856), le second en 876 ou 877 par Jean le Diacre et le troisième par Azelin de Reims, au début du XI[e] siècle. [1]

La *Cène* et ses remaniements ne sont pas seuls a représenter ce curieux genre de poésie, où l'on met en scène Dieu le Père, Jésus, les apôtres et tous les personnages de la Bible, pour leur attribuer des actes et des propos naïvement burlesques. Pour donner un échantillon du genre, nous citerons la parodie suivante:

O Deus, o Christe, quid portat rusticus iste?
Saccum cum pomis. — Si vellet vendere nobis?
Vendere volo tibi, quia melius acquisivi.
Tunc dixit Peter: Nolo peccare, magister,
Peccare nolo, poma comedere volo.
Omnipotens Deus et sanctus Bartholomaeus
Emerunt saccum pro tribus marcam et unum.
Tunc voluit Christus saccum comedere solus.
Tunc dixit Jacop: non facies per meum calcop.
Accepit baculum, voluit percutere Christum,
Christus clamavit, omnes sanctos invocavit,
Omnes venerunt, qui in throno fuerunt,
Praeter unus homo qui natus fuit sine talo,
Talum non habuit, currere non potuit.
Johannes Baptista venit cum sua balista,
Imposuit telum, voluit sagittare Jacobum.
Thomas in fornace clamavit: Sitis in pace. [2]

Les parodies latines des hymnes et des offices liturgiques.

Dans d'autres parodies latines la plaisanterie à l'égard des choses saintes prend une forme plus précise. Au lieu de plaisanter à tort et à travers, on s'attaque à une hymne, à une prière ou à une pièce biblique ou liturgique quelconque. Dans la parodie, on conserve autant que possible les expressions du modèle pieux, mais on leur donne un nouveau sens bouffon selon le sujet qu'on veut traiter. Quand il s'agit de parodier une pièce lyrique, on garde, de plus, les rimes et la structure strophique du modèle.

Une hymne très connue au moyen âge, *Verbum bonum*, se chantait en l'honneur de la Vierge. En voici la première strophe:

[1] Novati, *ouvr. cit.*, p. 266 et suiv.
[2] *Ib.*, p. 182.

Digitized by Google

Verbum bonum et suave
Personemus illud ave
Per quod Christi fit conclave
Virgo, mater, filia. [1]

Or, plusieurs manuscrits nous ont conservé une chanson à boire latine qui parodie cette hymne. Elle commence ainsi:

Vinum bonum et suave
Bibit abbas cum priore,
Et conventus de peiore
Bibit cum tristitia.

On voit que la chanson à boire présente exactement le même rythme et les mêmes rimes que l'hymne à la Vierge.

La dernière strophe de l'hymne:

Supplicamus: nos emenda,
Emendatos nos commenda
Tuo nato ad habenda
Sempiterna gaudia

a été parodiée par le poète facétieux de la façon suivante:

Supplicamus: hic abunda
Omnis turba sit facunda,
Ut cum voce nos jocunda
Personemus gaudia.

La meilleure preuve de la grande popularité dont jouissait cette *séquence du vin*, c'est qu'elle a été conservée dans neuf versions. [2]

Mais on ne se contente pas de parodier des hymnes: le *Pater*, le *Credo*, l'*Ave Maria*, même la messe tout entière subissent le même sort. Plusieurs manuscrits anglais, allemands et italiens ont conservé une messe latine ainsi parodiée. Hubatsch a montré que toutes ces versions remontent au même original, qui, de toute évidence, a été fait en France. [3] La plupart d'entre elles sont plus ou moins fragmentaires. Mais celle que M. Novati a publiée pour

[1] Mone, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, II, 75.
[2] Novati, *ouvr. cit.*, p. 294.
[3] Hubatsch, *Die lateinischen Vagantenlieder*, Goerlitz, 1870, p. 78 et suiv.

Digitized by Google

la première fois a été conservée presque intégralement.[1] Toutes les pièces dont se compose la vraie messe sont parodiées dans cette *Messe des buveurs* avec une verve vraiment bachique. Citons la forme qu'y revêt l'Oraison dominicale:

Pater Bachi qui es in scyphis, bene potetur vinum bonum, adveniat regnum tuum; fiat tempestas tua, sicut in Decio et in taberna. Bonum vinum ad bibendum da nobis hodie et dimitte nobis pocula nostra, sicut et nos dimittimus potatoribus nostris, et ne nos inducas in lucratores, sed [libera] rusticos a bono. Stramen.

Outre cette messe parodiée, on a quelques autres pièces en prose qui travestissent plus ou moins visiblement des récits évangéliques. Telle la *Sequentia falsi Evangelii secundum lupum*,[2] qui parodie un chapitre de saint Mathieu, la *Sequentia secundum marcas argenti*,[3] conservée au moins dans douze manuscrits, telle la *Passio cuiusdam nigri monachi secundum luxuriam*,[4] qui raconte les aventures d'un moine libertin, etc.

M. Novati pense que toutes ces facéties ne sont que des fragments d'anciennes messes bachiques dont les autres parties ont été perdues.[5] Cette hypothèse n'est pas inadmissible. En effet, ces messes étaient trop longues, trop compliquées, pour être transmises oralement comme les chansons. De plus, elles étaient souvent très scabreuses, de sorte qu'on n'osait pas les copier dans des manuscrits.

Les clercs, auteurs des parodies.

En présence de ces curieuses pièces latines, dont seuls les clercs peuvent être les auteurs, la question se pose: comment tant de clercs du moyen âge ont-ils cultivé un genre de poésie qui choque le lecteur moderne par les inconvenantes familiarités qu'il prend avec les choses sacrées? Comment l'Église pouvait-elle tolérer ces facéties, qui semblaient compromettre sa dignité?

Des travaux récents ont jeté une assez vive lumière sur la situation sociale et l'état d'esprit général des goliards, ces

[1] Novati, *ouvr. cit.*, p. 289.

[2] Thomas Wright, *Reliquiae antiquae*, II, 58.

[3] *Carmina burana*, p. 22.

[4] Feifalik, *Studien zur Geschichte der altböhmischen Literatur*, dans *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften*, XXXVI, Wien, 1861, p. 173.

[5] *Ouvr. cit.*, p. 195.

Digitized by Google

clercs errants, que l'on doit considérer comme les auteurs de la plupart des poésies latines profanes du moyen âge. On sait maintenant qu'ils menaient une vie peu recommandable, qu'ils étaient pour ainsi dire retranchés du sein de l'Église, de sorte que l'Église n'était pas précisément responsable des erreurs qu'ils commettaient. On aurait tort, pourtant, de faire une trop grande différence entre l'état d'esprit des clercs réguliers et celui des clercs errants. Les goliards étaient souvent très bien accueillis dans les maisons des hauts dignitaires ecclésiastiques. Et nous avons dit que, dès le IX^{e} siècle, un personnage aussi éminent que Raban Maur prenait plaisir à remanier la parodie insipide qu'est la *Cène* de Cyprien. Il y a donc là de quoi nous étonner.

M. Ch.-V. Langlois s'est exprimé à ce propos de la façon suivante: «Il est très difficile de se figurer présentement l'état d'esprit qui régnait au moyen âge, non seulement dans les bas-fonds, mais dans les couches moyennes et supérieures de la société cléricale: c'était un mélange extraordinaire de piété et de libertinage. Ce que nous appelons décence, respect des choses saintes, respect de la hiérarchie, toutes ces vertus cardinales du clergé moderne, le clergé d'autrefois en était généralement dépourvu.» [1] Ce serait donc une erreur d'attribuer aux poésies latines profanes dont nous venons de parler une portée qu'elles n'ont pas eue. Leurs auteurs ne prétendaient aucunement attaquer l'Église, dont ils reconnaissaient la souveraineté. Ils savaient trop bien que celle-ci avait au besoin des moyens de se venger. Mais justement de cette confiance qu'on avait dans sa souveraineté, il s'en suivait que l'on osait prendre à son égard une attitude plus libre, plus humaine, pour ainsi dire. Ainsi, lorsqu'on voulait reprendre quelque chose dans l'Église — les abus étaient loin de manquer — les critiques et les railleries ne portaient que sur ces abus, jamais sur les saintes institutions elles-mêmes. Les blasphèmes apparents ne sont en réalité que l'expression d'une sorte de bonhomie joviale ou d'une malice naïve. On savait que l'Église était une bonne mère, qui pouvait avoir ses moments de colère, mais

[1] *La Littérature goliardique* (dans la *Revue politique et littéraire*, 1893, p. 174).

Digitized by Google

qui, la plupart du temps, montrait à ses enfants un visage souriant, plein d'indulgence et de bonté. Et, comme elle voulait soumettre l'homme tout entier à sa direction, elle était obligée de dire ce que répétera plus tard le pape Léon XIII: «Parce que l'Église se compose d'un élément divin et d'un élément humain, ce dernier doit être exposé avec une grande probité; comme il est dit au livre de Job: Dieu n'a pas besoin de nos mensonges.» [1]

On doit mettre l'esprit des parodies de textes sacrés en parallèle avec celui qui règne dans les sculptures grotesques de plusieurs églises du moyen âge. Qui ne connaît pas, en effet, les monstres ridicules, les multiples êtres moitié bête moitié homme qui y peuplent les chapiteaux, les contreforts et le haut des tours? Plusieurs archéologues ont prétendu que chaque figure, quelle qu'elle fût, exista à titre de symbole et exprima une idée quelconque. D'autres en ont conclu que l'esprit de révolte, hostile à l'Église, ne fut pas rare au moyen âge. [2] M. Émile Mâle a montré la fausseté de ces vues. [3] La faune et la flore des églises du moyen âge n'eurent, la plupart du temps, qu'une valeur purement décorative, et l'on ne doit pas s'étonner à y trouver souvent la marque d'une fantaisie joyeuse. Le clergé du moyen âge fut aussi peu choqué par ces figures grotesques que par les fêtes des Fous et de l'Ane, qui se célébraient dans les églises. Mais il est vrai que très tôt déjà l'esprit réaliste un peu bas commence à apparaître à l'occasion dans l'art religieux et que les fêtes de la jeunesse cléricale dégénèrent de plus en plus souvent en licences scandaleuses.

Le but des parodies latines.

Il nous reste maintenant à déterminer dans quel but et pour quelles circonstances les parodies latines dont nous avons parlé ont été composées. Pour cela, il faut faire la différence entre les plus anciennes et celles qui datent du XI[e] siècle ou des siècles suivants. Dans les premières, p. ex. dans la *Cène,* on plaisante comme

[1] L'abbé H. Villetard, *Remarques sur la fête des fous*, Paris, 1911, p. 7.

[2] Émile Mâle, *L'Art religieux du XIII[e] siècle en France*, Paris, 1902, p. 438 et suiv.

[3] *Ib.*, p. 64 et suiv.

Digitized by Google

nous l'avons dit, sans aucune méthode.[1] Les autres, au contraire, prennent pour base un texte biblique ou liturgique. Pour les premières nous connaissons les noms de trois remanieurs; les parodies postérieures sont anonymes sans exception.

Les plus anciennes parodies.

Pour ce qui concerne les plus anciennes parodies, l'explication de M. Novati paraît très satisfaisante: les auteurs veulent probablement empreindre dans la mémoire des lecteurs les faits et les personnages des livres saints en suivant la vieille règle: *utile dulci.*[2] M. Novati met, à juste titre, ces parodies en rapport avec les *Joca monachorum*, qui étaient des questions, suivies de réponses, sur certains récits bibliques.[3] M. Paul Meyer place la date d'un catéchisme de ce genre au VI[e] siècle.

Nous sommes bien informés sur les intentions de Raban Maur à l'égard de son remaniement. Son poème débute par une préface qui est intéressante sous plusieurs rapports: écrite par un homme très représentatif de son époque, elle exprime excellemment la façon de penser du moyen âge. Comme l'Église contient de bons et de mauvais sujets, l'auteur dit qu'on ne doit pas s'étonner de trouver dans son poème aussi des propos de ces derniers. De plus, le poème pourrait être utile à cause des nombreux faits qui s'y trouvent cités. Voici comment l'auteur s'exprime:[4]

Domino excellentissimo atque serenissimo regi Lotario. Ultimus vestre sublimitatis alumnus Maurus. Cupienti vestri dignitati aliquid scribere quod delectabile foret et acumen sensus vestri acueret occurrit mihi Cena Cypriani, in qua multorum memoria continetur . . . Quoniam sicut et presens ecclesia malorum et bonorum in se congeriem continet, ita et haec scedula utrorumque o[ratio]nes in se continet. Hec vero vestre sublimitati relegenda [nec non aud]ienda grata fore credo ad iocunditatem et utilia propter m[ult]arum rerum utilitatem . . .

Le commencement de la préface nous apprend que le poème de Raban Maur était dédié au roi Lothaire, fils de Louis le Débonnaire. Il était sans doute destiné à égayer les repas de ce mo-

[1] On a composé aussi plus tard des facéties latines de ce genre.

[2] Novati, *ouvr. cit.*, p. 180.

[3] *Romania*, I, 483.

[4] Cette préface a été publiée pour la première fois intégralement par M. Novati, *ouvr. cit.*, p. 271.

Digitized by Google

narque. On sait qu'au moyen âge, on avait l'habitude de réciter dans de pareilles circonstances des poésies et des contes joyeux; les poètes éminents même y prêtaient leur concours. Ainsi Théodulphe, évêque d'Orléans (mort en 821), et Alcuin, deux personnes des plus connues dans l'entourage de Charlemagne, avaient composé des poèmes plaisants.[1] Le poème de Raban Maur s'explique par les mêmes raisons.

De même, le remaniement de la *Cène* de Jean le Diacre était dédié à Charles le Chauve, monarque qui favorisait les sciences et les lettres et qui devait d'autant plus prendre plaisir à ce poème qu'on y ridiculisait quelques-uns de ses ennemis.[2] Le caractère plaisant de cette pièce — on ne parle pas de son utilité — ressort des deux premiers vers:

> Quique cupitis saltantem me Joannem cernere,
> Nunc cantantem auditote, iocantem attendite.[3]

Il paraît que le poème n'a pas manqué son effet:

> Unde gaudens letabatur imperator Karolus
> Cum francigenis poetis, cum gallis bibentibus;
> Ridens cadit Gaudericus supinus in lectulo . . .[4]

Le poème d'Azelin de Reims était dédié à l'empereur Henri Ier.

Les parodies latines des XIe, XIIe et XIIIe siècles.

Le second groupe, à savoir les pièces latines où des prières et des hymnes de l'Église ont été transformées, suivant un procédé plus ou moins fixe, en facéties de tous genres, ne date pas d'une époque aussi reculée que la *Cène* et ses remaniements. Ce sont, sans aucun doute, des productions littéraires qui ne remontent pas au delà du XIe siècle.

Pour expliquer leurs origines, M. Novati les met en rapport avec les fêtes des Innocents, des Fous et de l'Ane. Comme ces fêtes prenaient souvent le caractère d'une sorte de parodie des institutions et des cérémonies ecclésiastiques, M. Novati pense que

[1] Voir A. Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur im Mittelalter*, t. II, p. 80 et 322.

[2] Novati, *ouvr. cit.*, p. 279 et suiv.

[3] *Ib.*, p. 275.

[4] *Ib.*, p. 277.

Digitized by Google

les clercs, organisateurs et exécuteurs de ces joyeusetés, avaient appliqué leur verve malicieuse aussi à la partie musicale de l'office, en composant pour ces fêtes des parodies et des chansons bouffonnes.[1] Cette hypothèse semble acceptable. Seulement, il n'existe aucun indice qui montre que les parodies latines dont nous avons parlé aient été chantées pendant les fêtes des Fous.

La sécularisation de la poésie religieuse.

Pour comprendre ces productions, il est nécessaire de relever quelques traits par lesquels le XI^e^ siècle et les siècles suivants diffèrent des siècles précédents. On pourra constater que, depuis ce siècle-là, la poésie religieuse ne prend pas seulement un essor remarquable, mais qu'elle se sécularise en même temps. Parmi les poésies religieuses de cette époque on pourra en trouver plusieurs qui se servent des mêmes expressions et des mêmes procédés techniques que les parodies.

Avec le XI^e^ siècle commença une renaissance architecturale qui fit surgir de grandes églises gothiques, pour lesquelles l'admiration des générations ne cessera jamais. Elles se remplirent d'une foule avide d'émotions religieuses, qui ne trouvait jamais ni les fêtes assez nombreuses ni les offices assez longs. Pour répondre à ce besoin, le clergé complaisant augmentait toujours l'éclat des cérémonies. La liturgie s'enrichit du drame, qui, dans les textes des offices, trouvait des sujets qui se dramatisaient spontanément. Les voûtes des églises retentissaient de chants joyeux, de cantilènes, de séquences, de sorte que Gautier de Coinci pouvait s'écrier:

> Chantons, chantons, clers et clergeresses,
> Les delicieuses kirieles,
> Les sequences plaisans et belles.
>
> (Éd. Poquet, col. 657.)

Les tropes.

A cette époque la liturgie catholique passa par une crise qui a failli troubler les formes plastiques que lui avait données Grégoire IX. Les tropes, par quoi on entend des interpolations faites dans un texte liturgique, et dont le but était, en allongeant l'office,

[1] Novati, *ouvr. cit.*, p. 184.

Digitized by Google

de le rendre plus solennel, avaient fini par se glisser partout.[1] Inventés au IX^e^ siècle par les moines de Saint-Gall, on les imita bientôt dans tous les pays chrétiens.

Les premiers tropistes, dont les efforts portaient principalement sur la messe, intercalaient seulement quelques mots ou quelques phrases dans le texte primitif de la liturgie. Ces interpolations prenaient souvent une forme dialoguée, et, en ce cas-là, on répartissait les divers rôles entre plusieurs clercs. A l'origine, elles faisaient partie de la messe même. Mais plus tard, à mesure qu'elles s'enrichissaient de paraphrases et d'épisodes tirés des livres saints et apocryphes, elles commmencèrent à se détacher de l'office canonique. Elles se transformèrent en drames liturgiques indépendants, qui se jouèrent dans l'église à côté de l'office, ou bien, comme il arriva plus tard, hors de l'église. Dans ces drames, les vers gagnent du terrain, ils empiètent sur la prose, jusqu'à lui laisser à peine la moitié de la place. On y intercale des antiphones, des hymnes connues partout. Ainsi, dans un drame liturgique du XIII^e^ siècle, intitulé *Ludus scenicus de nativitate Domini*, saint Augustin et les Prophètes chantent le *Laetabundus*, la célèbre séquence de Noël.[2] De même, la Salutation angélique et le cantique de la Vierge et beaucoup d'autres hymnes s'y trouvent intercalés. Les parties originales composées en vers occupent bientôt tout le drame, et seulement quelques séquences et hymnes empruntées à la liturgie attestent le souvenir de son origine liturgique.

Depuis la fin du XI^e^ siècle les tropes s'introduisent surtout dans les Heures et dans les différentes parties de l'antiphonaire. Déjà Hartmann et Radpert, contemporains de Notker, avaient composé des chants extra-liturgiques, qui prirent bientôt un caractère officiel. On les appelait *versus*. Pour les rattacher à l'office, on les terminait par *Benedicamus Domino*, les derniers mots de l'hymne qu'on chantait à la fin de toutes les heures. De cette façon-là, les *versus* pouvaient être considérés comme les tropes du *Benedicamus*. Ils étaient écrits dans des strophes variées; vers la fin du XI^e^

[1] Léon Gautier, *Histoire de la poésie liturgique*, I (Les Tropes), Paris, 1886.
[2] *Carmina burana*, p. 80.

Digitized by Google

siècle on y voit apparaître la rime riche. Le caractère distinctif de tous ces tropes en vers était leur allure particulièrement joyeuse ; on les interrompait durant les époques de pénitence.

L'influence de la poésie scolaire.

Cette évolution de la poésie ecclésiastique vers la sécularisation s'explique pour une grande partie par l'influence de la poésie dite scolaire. Comme on le sait, les écoles monastiques et épiscopales, annexes des monastères et des églises cathédrales, étaient, durant les premiers siècles du moyen âge, les seuls centres où se donnait l'enseignement secondaire et supérieur, voire professionnel. On connaît aussi l'épanouissement extraordinaire que prit dans ces écoles la vie scientifique, depuis la seconde moitié du XI[e] siècle. De nombreuses écoles se fondaient dans les grandes villes, et d'illustres maîtres y enseignaient.

Les études dans les écoles cathédrales et monastiques étaient interrompues par les grandes fêtes, qui étaient naturellement les mêmes que celles de l'année liturgique. Et notamment les fêtes groupées entre la Noël et l'Épiphanie étaient pour les écoliers une source inépuisable de gaîté, qui s'exprimait de plusieurs manières. C'est justement à cette époque qu'on célébrait la fête des Innocents et celle des Fous et qu'on jouait des drames liturgiques.

L'élément comique dans les drames liturgiques.

Déjà de bonne heure, on avait cherché à introduire dans l'office liturgique des rites propres à atténuer la fatigue que causaient souvent les longues récitations. A mesure que le drame liturgique s'affranchissait de l'office, l'élément familier et comique, qui, dans les drames les plus anciens, se trouvait à un état embryonnaire, se développait de plus en plus. M. J.-P. Jacobsen, dans son intéressante étude sur la comédie en France au moyen âge, a relevé dans les drames liturgiques un nombre considérable de motifs comiques, qui vont en s'augmentant et dont plusieurs aboutissent à des farces entières. [1] Comme l'a bien remarqué M. Jacobsen, le *Ludus scenicus de Nativitate* surtout contient à chaque pas des traces de cet

[1] J.-P. Jacobsen, *Essai sur les origines de la comédie en France au moyen âge*, Paris, 1910, p. 85 et suiv.

Digitized by Google

esprit de moquerie, qui était probablement bien familier à la jeunesse cléricale.

Les chansons qu'on chantait pendant la récréation, sous le cloître ou bien en plein air, décèlent le même esprit. Léon Gautier a fixé l'attention sur deux tropaires latins du XII^e siécle (Bibliothèque nationale, lat. 1139 et 3719) qui contiennent, au milieu de chansons d'un caractère tout à fait élevé et pieux, des gauloiseries de pire espèce. [1] C'est probablement à cette sorte de chansons que fait allusion Odon Rigaud, archevêque de Rouen, au milieu du XIII^e siècle, quand il défend aux religieuses de l'abbaye de Montivilliers de célébrer les fêtes de saint Jean, de saint Étienne et des Innocents par des chants plaisants, comme farces, conduits et motets. [2]

Les meilleurs occasions de développer cette verve bouffone, qui entraînait les clercs et les moines à composer des chansons profanes, voire indécentes, étaient probablement les veillées, dont parlent plusieurs textes conciliaires. Odon Rigaud raconte dans son *Journal* qu'il existait, dans l'abbaye de femmes de Saint-Amand, une coutume suivant laquelle les jeunes religieuses, une fois l'office de complies terminé, restaient au chœur à chanter l'office et des proses. L'archevêque commande que toutes aillent se coucher à la même heure. [3]

Mais une partie considérable des traits profanes et burlesques qu'on peut constater dans plusieurs drames liturgiques et dans toute la poésie qui se rattache aux fêtes de la jeunesse cléricale, s'explique par l'influence des *goliards*.

La collaboration des goliards.

C'est sur les *goliards*, ces clercs vagants, que nous devons, pour quelques instants, porter notre attention, car ce sont eux qui,

[1] Léon Gautier, *ouvr. cit.*, p. 188.

[2] «Item in festo Sancti Johannis, Stephani et Innocentium, nimia iocositate et scurrilibus cantibus utebantur, utpote farsis, conductis, motulis: precepimus quod honestius et cum maiori devotione alias se haberent . . .» (Voir Pierre Aubry, *La musique et les musiciens d'Église en Normandie au XIII^e siècle*, Paris, 1906, p. 25).

[3] «Item precepimus quod eadem hora omnes cubarent in dormitorio et quod iuniores non remanerent amplius in choro in festo Innocentium, prout alias fecerant, cantantes officium et prosas . . .» (*Ib.*, p. 24).

Digitized by Google

depuis le XII^e^ siècle, sont les véritables auteurs des parodies latines, ce sont eux qui ont inventé la parodie bilingue et qui l'ont cultivée avec grand succès. On sait ce que leur doit la poésie latine du moyen âge. On connaît leurs chansons immortelles, qui, malgré la vieille langue traditionnelle qu'elles revêtent et que leurs auteurs sont loin de manier correctement, nous touchent souvent par leur simplicité et par leur sincérité. Dans quelques-unes de ces chansons on s'attaque avec véhémence aux abus de la société et surtout de l'Église d'alors, d'autres contiennent des accents plus personnels: le printemps, l'amour, le vin sont des sujets dont les poètes se sont souvent inspirés.

La vie des goliards est trop connue pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter longtemps. Nous nous bornerons à donner à ce sujet quelques rapides indications, qui peuvent être utiles pour la compréhension des parodies de textes sacrés, une des branches de leur activité littéraire.

Nous avons dit que de nombreuses écoles épiscopales et monastiques avaient été fondées aux XI^e^ et XII^e^ siècles. Une foule d'étudiants y affluait de tous les pays, attirée par la renommée d'illustres maîtres qui y enseignaient. Bien que ces écoles ne fussent pas complètement fermées aux laïques, elles étaient pourtant principalement destinées à ceux qui se préparaient pour les ordres sacrés. Séduits par l'exemple de plusieurs écoliers qui étaient devenus de grands dignitaires ecclésiastiques, les étudiants fréquentaient les écoles dans l'espoir d'arriver plus tard aux mêmes honneurs. Mais pour la plupart ils furent déçus. Ceux qui arrivaient aux sommets du pouvoir n'étaient pas nombreux. La plupart étaient obligés de se contenter d'une situation bien modeste. Mais un sort encore moins enviable attendait un très grand nombre d'étudiants. Outre la science qu'ils apprenaient de leurs maîtres, ils étaient influencés par la vie désordonnée et vicieuse que favorisaient ces agglomérations de jeunes gens, composées d'éléments fort hétérogènes. La taverne, le jeu, l'amour prenaient une place toujours plus grande dans leurs préoccupations jusqu'à les ruiner complètement. A bout de ressources et dégoûtés des études, ils

Digitized by Google

étaient obligés de courir les aventures et de gagner leur vie en mendiant ou en chantant des chansons. Ils s'adressaient principalement au haut clergé, qui était capable d'apprécier leur talent de poètes latins, et auprès duquel leurs efforts étaient le plus largement récompensés. Mais très souvent la misère les poussait vers les troupes turbulentes des iongleurs, avec lesquels ils se confondaient à l'occasion.

Ces clercs vagants se faufilaient souvent dans les églises séculières et monastiques en simulant des intentions pieuses. Mais une fois installés dans le chœur, où ils devaient prêter leur concours, ils changeaient leur ton et scandalisaient les assistants en parodiant l'office divin. Par leur vie abominable, ils donnaient aux moines qui les recevaient un mauvais exemple. Les conciles défendaient donc à tout clerc de les recevoir et de rien leur donner sous peine de punition rigoureuse de son supérieur.[1] Au même abus fait probablement allusion le passage tant de fois cité, contenu dans le décret du concile de Trèves de 1227, qui interdit aux goliards de chanter des vers sur le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*. «Item praecipimus ut omnes sacerdotes non permittant trutannos et alios vagos scolares aut goliardos cantare versus super *Sanctus* et *Agnus Dei*, aut alias in missis vel in divinis officiis, quia ex hoc sacerdos in canone quamplurimum impeditur et scandalizantur homines audi entes.»[2]

Les chansons goliardiques, qui ont été conservées surtout en Allemagne, en Angleterre et en France, datent principalement des XII et XIII^e siècles. Souvent la gaîté et la plaisanterie juvénile s'y font jour, mais la plupart du temps la malheureuse vie des

[1] «Quia vagi scolares, qui vulgo Curhandini vocantur, Deo abhominabilem vitam ducunt, divinum officium invertunt, unde etiam laici scandalizantur, monachis dant apostatandi materiam, quippe quos de claustris suis recedentes et alibi in seculo receptaculum non invenientes ipsi in suum recipiunt consortium: statuit haec synodus prohibendo, ne quis clericus eos recipiat vel aliquid det eisdem; quod si fecerit, a superiori suo suspensus acriter corrigatur» (Décret de concile qui se trouve dans un manuscrit de Reichenau, du XIII^e siècle; voy. Specht, *Geschichte des Unterrichtswesens in Deutschland*, Stuttgart, 1885, p. 201).

[2] Mansi, *Conc. ampl. coll.*, XXIII, col. 33.

Digitized by Google

goliards s'y exprime par des accents âpres et douloureux. Les satires contre Rome, qui laissait mourir de faim ceux qui auraient voulu se consacrer au service de Dieu, sont souvent remplies d'une haine véhémente. Mais comme l'Église n'écoutait pas les plaintes de ces ouailles perdues qu'elle considérait comme une honte pour sa dignité, les goliards étaient obligés de se résigner et de chercher une consolation dans les tavernes et dans les divers plaisirs qu'on leur y offrait. Là, ils oubliaient toute leur misère, toute la dureté de la vie; assis devant le hanap de vin, ils entonnaient, à l'applaudissement de leurs compagnons, des satires, des chansons d'amour, mais surtout des chansons à boire et des parodies.

M. Novati insiste, à juste titre, semble-t-il, sur le fait que les messes et les hymnes parodiées n'étaient pas destinées à la lecture, mais à être récitées ou chantées dans les banquets des goliards. [1] Il pense qu'il y avait, comme dans la vraie messe, un célébrant et que les autres convives lui répondaient en chœur. On comprend que les goliards, auxquels toutes les expressions de la messe étaient sans doute bien familières, se soient exercés avec grand plaisir et avec une certaine facilité à ce jeu d'esprit.

Les procédés techniques dans la poésie religieuse latine.

Pour savoir comment les goliards ont été amenés à parodier systématiquement des textes sacrés, il est nécessaire de dire quelques mots sur les procédés qui étaient devenus courants dans la poésie religieuse ainsi que dans la poésie goliardique du temps.

Dans les écoles de cette époque, surtout dans celles où l'on faisait des études de grammaire et de rhétorique, on se piquait d'érudition et de beau langage. En parlant des drames liturgiques nous avons dit que les vers gagnaient partout du terrain jusqu'à remplacer la prose. Chaque sujet, quel qu'il fût, était désormais traité en vers. Surtout la poésie religieuse prit un épanouissement inouï: les recueils d'hymnes, de séquences et de motets témoignent de cette extraordinaire activité. Plusieurs de ces poésies attestent une simplicité, une élévation d'esprit, une ardeur de foi qui nous char-

[1] *Ouvr. cit.*, p. 188.

Digitized by Google

ment, mais très souvent elles ne sont que de simples jeux de bravoure et d'habileté.

Citons, à titre d'exemple, le début de l'hymne à la sainte Trinité, composée par Hildebert de Lavardin, archevêque de Tours (mort en 1134):

Alpha et O, magne Deus,
Heli, Heli, Deus meus,
Cuius virtus totum posse,
Cuius sensus totum nosse,
Cuius esse summum bonum,
Cuius opus, quidquid bonum,
Super cuncta, subter cuncta,
Extra cuncta, intra cuncta:
Intra cuncta, nec inclusus,
Extra cuncta, nec exclusus,
Super cuncta, nec elatus,
Subter cuncta, nec substratus;
Super totus, praesidendo,
Subter totus, sustinendo,
Extra totus, complectendo
Intra totus et implendo, etc.[1]

On trouverait facilement des vers semblables un peu partout dans la littérature hymnologique. Nous citerons encore le début d'une pièce qui fait partie de l'office de la Circoncision, composé ou du moins compilé par Pierre de Corbeil, archevêque de Sens (mort en 1222):

Trinitas, Deitas, unitas eterna,
Majestas, potestas, pietas superna,
Sol, lumen et numen, cacumen, semita,
Lapis, mons, petra, fons, flumen, pons et vita, etc.[2]

L'emprunt de passages et de vers à des hymnes connues.

A côté de cette tendance toujours plus marquée dans la poésie religieuse, à employer des tournures guindées et à rechercher des tours de force de versification, cette poésie présente un trait qui est aussi très caractéristique et que nous avons relevé dans

[1] Citée par A. Baumgartner, *Geschichte der Weltliteratur*, t. IV, 1900, p. 439.

[2] F. Bourquelot, *L'Office de la fête des fous*, Sens, 1856, p. 15.

Digitized by Google

les parodies. C'est que l'emprunt de passages entiers aux hymnes les plus connues était un fait, qui était non seulement très répandu, mais considéré comme parfaitement permis. Les poètes, loin de cacher ces emprunts, s'en servent comme d'un procédé ingénieux. On s'en convainc facilement en examinant des recueils d'hymnes. Hubatsch [1] a relevé dans le *Psalterium de nomine Jesu* [2] plusieurs passages qui remontent à des séquences très connues comme *Dies irae, Lauda Sion, Pange lingua gloriosi*, etc. En outre, ce *Psalterium* contient une foule de réminiscences plus au moins directes d'une oraison de Gautier de Lille, que celui-ci composa au moment de l'approche de la mort. Daniel [3] imprime une hymne en quatrains où le dernier vers de chaque strophe est emprunté à quelque hymne célèbre.

Pour donner une idée de ce procédé, nous citerons les deux premières strophes d'une hymne *ad primam*, publiée par Mone. [4] Comme Mone l'a très bien remarqué, le premier et le quatrième vers de chaque strophe est le début d'une hymne latine.

Jam lucis orto sidere [5]
dignare nos invisere
armis tuae potentiae,
magnae Deus clementiae. [6]

Christe, redemptor omnium, [7]
da speciale gaudium
de armis tuis hodie,
splendor paternae gloriae. [8]

Très souvent on insérait dans une poésie religieuse toute une hymne connue. On mettait les phrases empruntées, par morceaux,

[1] *Die lateinischen Vagantenlieder*, p. 34 et suiv.

[2] Mone, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, I, 343.

[3] *Thesaurus hymnologicus*, I, 281. — Daniel dit à propos de cette pièce: «Hoc carmen primum ex illorum numero nobis occurrit, quibus vetustiorum hymnorum exordia quasi flores atque lumina interserta sunt. Neque infra huius consuetudinis desunt exempla.»

[4] *Ouvr. cit.*, p. 177.

[5] U. Chevalier, *Repertorium hymnologicum*, I, n° 9270–9; III, n° 28410–5.

[6] Comp. *Magnae Deus potentiae, ib.*, II, n° 10933—7; III, n° 29315, 29320–1.

[7] *Ib.*, I, n° 2958—64; III, n° 24426—9.

[8] *Ib.*, II, n° 19348—57; III; n° 33653–8.

Digitized by Google

au commencement des strophes ou des vers, ou bien on les intercalait dans le texte sans aucun ordre. De nombreux exemples de l'*Ave Maria*, du *Salve Regina* et d'autres pièces ainsi glosées se trouvent dans des recueils d'hymnes.[1] Voici la première strophe d'un *Salve Regina* glosé:

Salve splendor praecipue
supernae claritatis,
regina vincens strennue
scelus impietatis,
misericordiae tuae
munus impende gratis.[2]

Ces exemples, où les nombreux emprunts du genre de ceux que nous venons de signaler constituent une partie fort importante de la technique du versificateur, pourraient être facilement multipliés. Hubatsch, qui a bien relevé ce fait, dit: «On n'a qu'à comparer un certain nombre d'hymnes latines qui traitent du même sujet pour constater combien cette poésie est pauvre en idées nouvelles, combien les expressions sont invariables. L'emprunt de longs passages, de strophes entières à d'autres chansons y est on ne peut plus courant.»[3]

Tout cela s'explique si on prend en considération l'éducation intellectuelle des clercs. Par la lecture des livres bibliques, et par leur participation quotidienne à la messe et aux autres offices liturgiques, ils s'étaient tellement familiarisés avec les expressions, les images, les comparaisons du langage ecclésiastique que celui-ci était devenu pour eux l'organe par lequel ils exprimaient, non seulement des idées religieuses, mais aussi des choses de tous les jours.[4]

---

[1] Mone, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, t. II. Voy. surtout les pages 91 et suiv., 203 et suiv., 216 et suiv.

[2] *Ib.*, p. 203.

[3] Hubatsch, *ouvr. cit.*, p. 32.

[4] M. A. Luchaire, en parlant de l'école cathédrale de Chartres, personnifiée surtout par Fulbert, dit que «ses étudiants n'y faisaient pas seulement de la littérature ou de la science: il consacraient une partie de leur temps à chanter la messe et à célébrer les offices liturgiques avec les chanoines de l'église Notre Dame.» (Ernest Lavisse, *Histoire de France*, II[2], p. 185).

Digitized by Google

Les rapports de la poésie religieuse et de la poésie goliardique.

Ce procédé donc de la poésie religieuse, qui consiste à utiliser des tournures, des expressions, des vers entiers déjà connus par d'autres poésies, se retrouve dans la poésie des goliards. On a plusieurs fois constaté l'identité de la poésie religieuse et de la poésie goliardique, quant à la structure strophique et à l'emploi des mêmes expressions. Hubatsch dit fort bien «qu'on ne doit pas oublier que le départ qu'on fait de la poésie ecclésiastique et de la poésie profane, n'est que théorique; qu'en pratique, les deux étaient étroitement liées et se confondaient très souvent dans la tête d'un poète». [1] On n'a qu'à feuilleter les célèbres *Carmina burana*, pour se convaincre de la réalité de cet extraordinaire mélange du pieux et du profane. Dans les chansons d'amour de ce recueil, on trouve tout à fait les mêmes tournures avec lesquelles on se familiarise en étudiant la poésie religieuse. Une d'entre elles commence par la strophe suivante:

Si linguis angelicis
loquar et humanis,
non valeret exprimi
palma nec inanis,
per quam recte preferor
cunctis Christianis,
tamen invidentibus
emulis prophanis. [2]

La huitième strophe commence ainsi:

Ave formosissima
gemma pretiosa,
ave decus virginum,
virgo gloriosa,
ave mundi luminar,
ave mundi rosa.

Jusqu'ici on ne sait pas au juste si la dame à laquelle le poète adresse ces épithètes est la Vierge ou sa bien-aimée. Les deux derniers vers de la strophe sont plus explicites:

[1] Hubatsch, *ouvr. cit.*, p. 29.
[2] *Carmina burana*, p. 141.

Digitized by Google

Blanziflor et Helena,
Venus generosa.

Les expressions comme *Pange lingua, Iam solis orto sidere* et d'autres, connues par des hymnes, se rencontrent souvent dans les poésies profanes. Dans ces conditions, on ne doit pas trop s'étonner de trouver, même dans les chansons à boire des goliards, des expressions bibliques et liturgiques.

II

Jusqu'ici nous avons parlé uniquement des parodies latines. Maintenant nous allons aborder notre sujet propre, à savoir les parodies où l'on mêle le latin et le français.

L'usage d'employer dans une même pièce deux ou plusieurs langues différentes remonte très haut et n'est pas spécialement caractéristique des parodies dont nous nous occupons. En effet, il existe en France, depuis le XII[e] siècle, plusieurs pièces religieuses et profanes où le latin est mêlé de français et *vice versa*.

Les épîtres farcies.

D'abord, nous rencontrons les *épîtres farcies*. On sait que le latin, langue adoptée par l'Église, était devenu inintelligible pour la plupart des fidèles. Pour leur faire connaître le contenu de la Bible, on eut recours à des traductions et à des paraphrases, et, pour rattacher celles-ci à l'office liturgique, on se servit du procédé suivant. Quand le sous-diacre montait à la tribune pour lire l'épître, il était suivi de deux clercs en chapes, qui chantaient, après chaque verset latin, quelques vers français, qui en donnaient l'explication. Des épîtres farcies de ce genre semblent avoir été assez fréquentes au moyen âge. La plus ancienne qui nous soit arrivée est relative à la fête de saint Étienne et remonte probablement au commencement du XII[e] siècle. [1] Il en existe aussi pour d'autres fêtes, comme

[1] La bibliographie des épîtres farcies en français a été dressée par M. Paul Meyer dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1887, p. 316 et suiv.

Digitized by Google

celle de la Noël, de l'Épiphanie, de saint Jean-Baptiste, de l'Assomption, de saint Thomas, etc. Dans toutes ces épîtres, le texte français, qui se compose tantôt de vers octosyllabiques de nombre illimité, tantôt de strophes régulières, reproduit plus ou moins fidèlement l'idée du verset latin.

Les paraphrases du Pater, du Credo, de l'Ave Maria, etc.

Il y a exactement le même rapport entre le texte latin et le texte français dans plusieurs paraphrases pieuses que nous possédons du *Pater*, du *Credo*, de l'*Ave Maria* et d'autres prières et hymnes.[1] Mais très souvent ces paraphrases dépassent les limites de l'explication d'un texte latin. Les poètes commencent à considérer les prières latines comme un cadre commode, dans lequel ils mettent toutes sortes de réflexions personnelles. Ainsi, la *Patrenostre en françois*, poème d'un peu plus de mille vers, composé vers 1170 par Maître Silvestre, contient, entre autres réflexions, des remontrances contre les habits à découpures et les robes à queue. Surtout depuis le XIV^e^ siècle les paraphrases contiennent des allusions aux événements historiques contemporains.

D'autre part, le texte français commence à entrer dans un rapport plus direct avec le texte latin. Au lieu de répéter l'idée du verset latin, le texte français s'y ajoute pour le continuer ou pour le développer. Dans une paraphrase du *Pater* qui est du XIII^e^ siècle, les paroles latines, bien qu'elles entrent dans le texte français, sont pourtant toujours traduites dans celui-ci. La dernière strophe se lit ainsi:

> *Sed libera nos*, mes delivre nous, sire,
> *A malo*, de tout mal et de cruel martire,
> Qu'au jor du jugement quant tu mousterras t'ire
> Que tu nous vueilles toz a ta partie eslire.[2]

Mais si nous prenons *Une Patrenostre de la guere* (XIV^e^ s.), nous voyons qu'à côté de quelques mots latins qui restent isolés ou qui

---

[1] A. Långfors, *Les Traductions et paraphrases du* Pater *en vers français du moyen âge, essai de bibliographie* (dans *Neuphilologische Mitteilungen*, 1912, p. 35). Sur les bibliographies des paraphrases de l'*Ave Maria*, voy. *ib.*, p. 35.

[2] Jean Bonnard, *Les Traductions de la Bible en vers français*, Paris, 1884, v. 147.

Digitized by Google

sont traduits, la plupart commencent une idée qui se poursuit immédiatement dans le texte français. Citons les vers suivants:

Nomen tuum est admirable
Et gracieus et admirable . . .

Regnum tuum ne doit avoir
Li hom qui vit d'autrui avoir.[1]

La langue profane dans les drames liturgiques.

La langue profane s'introduit aussi dans le drame liturgique, qui, comme nous l'avons dit, va se détachant de la liturgie officielle. Le premier drame sacré qui offre ce mélange de latin et de français est connu sous le nom de drame de l'*Époux*. C'est la parabole des vierges sages et des vierges folles sous une forme dramatique. Dans ce drame, qui date de la première moitié ou du deuxième tiers du XII[e] siècle, la langue vulgaire (le dialecte haut-limousin) occupe la moitié du texte.[2] On ne peut pas très bien savoir à quelle intention du poète est dû le changement d'idiome. On pourrait croire que les personnages sacrés parlent la langue sacrée, les personnages profanes la langue profane. Mais il n'en est rien: l'ange Gabriel et les marchands d'huile ne parlent que le limousin, tandis que le Christ et les vierges mêlent les deux langues.

Le mélange du latin et du français se retrouve dans plusieurs autres drames liturgiques ou semi-liturgiques comme la *Résurrection de Lazare*, le *Miracle de saint Nicolas* par Hilaire, disciple d'Abélard, le *Daniel* de Beauvais et les *Trois Maries* d'Origny-Sainte-Benoîte.[3] Dans ces drames, les vers français forment pour la plupart une sorte de refrain, qui se répète à la fin de chaque strophe. Ainsi, dans la *Résurrection de Lazare*, Marie chante à Jésus la strophe que voici:

Ex culpa veteri
Damnantur posteri
Mortalis fieri:

[1] É. de Bouteiller et F. Bonnardot, *La Guerre de Metz en 1324*, Paris, 1875, p. 359.

[2] W. Cloëtta, *Le Mystère de l'Époux* (*Romania*, XXII, 220).

[3] Eugène Lintilhac, *Le Théâtre sérieux du moyen âge* (*Histoire générale du theâtre en France*, I), Paris, p. 35.

Digitized by Google

Hor ai dolor,
Hor est mis frere morz,
Por que gei plor. [1]

Les trois strophes suivantes se terminent par le même refrain français.

Dans les cinq drames précités, le français n'occupe qu'une partie minime à côté du texte latin. Le but de ces farcitures était sans doute d'augmenter l'intérêt du peuple, qui ne comprenait rien à ces drames latins.

Le français comme élément comique.

Nous avons dit que l'élément comique et familier gagne de plus en plus de terrain à mesure que les drames liturgiques se détachent de l'office proprement dit. C'est justement avec la langue profane que se produit souvent l'invasion des éléments séculiers. Il semble que, p. ex. dans le *Miracle de saint Nicolas* dont le sujet légendaire permettait à l'auteur plus de liberté, l'emploi de la langue vulgaire ait impliqué un certain effet comique. Le Barbare, ayant confié tout son avoir à l'image de saint Nicolas, ne trouve rien en rentrant dans l'église et exprime son malheur dans la strophe suivante:

Gravis sors et dura!
Hic reliqui plura,
Sed sub mala cura.
Des! quel domage
Qui pert la sue chose pur que n'enrage. [2]

Après avoir chanté trois strophes avec le même refrain français, le Barbare montre le poing à l'image en disant:

Mea congregavi,
Tibi commendavi,
Sed in hoc erravi.
Ha! Nicholax!
Si ne me rent ma chose, tu ol comparras.

[1] Édélestand Du Méril, *Origines latines du théâtre moderne*, 1849, p. 225.
[2] *Ib.*, p. 272.

Digitized by Google

Petit de Julleville dit à propos de cette pièce: «Un demi-sourire s'y dissimule et s'y sous-entend. Ce n'est pas l'incrédulité ouverte et violente, il s'en faut de beaucoup; mais c'est une manière assez gauloise, ou assez française, de rire avec des choses saintes, même en croyant aux Saints». [1]

On a récemment tâché de montrer que le célèbre office de la Circoncision, attribué à Pierre de Corbeil, ne renferme rien de sacrilège. [2] En effet, quelques libertés dans les expressions qui peuvent froisser notre susceptibilité moderne, sont très communes dans toute la poésie religieuse du moyen âge. Mais ce qui est visible, c'est que tout l'office contient un appel constant à la joie et la gaîté. L'âne, conduit en procession devant la porte de l'église, a dû produire une grande hilarité parmi les spectateurs, qui entonnaient joyeusement le refrain français de la *prose de l'âne:*

Hez, sire asne, hez! [3]

Dans d'autres versions de cette prose le refrain se trouve sous la forme suivante:

Hez va, hez va, hez!
Biaus sire asne, car alez,
Belle bouche, car chantez.

Ou bien:

Hez, sire asnes, car chantez,
Belle bouche, rechignez,
Vous avrez du foin assez
Et de l'avoine a plantez. [4]

Le français dans la poésie latine profane.

Le mélange du latin et du français se retrouve aussi dans la poésie latine profane cultivée par des clercs. Comme dans plusieurs drames liturgiques, des vers français figurent souvent en guise de refrain. Il en est ainsi de deux poèmes latins d'Hilaire. L'un

[1] *Les Mystères,* I, p. 74.

[2] Abbé H. Villetard, *Remarques sur la fête des fous,* p. 10.

[3] L'introduction de l'âne dans l'église a été contestée par l'abbé Villetard (*ouvr. cit.*). En effet, rien, dans l'office de Pierre de Corbeil, ne semble l'attester. Mais il est probable qu'on s'est permis quelquefois cette liberté.

[4] F. Bourquelot, *L'Office de la fête des fous,* p 71.

Digitized by Google

est une élégie, intitulée *Ad Petrum Abaelardum* et composée à propos de la suspension des cours d'Abélard. Chaque strophe finit par le refrain *Tort a vers nos li mestres.*[1] L'autre, intitulé *De papa scolastico*, présente le refrain *Tort a qui ne li dune.*[2]

Mélange intime de deux ou plusieurs idiomes.

Mais la langue vulgaire ne s'introduit pas seulement dans les poèmes latins sous la forme d'un refrain, elle entre même dans le milieu du texte latin. Cette particularité n'est pas rare dans la poésie goliardique. Et ce qui est intéressant à relever, c'est que les deux langues sont considérées comme tout à fait équivalentes: les auteurs les manient avec la même sûreté et passent habilement de l'une à l'autre. A titre d'exemple, nous citerons deux couplets d'une chanson goliardique, contenue dans les *Carmina burana*. Trois langues, le latin, le français et l'allemand, s'y mêlent d'une façon bizarre.

Tunc salutant peccarium
Et laudant tabernarium,
Excluditur denarius,
Profertur sermo varius:

Deu sal misir bescher de vin,
Tunc eum osculamur.
Wir enahten niht uf den Rin,
Sed Bacho famulamur.[3]

C'est surtout en Angleterre que l'idée d'associer dans un même couplet ou dans un même vers des idiomes différents a été fort goûtée.[4] Les vers français et les vers latins se suivent alternativement dans une chanson faite, sous Édouard II, contre les taxes qui furent levées pour la guerre de Flandre. En voici la première strophe:

Dieu, roy de magesté *ob personas trinas,*
Notre roy e sa meyné *ne perire sinas:*
Grantz mals ly fist aver *gravesque ruinas,*

[1] Champollion-Figeac, *Hilarii versus et ludi*, p. 14.
[2] *Ib.*, p. 41.
[3] *Carmina burana*, p. 235.
[4] *Romania*, IV, 371.

Digitized by Google

Celi qe ly fist passer *partes transmarinas.*
Rex ut salvetur, falsis maledictis detur.[1]

Un poème anglo-normand sur la corruption du temps, qui date du commencement du règne d'Édouard II, mêle trois langues: le latin, le français et l'anglais. Voici les six premiers vers:

Quant homme deit parleir, *videat quae verba loquatur;*
Sen covent aver, *ne stultior inveniatur.*
Quando quis loquitur, bote resoun reste therynne,
Derisum partitur, ant lutel so shal he wynne.
En seynt eglise *sunt multi saepe priores;*
Summe beoth wyse, *multi sunt inferiores.*[2]

Cette poésie macaronique avait sans doute pour les écoliers et les étudiants qui la cultivaient un charme tout particulier.

Les poésies françaises farcies de latin.

Nous avons dit que les goliards, chassés de l'Église et exclus de la société des clercs, furent obligés de faire cause commune avec les jongleurs et de s'adresser au public laïque. Il est certain que les jongleurs se recrutaient souvent parmi eux. Mais, si les goliards ne voulaient pas toujours complètement abandonner la langue latine, par laquelle ils pouvaient montrer leur supériorité, cette langue n'occupe désormais, dans leurs poésies, qu'une place secondaire. Dans toutes les pièces bilingues ou trilingues dont nous avons parlé jusqu'ici, le latin était la partie la plus importante. Plus tard la proportion change: c'est maintenant le latin qui forme la farciture, pour ainsi dire.

Dans plusieurs fabliaux, on trouve quelques mots ou quelques vers latins qui sont insérés dans le texte français. Ces vers latins n'apparaissent pas toujours comme un caprice des auteurs, mais ils ont leur valeur toute spéciale. Ainsi, l'amusant fabliau *Du prestre qui fu mis au lardier*[3] tourne justement tout entier sur l'emploi de

[1] Thomas Wright, *The Political Songs of England*, Londres, 1839, p. 182. — Le français et le latin sont disposés de la même manière dans une chanson anglo-normande à la Vierge (Thomas Wright, *Reliquiae antiquae*, I, 200).

[2] Wright, *Political Songs of England*, p. 251.

[3] Montaiglon et Raynaud, II, XXX.

Digitized by Google

quelques vers latins. En voici succinctement le contenu. — Un savetier avait su par sa petite fille que sa femme avait des rendez-vous avec un beau prêtre. Une fois la femme, ayant entendu venir son mari, met son amant dans un *lardier*. Sur ces entrefaites, le savetier invite plusieurs voisins, les fait boire et manger et leur dit:

Sur une charete me faut trousser haut
Ce viez lardier la; vendre le me faut.

Le prêtre enfermé, ayant reconnu la voix de son frère parmi les invités, commence à *huchier:*

Frater, pro Deo, delibera me!

Tout le monde est dans l'admiration devant le lardier qui parle *laton*. Le savetier veut encore entendre ce beau langage et menace de briser le lardier, s'il ne répète pas ce qu'il a dit. Voilà le prêtre effrayé qui crie:

Frater, pro Deo
Me delibera.
Reddam tam cito
Ce qu'il coustera.

L'emploi des mots latins dans un texte français produit un effet non moins heureux dans un fabliau intitulé *Le prestre qui dit la Passion.*[1] M. Joseph Bédier l'a résumé de la façon suivante:[2] «Un prêtre chante l'office du vendredi-saint; mais il a beau feuilleter son livre, il a perdu ses signets. Il s'embrouille, ne peut retrouver l'évangile de la Passion. Que faire? les vilains ont faim; le prêtre veut-il à plaisir prolonger leur jeûne? Il s'impatiente. Bravement, à tout hasard, il bredouille les vêpres du dimanche: *Dixit Dominus domino meo* . . . se démenant de son mieux, pour que l'offrande soit fructueuse. De loin en loin, des bribes de l'évangile cherché lui reviennent à la mémoire; alors, il les lance à tue-tête: *Barrabas*, clame-t-il, aussi fort qu'un crieur qui crie un ban . . . et les vilains, émus, battent leur coulpe. Puis *Crucifige*

[1] Montaiglon et Raynaud, V, 118.
[2] *Les Fabliaux,*[2] p. 314.

Digitized by Google

eum! et ses paroissiens sont inondés de componction. Cependant son clerc trouve l'évangile trop long et lui sert cet étrange *répons*:

«*Fac finis.* — *Non fac,* amis,
Usque ad mirabilia.

Mais

Si tost com ot reçu l'argent
Si fist la Passion finer.» [1]

Il est incontestable que ces phrases latines, au milieu du texte français, contribuaient à aiguiser l'intention comique de la pièce.

Plusieurs autres fabliaux contiennent de temps en temps des mots latins isolés, qui semblent indiquer que l'auteur était un clerc ou savait un peu de latin.

La farciture latine occupe une place assez importante dans une composition mêlant prose et vers qui s'intitule *Les XXIII manieres des vilains.* [2] Voici quelques vers de ce texte, d'après le ms. 1553 de la Bibliothèque nationale (fol. 514 v°b):

Por chou he je tous les vilains
Qui heent clers et capelains,
S'en ai fait une letanie
Dont jou chascun jor m'esbanie.
La male honte lor aviengne.
Dites amen, Dieus en souviengne.
Kyrieleyson, biaus sire Dieus,
Envoiés lor hontes et dieus.
Christeleyson, biaus sire Cris,
Metés les hors de vos escris (*fol. 515*).

[1] Alphonse Daudet s'est servi du même motif dans le deuxième chapitre de son admirable nouvelle *Les trois messes basses (Lettres de mon moulin).*

[2] Cette pièce a été jadis imprimée par Jubinal, dans une plaquette aujourd'hui introuvable, d'après le ms. 1553 de la Bibliothèque nationale. Une nouvelle édition sera donnée dans un prochain numéro de la *Romania* par M. Edmond Faral d'après deux manuscrits. Ce texte est sans doute le même que la *Letanie aus vilains* dont, par suite de l'enlèvement d'un feuillet, il ne reste dans le manuscrit 24432 que le titre, écrit au bas de la page verso du fol. 47 (voy. l'introduction de la *Patrenostre du vin*). M. Bédier en cite dix vers dans son livre *Les Fabliaux*, p. 394.

Digitized by Google

Christe, audi nos: oés nos
Qu'il aient brisié[s] les genous.
Tu pie pater de celis,
Ipsos confundere velis,
Tu Deus sanctus sancte,
Tu lor ostes toute santé.
Saincte Marie, la Dieu mere,
Donnés lor grant honte amere;
Sains Gabriel et sains Michiel
Par vous leur soient li chiel (*sic*);
Vous sire sains Jehan Baptiste [1]
Et tout li quatre evangeliste,
Male honte lor envoiés
Et en infer les convoiés . . .
. . . . . .
Je lor donne beneïchon
De Tervagant et de Mahom,
De Belsebus, de Lusifer,
Qui les puist mener en infer,
Auctoritate Domini,
Se il ne vienent a merchi.
Chi define des vilains.

En parlant des vilains nous citerons encore un passage d'un poème de Gautier de Coinci où l'on a inséré quelques paroles de l'*Ave Maria.* Il s'agit des diables qui se moquent d'un pauvre vilain qui ne savait pas bien son *Ave Maria.*

Quant ce vilains apres ses beus
Huchié avoit «hez» ou «hari»,
Lors si disoit: *Ave Mari.*
He! com plaisant salu ci a!
Quant il avoit dit: *Gracia,*
Ainz qu'il venist a *plena do* . . .,
Diz foiz disoit ou «hez» ou «ho».
N'onques ne sot li vilains bus
Outre le *mulieribus.*
N'ainc bien nel puet jurer nus abbes,
A droit n'en dist quatre sillabes;

[1] Ms. *Baptiste Jehan.*

Digitized by Google

Por *i* metoit *o*, pour *a e*,
Tout en disant «haé haé». [1]

L'emprunt de vers latins connus dans les pièces bilingues.

En parlant de la poésie latine nous avons remarqué que non seulement les mêmes idées et les mêmes expressions s'y reproduisent incessamment, mais qu'on emprunte des vers entiers aux poètes de l'antiquité et à des hymnes célèbres. Cette particularité est propre aussi à plusieurs pièces bilingues: les vers latins que l'on insère dans le texte français sont souvent des réminiscences plus ou moins exactes de quelques textes latins. Un clerc quelque peu instruit en avait toujours à sa disposition. Ainsi, dans une complainte sur les malheurs de la vie des goliards, intitulée *Des fames, des dez et de la taverne,* qui est mi-partie française et latine, chaque quatrain finit par un ou deux vers latins empruntés aux poètes de l'antiquité. En voici les deux premiers couplets d'après V. Le Clerc: [2]

Je maine bone vie *semper quantum possum.*
Li taverniers m'apele, je di: *Ecce assum.*
A despendre le mien *semper paratus sum,*
Cant je pens en mon cuer *et meditatus sum:*
Aeger dives habet nummos, se non habet ipsum. [3]

Femes, dez et taverne trop *libenter colo.*
Juer apres mengier *cum deciis volo,*
Et bien sai que li dé *non sunt sine dolo.*
Una vice m'en plaing, une autre fois m'an lo:
Omnia sunt hominum tenui pendentia filo. [4]

Dans une pastourelle anglo-normande que M. Paul Meyer a publiée d'après le ms. Douce 137, chacune des strophes se termine, comme l'a indiqué M. Meyer, par le premier vers d'une hymne connue. [5]

---

[1] Ce passage se trouve cité dans le récent livre de M. Erhard Lommatzsch, *Gautier de Coincy als Satiriker*, Halle, 1913, p. 70.

[2] *Histoire littéraire*, XXII, 143. — Toute la pièce a été publiée dans Barbazan et Méon, *Fabliaux*, IV, 485.

[3] *Dionysii Catonis Disticha*, l. IV, v. 10.

[4] Ovide, *Ex Ponto*, IV, 3, 35.

[5] *Romania*, IV, 381.

Digitized by Google

I En may quant dait e foil e fruit *parens natura parere,*
E cist oysiaus s'aforcent tus *cantus amenos promere,*
Une pucele sans conduit, *in cultu latens paupere,*
Par un matin vet en deduit, *jam lucis orto sidere.*[1]

II Grant peyne mist en luy former *solers nature studium;*
En sa beauté voil recovrir *rerum solamen turpium.*
L'en ne purra[i]t sa per trover *in numero mortalium,*
Sa pussance volt esprover *Deus creator omnium.*[2]

III Cler ot le vis et [le] cor[s] gent, *nature moderamine,*
Neirs le[s] surcils, les oyz riant, *plenos amoris flumine;*
Plus de cristal sunt blancs se[s] dens, *justo locantur ordine;*
Si n'a plus bele geik'en Occident, *a solis ortus cardine.*[3]

IV Quant jo la vi si sule aler, *summo mane diluculo,*
Jo regarday sun duz viz cler *cordis et carnis oculo;*
Turnay vers lui mun dreit chemin, *vinctus amoris vinculo,*
Si la comensay enresuner *ex more docti mistico.*[4]

V Dis a la bele: «Icel Seignur *qui est redemptor omnium*[5]
Vus sauve e gard e doint honur *supra coronas virginum!*
Vostre humme suy sans nul return, *et meum est consilium*
Ke nus fasçum le ju de amur: *ecce tempus ydoneum.*»[6]

VI Ele respunt: «Ne me gabez *tuis blandis sermonibus,*
Mès vostre dreit chemin tenez, *commune stratus ductibus* (?);
Autre respuns de me[i] ne averez, *ni sim oppressa viribus.*
Mun pucelage me gardez: *Veni creator Spiritus.*[7]

VII Tute ma vie sans lecherie *vixi puella tenera;*
Saynt Marie, ke ne sey hunie, *me puram pura tollera!*
Si cest ribaud par mal me asaut *mallem adesse funera,*
Kar byen say ke dunc averay *eterna Christi munera.*»[8]

---

[1] U. Chevalier, *Repertorium hymnologicum*, I, n° 9270—9; III, n° 28410—5.
[2] *Ib.*, I, n° 4422—9; III, n° 25416—8.
[3] *Ib.*, I, n° 23—38; III, n° 22283—7.
[4] *Ib.*, I, n° 5608—11.
[5] Cp. *Jesu, redemptor omnium*, *Ib.*, I, n° 9616—40; III, n° 28586—96, et *Christe, redemptor omnium*, I, n° 2958—64; III, n° 24426—9.
[6] *Ib.*, I, n° 5195.
[7] *Ib.*, II, n° 21198—208; III, n° 34375—80.
[8] *Ib.*, I, n° 587—607; III, n° 22640—1. — M. Edw. Järnström (*Recueil de chansons pieuses*, I, 1910, p. 15) a fait la constatation curieuse que cette parodie

Digitized by Google

Les parodies proprement dites du XIIIe siècle.

Nous avons cité *in extenso* cette pièce bilingue parce qu'elle se rapproche par plusieurs traits des parodies dont nous nous occupons. On voit que les vers tirés d'hymnes célèbres y expriment des idées tout à fait profanes: ils jurent même parfois singulièrement avec le sens qu'ils avaient tout d'abord. A considérer les procédés de la parodie, la différence entre cette pastourelle et la parodie du *Laetabundus* (notre pièce III) n'est pas très grande. Elle consiste en ce que, dans cette dernière pièce, les emprunts sont faits au même modèle, à savoir à la célèbre prose de la Nativité, tandis que, dans la pastourelle, le poète a utilisé plusieurs hymnes.

Le procédé dont l'auteur de la parodie du *Laetabundus* s'est servi est le suivant. Toutes les *caudae* des couplets latins ont été conservées intactes et mises à leur place correspondante dans la pièce française, qui offre exactement la même disposition que son modèle. Ce même procédé se retrouve dans une imitation pieuse de la prose *Missus Gabriel*, contenue dans le même manuscrit qui a conservé la parodie du *Laetabundus*. [1]

Dans les autres pièces que nous publierons dans le présent volume, c'est le *Pater*, le *Credo* ou l'*Ave Maria* qui est inséré dans un poème français.

Au point de vue du rapport des deux langues, ces parodies peuvent être divisées en deux groupes. Dans les unes — la *Patrenostre a l'userier* (pièce I), le *Credo a l'userier* (pièce II) et la *Patrenostre d'amours* (pièce VI) — les formules sacrées ne se trouvent dans aucun rapport de sens avec le texte français. Dans les autres, au contraire, les deux langues se mêlent et se continuent de façon plus ou moins heureuse. Le *Credo au ribaut* (pièce V) offre un exemple tout à fait frappant de cette seconde manière.

Il est probable que cette différence s'explique, du moins partiellement, par le degré de l'éducation intellectuelle des différents auteurs. Nous avons dit que non seulement la parodie latine, mais

a été remaniée en pastourelle pieuse. Le texte pieux a été imprimé par K. Bartsch dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, VIII, p. 573, et en partie par M. A. Jeanroy dans ses *Origines de la poésie lyrique en France*, p. 489.

[1] *Romania*, IV, 371.

Digitized by Google

aussi la parodie bilingue était spécialement cultivée par les goliards. Mais, en prenant contact avec eux, les jongleurs ordinaires apprirent bientôt ce nouveau genre. Cependant, ils ne savaient pas toujours suffisamment le latin, pour manier les formules sacrées avec autant d'habileté que les clercs. Ils se servaient de ces formules comme d'un simple moyen technique. Ainsi, la *Patrenostre* et le *Credo a l'userier* et la *Patrenostre d'amours* peuvent très bien avoir été composés par des jongleurs illettrés, qui, en fait de latin, ne connaissaient que les prières les plus communes. Il va de soi qu'il ne faut pas pousser ce raisonnement trop loin. Mais ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que les pièces où les rapports des deux langues sont des plus intimes sont dues aux clercs. En effet, l'habileté avec laquelle on a su, p. ex. dans le *Credo au ribaut*, ajuster les formules latines au sujet du poème, suppose chez l'auteur une bonne connaissance du latin. La *Patrenostre farcie* (pièce VII) est sans doute composée également par un clerc. Elle contient plusieurs expressions latines qui entrent, comme les formules du *Pater*, étroitement dans la trame du texte français.

Presque toutes ces parodies, qui datent du XIII^e^ siècle, ont ceci de commun qu'elles traitent des sujets burlesques ou érotiques. Celles du siècle suivant, au contraire, ont un caractère nettement politique.

Poésies farcies à tendance politique.

Les paraphrases latines de prières et d'hymnes ecclésiastiques ont servi déjà au XIII^e^ siècle à glorifier ou à diffamer certaines personnes et à célébrer ou à déplorer certains événements. [1] Ainsi les habitants de la ville de Parme exaltèrent dans une paraphrase du *Pange lingua* la victoire qu'ils remportèrent en 1248 sur Frédéric II. Thomas Wright [2] et d'après lui Édélestand Du Méril [3] ont publié une parodie latine d'une hymne de Venantius Fortunatus, *Vexilla regis prodeunt.* Elle glorifie l'assassinat de Pierre de Gaveston, favori d'Édouard II, roi d'Angleterre, que les barons révoltés firent décapiter en 1312. Nous voilà donc déjà au XIV^e^

[1] Novati, *Studi critici e letterari*, p. 213.

[2] *The Political Songs of England, from the reign of John to that of Edward* II, London, 1839, p. 259.

[3] *Poésies populaires latines*, 1847, p. 282.

Digitized by Google

siècle. La parodie reproduit fidèlement la forme strophique du modèle pieux et se sert de ses expressions. Ainsi la dernière strophe de l'hymne qui se lit:

Te, summa Deus Trinitas,
collaudet omnis spiritus;
quos per crucis mysterium
salvas, rege per saecula! Amen.

a été parodiée de la façon suivante:

Te, summa Deus Trinitas,
oramus prece sedula:
fautores Petri destruas
et conteras per saecula! Amen. [1]

Une autre parodie latine du *Pange lingua* traite du même sujet. [2] Après l'exécution, en 1322, du comte de Lancastre, que le peuple considérait comme un martyr, on composa en son honneur tout un office, mais c'est une œuvre tout à fait pieuse. [3]

En France, le XIVe siècle a produit plusieurs paraphrases françaises de prières et d'hymnes latines qui reflètent des événements politiques. Ainsi, la guerre de Metz en 1324 a inspiré plusieurs poèmes où s'expriment les sentiments patriotiques des Messins. A la suite de leur édition du poème de la *Guerre de Metz en 1324*, É. de Bouteiller et F. Bonnardot ont publié cinq paraphrases qui contiennent de nombreuses allusions aux événements contemporains. [4] *Une Patrenostre de la guere* par Robin de

[1] Du Méril se trompe en disant que cette parodie a été composée seulement après 1322 parce qu'il y est question de la mort de Thomas, comte de Lancastre. La parodie n'en dit rien. La première strophe

Vexilla regis prodeunt,
fulget cometa comitum,
comes dico Lancastriae
qui domuit indomitum

ne fait qu'indiquer que le comte de Lancastre était le chef des barons qui firent assassiner Pierre de Gaveston.

[2] Wright, *ouvr. cit.*, p. 259.

[3] *Ib.*, p. 268.

[4] *La Guerre de Metz en 1324*, publiée par É. de Bouteiller et F. Bonnardot, Paris, 1875, p. 357 et suiv.

Digitized by Google

La Valee, le *Credo* de Henri de Heiz et le *Petit Credo* de Michelet Petitpain ont sans doute été composés au début de l'année 1325, où l'on était encore loin de pouvoir espérer une paix prochaine. L'*Ave Maria* par Margueron du Pont-Rengmont date, selon les éditeurs, du mois de janvier 1326. La dernière de ces paraphrases, le *Benedicite de Lowis de Pitié*, qui exalte les grands services rendus à la cité par Louis de Poitiers, évêque de Metz, a probablement été faite peu après la conclusion de la paix, le 3 mars 1326. Dans tous ces poèmes pieux le souffle patriotique est uni à un sentiment profondément chrétien.

Mais ce sont surtout les dures souffrances de la guerre de Cent ans qui trouvent leur expression dans des paraphrases de ce siècle. La chevalerie française est écrasée à Poitiers par les archers anglais, le roi Jean le Bon est emmené prisonnier en Angleterre, Édouard III, Charles le Mauvais et les compagnies de seigneurs ravagent toutes les provinces, les paysans surexcités se soulèvent, brûlant les châteaux seigneuriaux et massacrant leurs habitants. Tel est l'aspect général de l'époque, qu'il faut connaître pour bien apprécier les productions littéraires qui s'y rattachent. La *Complainte sur la Bataille de Poitiers*, composée probablement le lendemain de ce grand désastre, en 1356, inaugure une série de lamentations sur les malheurs de la guerre de Cent ans. [1]

Nous citerons la première strophe d'une paraphrase pieuse du *Pater*, composée de dix huitains:

Pater noster, nostre creance
C'est que tu es en trinité,
Trois personnes d'une substance,
Unies par la deïté.
Nous te prions en charité
Que la guerre des fleurs de litz
Face finer par ta pitié
Sire Dieu, *qui es in celis.* [2]

[1] *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XII (1851), p. 257.

[2] Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 1541, f. 54 v°. — Voy. *Neuphilologische Mitteilungen*, 1912, p. 44.

Digitized by Google

Mais plusieurs paraphrases politiques de cette époque doivent être considérées comme des parodies: ce sont les pièces VIII—X de notre recueil. Au reste, la différence entre les paraphrases pieuses et les parodies n'est pas toujours très sensible, de sorte que l'on hésite quelquefois sur le nom qu'il convient de leur attribuer. Ainsi, le *Pater noster* en quatrains (pièce VIII) contient plusieurs strophes qui pourraient figurer dans n'importe quel poème pieux. Ce sont donc seulement les traits profanes qui sont décisifs pour ce choix. En effet, on peut en trouver dans chacune de nos pièces. Mais la façon de parodier les prières de l'Église est, dans ces pièces, toute différente de celle que nous trouvons dans les parodies bouffonnes et érotiques. Tandis que dans celles-ci, p. ex. dans le *Credo au ribaut*, une des plus facétieuses, on ne s'attaque jamais à la sainteté de Dieu et de l'Église, les parodies politiques du XIVe siècle contiennent, comme en germe, des éléments de révolte contre la Providence divine, sentiments qui devaient s'exprimer, dans les siècles suivants, d'une façon plus véhémente et agressive. Le peuple malheureux y invoque, avec une certaine nuance d'amertume, ce Dieu qui, assis dans son royaume céleste, ne semblait pas exaucer les prières qui montaient à lui. Toutes les parodies de cette époque débutent de cette façon ironique:

Pater noster qui es bien sage,
Tu es digne d'estre loués,
Car lassus as fait ton estage
Et tres bien hault t'ies encroés
In celis.

(*Pater noster* en quatrains, strophe I).

Pater noster, tu n'ies pas foulz,
Quar tu t'ies mis en grant repos,
Qui es montés haut *in celis* . . .

(*Patrenostre de Lombardie*, vers 1—3).

Le même conseil de se tenir tranquille dans le paradis, où il n'y a ni pillards ni gens d'armes, est donné à la Vierge:

Digitized by Google

Ave Maria, doulce mere,
Fille ton fil, mere ton pere,
O ly te tien en sa maison
Sans toy mettre en sugecion
Des gens d'armes ne des pillars . . .
(*Ave Maria*, vers 1—5).

On conviendra sans doute que cette façon d'invoquer le nom de la Divinité serait un peu étrange dans une œuvre pieuse.

Dans toutes les paraphrases pieuses et profanes du XIV^e siècle les formules sacrées font partie intégrante du récit français. Il faut se rappeler qu'à cette époque, les jongleurs n'existaient plus. Les auteurs de toutes ces pièces étaient des clercs, qui, sans doute, avaient acquis une grande habileté à les composer.

Les parodies des XV^e et XVI^e siècles.

Aux XV^e et XVI^e siècles, on continue à exprimer des lamentations sur les malheurs du temps dans le cadre de prières et d'hymnes latines. Ainsi, dans la *Patenostre du commun peuple sellon le temps qui court*, qui date de la seconde moitié du XV^e siècle, les vilains se plaignent des prêtres qu'ils sont obligés de nourrir et des maîtres et des seigneurs qui «rongent» leur «substance». Voici la première des treize strophes dont se compose la pièce:

Pater noster, que ferons nous
Entre nous povre laboureux?
Nous portons tous dessus nous
Ces prestres gentys jeunes et vieux;
Et puys après qui ont tot pryns,
Nous sumes povre sufferteux
Enver toy *qui es in celis*.[1]

Des plaintes semblables, proférées par de pauvres vilains, ne sont pas rares. Nous mentionnons encore le *Da Pacem du Laboureur*[2] qui date de l'année 1545, un *Pater noster*[3] et un *Ave Maria*.[4]

---

[1] *Revue des sociétés savantes*, V^e sér., t. VII (1874), p. 526.
[2] A. de Montaiglon, *Recueil de poésies françoises des XV^e et XVI^e siècles*, IX, 276.
[3] *Ib.*, p. 202.
[4] *Ib*, p. 204.

Digitized by Google

On trouve des allusions aux événements politiques dans le *Paternoster des Angloys* [1] qui date de la fin de la guerre de Cent ans, et dans l'*Ave Maria des Espaignolz* [2], composé, au XVI^e siècle, pour ridiculiser les Espagnols.

A l'époque de la Réformation, les Huguenots composèrent plusieurs parodies pour railler le pape, les prêtres et les cérémonies catholiques. Ainsi une chanson contre le pape a été chantée sur l'air de l'hymne *Verbum bonum*. Elle reproduit la structure strophique et les rimes de son modèle. Nous donnerons en regard la première strophe de l'hymne et de la parodie.

Verbum bonum et suave	Or est le nom bien eslevé
Personemus illud ave	Et le vitupère aggravé
Per quod Christi fit conclave	Du Pape qui avoit cavé
Virgo, mater, filia.	Une fosse ou fil y a. [3]

La parodie finit par le couplet suivant:

Aaaa, aaa
Aaaa, aaa
Aaaa, aa
Avarice a fait cela.

Son but était sans doute de caricaturer la psalmodie et les vocalises infinies des séquences. — Une autre chanson contre les prêtres et les moines a été composée en 1542 sur l'air du *Laetabundus*. [4]

Les catholiques ripostèrent par des poèmes semblables, comme le *Benedictus a la confusion et a la ruyne des Huguenotz*. [5]

Aux XV^e et XVI^e siècles, les parodies de textes sacrés faisaient partie du programme des Basochiens et d'autres sociétés badines. Les pièces comme la *Letanie des Bons Compagnons*, [6] l'*Invitatoire bachique* [7] et le *Dialogue d'ung Tavernier et d'ung Pyon*,

[1] *Ib.*, I, 125.
[2] *Ib.*, IX, 191. — Voy. encore Novati, *ouvr. cit.*, p. 234.
[3] H. L. Bordier, *Le Chansonnier huguenot du XVI^e siècle*, Paris, 1871, p. 132.
[4] *Ib.*, p. 167.
[5] Montaiglon, *ouvr. cit.*, IX, 256.
[6] *Ib.*, VIII, 66.
[7] Le Roux de Lincy et F. Michel, *Recueil de farces, moralités et sermons joyeux*, Paris, 1837, I, n° 9. — Publié aussi par M. Novati, *ouvr. cit.*, p. 302.

Digitized by Google

en françois et en latin [1], ont sans doute été récitées dans les banquets de ces sociétés joyeuses. A titre d'exemple, nous citerons un couplet de l'*Invitatoire bachique:*

Hodie, quant le vin verrés,
Regardés ou vous aferrés
Corda vestra.
Priez Dieu pour les trespassés.
On trouve de bon vin assés,
Secundum diem.
Et sy mon ventre devyent ront,
De bien boyre *probaverunt*
Opera mea-a.
Venite potemus.

M. Novati a déjà constaté que ces pièces ressemblent beaucoup aux parodies latines et françaises du XIII[e] siècle dont nous avons parlé. [2]

Un genre que l'on peut considérer comme une sorte de parodie de textes sacrés et que les sociétés joyeuses ont également cultivé, c'est le *sermon joyeux.* [3] Le sermon joyeux débute en général par un texte latin dont le poème lui-même donne un commentaire burlesque. Souvent c'est un passage de la Bible. Quelquefois le passage biblique cité est étranger au sujet du sermon, ou bien les textes latins ne sont pas tirés de la Bible. Les sermons joyeux, qui présentent souvent un caractère nettement dramatique, prenaient une place importante dans les amusements de l'époque.

Les parodies dans les temps modernes.

Même dans les temps modernes, on s'est souvent plu à mettre des thèmes politiques et plaisants dans le cadre de textes sacrés. Au XVII[e] siècle on composa plusieurs chansons satiriques de ce genre contre Richelieu et Mazarin. [4] La fin du XVIII[e] siècle fut aussi favorable aux parodies de textes sacrés; à cette époque anti-

[1] Montaiglon, *ouvr. cit.*, I, 116.
[2] *Ouvr. cit.*, p. 189.
[3] Voy. Jacobsen, *La Comédie en France au moyen âge*, p. 56 et suiv.
[4] Voy. Novati, *ouvr. cit.*, p. 237.

Digitized by Google

religieuse, on aima à se moquer de l'Église et de la religion à l'aide d'expressions tirées de la Bible et des prières de l'Église.

Mais il n'est pas étonnant que l'on ait fini par trouver ce genre un peu usé et dépourvu d'intérêt. En effet, s'il n'est pas tout à fait inconnu même à nos jours, il appartient presque exclusivement à la poésie populaire.

Nous citerons la première strophe d'un *Pater des bons buveurs*, qui date de la fin du XIX[e] siècle, et que son éditeur Henry Corot avait entendu chanter plusieurs fois à Savoisy. Ce sont les maçons qui l'entonnent, lorsqu'ils ont fini leur construction, et qu'ils placent sur le faîte du batiment le bouquet où ils n'oublient jamais de mettre la traditionnelle bouteille vide:

Pater noster qui es là-haut,
A qui soit notre espérance,
Dans ce grand jour rien de plus beau
Que du bon vin en abondance.
Nous aurons pour réjouissance
Une bourse pleine d'écus,
Et puis nous chanterons ensemble
Ce bon mot: *Sanctificetur*.[1]

Les enfants insèrent quelquefois des prières latines dans leurs formulettes de jeux. Voici une jeune fille qui se souhaite un mari en débitant la litanie suivante:

— *Kyrie* —
Que je voudrais
— *Eleison* —
Avoir un homme
— *Christe* —
Me marier.
— *Sancta* —
Je prie tous les saints.
— Saint Nicolas —
N' m'oubliez pas
— Saint Stanislas —
Que mon mariage se fasse

[1] *Revue des traditions populaires*, II (1887), p. 27.

Digitized by Google

— Saint Germain —
Plutôt aujourd'hui que demain.[1]

Résumé. Si nous voulons résumer ce que nous avons dit sur la parodie de textes sacrés, que résulte-t-il de notre examen? Nous avons constaté que, dès les premiers siècles du christianisme, les clercs traitent des choses sacrées d'une façon intime et familière, qui choque nos idées modernes. Ce trait est caractéristique de toute la littérature cléricale du moyen âge. Ce n'est que depuis l'époque de la Réformation que les gens de l'Église prennent à cet égard une attitude plus réservée. Vers la fin du XII[e] siècle, les goliards inventent un genre littéraire spécial en insérant systématiquement dans leurs poésies latines ou françaises profanes des textes sacrés, qu'ils adoptent à n'importe quel sujet. Pendant le XIII[e] siècle, ils traitent dans ces parodies surtout des thèmes érotiques et burlesques. Depuis le XIV[e] jusqu'au XVI[e] siècle, les sujets politiques sont au premier plan. Plus tard on continue à traiter différents sujets profanes dans le cadre de prières et d'hymnes ecclésiastiques. Même de nos jours, ce genre n'est pas inconnu dans la poésie populaire.

Rappelons qu'inversement, on a souvent utilisé dans un but pieux des sujets profanes et populaires. Ainsi un prédicateur français du XIII[e] siècle, qu'on avait cru longtemps à tort être Étienne de Langton, archevêque de Canterbury (mort en 1228), avait eu l'idée de prendre la célèbre chanson de carole *Bele Aaliz* pour thème d'une allégorie en l'honneur de la Vierge.[2] On sait de même que les trouvères pieux ont emprunté souvent aux trouvères profanes la mélodie et la forme strophique de leurs chansons. Ainsi, Gautier de Coinci a composé plusieurs «parodies pieuses»[3], et, plus haut (p. 32), nous avons cité une pastourelle qui a été également imitée par un poète pieux. De nos jours même, les membres de quelques sectes chrétiennes se servent dans leurs chants religieux de mé-

[1] E. Rolland, *Rimes et jeux de l'enfance*, Paris, 1883, p. 339.

[2] Gaston Paris, *Mélanges de littérature française du moyen âge*, publiés par Mario Roques, Paris, 1912, p. 622.

[3] *Romania*, XVII, 429.

Digitized by Google

lodies de chansons profanes, pour captiver plus facilement leurs auditeurs. — C'est sans doute aussi à cause de leur popularité que le *Pater*, le *Credo*, etc., ont si longtemps servi à fournir un cadre, non seulement à beaucoup de poèmes pieux, mais aussi à plusieurs poèmes profanes. Dans ces derniers, le contraste qu'ils offrent entre la forme dévote et le contenu profane, semble avoir longtemps conservé un attrait tout particulier.

Les parodies de textes sacrés de la poésie française du moyen âge que nous connaissons, et que nous publions ici, sont au nombre de dix. Elles sont loin de présenter un ensemble homogène au point de vue des sujets traités. Presque chaque pièce se rapproche plus ou moins visiblement d'un genre littéraire connu dans l'ancienne littérature française. Il y a déjà là l'indication d'un classement: nous grouperons les parodies qui présentent un sujet analogue. Puis, comme les pièces de chaque groupe datent à peu près de la même époque, on peut les disposer, en même temps, suivant un ordre chronologique. Ainsi toutes les parodies où la tendance politique est bien marquée appartiennent au XIV^e^ siècle. Il est plus difficile de classer chronologiquement les autres groupes, qui datent du XIII^e^ siècle, car le peu d'étendue de toutes ces pièces ne permet pas d'en déterminer la date d'une façon précise. Il est pourtant probable que celles qui traitent des usuriers et le *Laetabundus* datent du commencement, les autres de la fin de ce siècle.

Nous distinguons quatre groupes principaux. Au premier appartiennent la *Patrenostre* et le *Credo a l'userier*, deux pièces qui, par plusieurs traits, se rapprochent des fabliaux. Le second groupe, qui comprend le *Laetabundus*, la *Patrenostre du vin* et le *Credo au ribaut*, représente le genre bachique et goliardique. La *Patrenostre d'amours*, qui appartient au genre littéraire connu sous le nom de *salut d'amour*, forme le troisième groupe. Le quatrième — la *Patrenostre farcie*, le *Pater noster* en quatrains, la *Patrenostre de Lombardie* et l'*Ave Maria* — contient des parodies à tendance politique.

Digitized by Google

L'ordre dans lequel nos pièces seront publiées est donc le suivant:

I. — La *Patrenostre a l'userier.*
II. — Le *Credo a l'userier.*
III. — Le *Laetabundus.*
IV. — La *Patrenostre du vin.*
V. — Le *Credo au ribaut.*
VI. — La *Patrenostre d'amours.*
VII. — La *Patrenostre farcie.*
VIII. — Le *Pater noster* en quatrains.
IX. — La *Patrenostre de Lombardie.*
X. — L'*Ave Maria.*

Digitized by Google

LA *PATRENOSTRE* ET LE *CREDO A L'USERIER*

Nous traiterons dans le même chapitre de la *Patrenostre a l'userier* et du *Credo a l'userier*. Ces deux pièces se rapprochent l'une de l'autre sous plusieurs rapports. Ce sont des poèmes qui datent de la même époque et qui sont inspirés par les mêmes idées.

Dans la *Patrenostre a l'userier* l'auteur met en scène un usurier qui se lève de très bonne heure pour aller prier au moutier. Il éveille sa femme et sa servante, pour qu'elles prennent soin de la maison en son absence et qu'elles soient prêtes si quelqu'un venait emprunter de l'argent. Dès le début, l'auteur marque l'attitude méfiante de l'usurier envers sa femme et sa servante, qui, à chaque instant, croit-il, veulent profiter de son absence pour le tromper. Après avoir donné ses ordres, l'usurier se met en route, et pour remplir plus vite sa tâche, c.-à-d. réciter sa patenôtre, il la commence déjà chemin faisant.

Voici sur quel plan le poème a été conçu. Au lieu de réciter tout le *Pater* d'une même haleine, l'usurier profère les formules sacrées une à une: *Pater noster — qui es in celis — sanctificetur — nomen tuum*, etc. Puis chacune de ces petites parties de la prière latine est suivie d'une réflexion personnelle de l'usurier, en français, comprenant en moyenne neuf vers. Ces vers forment un certain ensemble dans lequel la même idée est exprimée. Entre le texte latin et le texte français il n'existe aucune continuité de sens, ce qui diminue certainement de beaucoup le piquant de la

Digitized by Google

parodie. Mais les réflexions de l'usurier sont pourtant de nature à produire un contraste singulier avec la prière latine. En effet, l'usurier, loin de montrer des dispositions pieuses, profère des paroles qui témoignent de son grand attachement aux biens terrestres. Le début même de sa prière est significatif:

Pater noster, biaus sire Dieus,
Donez moi que je soie tieus
Que je puisse par mon avoir
Et le los et le pris avoir
De gaaignier et d'amasser
Tant que je puisse sormonter
Trestoz les riches useriers
Qui onques prestaissent deniers.

Dans la suite, qui est sur le même ton, l'usurier exprime son inquiétude tour à tour au sujet de ses débiteurs, qui n'ont pas encore rendu l'argent ni payé l'intérêt, et de sa femme et de sa servante, en qui il n'a aucune confiance.

Après avoir prononcé *sicut in celo*, le voilà arrivé au moutier:

Atant est au moustier venuz.
Puis se saine et entre dedenz
Et dist souef entre ses denz
Ses oroisons et s'agenoille;
Ses ieus de sa salive moille
Por ce que on le cuit plorer.

Puis il recommence le *Pater*, farci de ses réflexions, et cette fois, va jusqu'à la fin.

La seconde pièce, *le Credo a l'userier*, nous montre l'usurier dans une tout autre situation. Après avoir vécu toute sa vie au service du diable, c.-à-d. dans l'usure, il sent que la mort réclame enfin ses droits. Il fait chercher le prêtre, qui vient avec tout son *appareillement* lui apporter les dernières consolations. L'usurier voulant se confesser, le prêtre l'exhorte à dire ses péchés. L'autre avoue alors qu'il a renié Dieu et que c'est à l'aide du diable qu'il a ramassé sa grande fortune. Le prêtre lui conseille, s'il veut obtenir le pardon, de s'en remettre à la miséricorde de Dieu et de

Digitized by Google

dire le *Credo*. Et voilà l'usurier qui commence son *Credo* latin, entrecoupé, comme sa patenôtre, de malédictions contre sa femme, ses débiteurs, les prêtres et le moutier. En digne prédécesseur d'Harpagon il exprime l'étrange désir qu'on apporte devant son lit tous ses deniers et tous les gages sur lesquels il a prêté. Le prêtre a beau affirmer que tout ce qu'il dit ne vaut pas *une cenele:* il continue toujours dans le même style jusqu'à ce que l'âme lui parte du corps. Ses dernières paroles sont:

Vitam. Ma borse m'aportez,
La plus grant, et si la metez —
Eternam — lez moi a la terre.

Et l'auteur conclut que

Tout maintenant qu'ele [l'ame] fu hors
Si l'en porterent li deable,
Amen, en enfer pardurable
Ou ele avra sa livroison.

Plusieurs traits, p. ex. les préambules, l'arrangement des scènes, la langue, l'esprit général, indiquent la parenté intime de ces pièces avec les fabliaux. Mais en outre, elles ont en commun plusieurs particularités qui leur sont propres. Aussi serait-on tenté de les attribuer au même auteur si l'examen de la langue ne s'y opposait. Ce qui paraît certain à première vue, c'est qu'elles datent de la même époque. Nous allons maintenant déterminer cette époque et montrer que ces deux pièces ne sont que l'écho de certains sentiments et de certaines opinions qui trouvaient souvent leur expression justement à cette époque-là.

Pour mieux apprécier la portée de nos deux parodies, il est nécessaire de se rendre un compte exact de ce que le moyen âge entendait par les mots *usure* et *usurier*.

Aujourd'hui, le mot *usure* éveille l'idée d'un intérêt illégal, exorbitant, exigé pour un capital prêté, bien contrairement à l'étymologie, d'après laquelle le terme n'exprime que le loyer, l'usage de l'argent. Au moyen âge, au contraire, tout prêt pour lequel on

Digitized by Google

demandait un intérêt quelconque, si minime qu'il fût, était qualifié d'usure: le principe même du prêt à intérêt n'étant pas admis, on y voyait un péché nettement caractérisé. Cette opinion est exprimée dans un traité de Robert de Courçon, datant de 1202, dont nous parlerons plus tard: «L'usure est le péché que commet celui qui reçoit ou a l'intention de recevoir quelque chose en plus du capital prêté.» [1] «C'étaient encore, comme le dit M. Hauréau, les marchés à terme, dans l'espérance d'un profit aléatoire, ou les achats à bas prix de marchandises réservées en prévision de prix plus hauts; c'était, en un mot, la spéculation sous une forme quelconque.» [2]

L'usure est assimilée au vol pur et simple. La partie des statuts du concile de Paris de 1213, qui ne parle que des usuriers, porte ce titre: *De usurariis et raptoribus.* Les prédicateurs en parlent en termes très sévères: «Les usuriers sont des monstres dans la nature: Dieu a créé les cultivateurs, les clercs, les soldats; mais c'est le diable qui a inventé cette dernière catégorie.» [3]

Du moment où le christianisme commença à prendre part au mouvement social, il ne pouvait pas se taire sur les désordres multiples que causaient les prêts à intérêt énorme. Tout d'abord les prohibitions atteignent seulement les clercs: le prêt à intérêt est interdit aux ecclésiastiques. sous peine de déposition, par le concile de Nicée, en 325. [4] Plus tard on s'efforce de faire passer la prohibition dans la législation civile à l'égard des laïques. Mais on se heurtait à des difficultés, car la loi civile était encore complaisante à l'usure et se bornait à contenir les prétentions des prêteurs par un frein légal. Les Pères de l'Église ne cessaient pourtant pas de parler contre ce mal. Ce ne fut qu'à partir de la fin du VIII[e] siècle ou du commencement du IX[e] que la prohibition du prêt à intérêt par la loi séculière, et s'appliquant même aux laïques,

---

[1] «Usura est peccatum in aliquo consideratum ex eo quod aliquid supra sortem recipit aut recipere intendit.» (Voy. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibl. nat.*, I, 170).

[2] *Ibidem*, p. 170.

[3] Lecoy de la Marche, *La Chaire française au XIII[e] siècle*, p. 416.

[4] G. de Pascal, *Essai historique sur l'usure* (*L'Association catholique*, XXX, 1890, p. 263—281).

Digitized by Google

finit par triompher. Le prêt à intérêt devint désormais un cas d'excommunication. [1]

On a lieu de croire que, surtout depuis la seconde moitié du XII[e] siècle, le métier d'usurier fut très florissant. Le concile de Tours de 1164, présidé par le pape Alexandre III, défendit à tout membre du clergé, sous peine de perdre son bénéfice, de s'enrichir par l'usure. On voit par les dispositions du troisième concile de Latran (1179) combien le métier d'usurier était alors devenu commun: partout des gens abandonnaient leurs occupations pour exercer publiquement, comme si cela eût été permis, la profession d'usurier. En conséquence, le concile défendit d'admettre, soit à la communion pendant leur vie, soit à la sépulture chrétienne après leur mort, les usuriers reconnus. [2] Innocent III se montra à leur égard encore plus sévère que ses prédécesseurs, et c'est justement pendant son pontificat qu'eut lieu le concile de Paris de 1213, où le péché d'usure fut condamné par des statuts détaillés. En voici quelques-uns.

Il fut statué sous peine d'excommunication que personne ne pourrait se mettre aux gages de l'usurier pour l'aider à tenir compte des usures, des ventes à termes ou des contrats et que nul avocat ne pourrait défendre la cause d'un usurier. — Sur l'ordre spécial du pape il fut statué que si un usurier voulait venir à résipiscence, il devait restituer ce qu'il avait acquis par usure ou par vol, entre les mains de son prélat ou du légat, qui en disposerait selon ce que bon lui semblerait. Mais s'il s'obstinait dans son péché, on devait recourir au fer, pour retrancher de la société ces

[1] *Ib.*, p. 272.

[2] «Idcirco generalis concilii decernit auctoritas, ut nullus amodo constitutus in clero, vel hoc vel aliud usurae genus exercere praesumat» (Concile de Tours). — «Quia in omnibus fere locis crimen usurarum ita inolevit, ut multi aliis negotiis praetermissis, quasi licite usuras exerceant, et qualiter utriusque testamenti pagina condemnentur, nequaquam attendant: ideo constituimus, ut usurarii manifesti nec ad communionem admittantur altariis, nec christianam, si in hoc peccato decesserint, accipiant sepulturam» (Concile de Latran). — Les statuts de ces deux conciles, relatifs aux usuriers, se trouvent dans les *Acta conciliorum et epistolae decretales*, publiés par Jean Hardouin, t. VI, 2[e] partie (1714), col. 1597 et 1683. (Voy. *Notices et extraits des manuscrits*, VI, p. 212 et suiv.).

Digitized by Google

membres pourris, pour éviter qu'ils ne scandalisent tout le corps. — Si, à la fin de leur vie, les usuriers ne voulaient pas déférer aux admonitions de leurs prélats ou refusaient de restituer leurs usures, il était défendu à tout prêtre et à tout monastère de recevoir leurs aumônes ou de leur accorder la sépulture. Même il fut statué que le seigneur du lieu devait saisir leur argent et tous leurs biens acquis par usure, pour les mettre à la disposition de l'Église, et que les cadavres des coupables, honteusement jetés hors de l'église, devaient être laissés en proie aux chiens, pour que les diables portent leurs âmes impénitentes au jugement divin.

Si la femme de l'usurier défend auprès de son mari la cause des lésés, elle pourra vivre de ce que son mari lui donnera sur les revenus de son trafic; non que celui-ci ait le droit d'agir comme il le fait, mais parce que la femme, en se faisant avocate des lésés, doit être récompensée. Mais si elle trouvait le cœur de son mari impénitent et incorrigible, elle devra chercher de toutes les manières à se séparer de lui, non pour le lit, mais pour la table et les repas, et mendier auprès des amis sa nourriture et son vêtement plutôt que d'en être redevable au péché mortel qu'est l'usure.[1]

[1] Voir Martène, *Veterum scriptorum et mon. hist. dogm. moralium amplissima collectio*, VII, col. 101 (Pars V: *De usurariis et raptoribus*):

Mom. III. Statuimus sub poena excommunicationis, ne quis clericus nundinarius vel alius feneratori serviat, aut computationes usurarum aut venditiones usurarii ad terminum vel contractus ejus usurarios de nundinis ad nundinas scribat, et quod nullus advocatus causam usurarii vel haeresis defendat . . .

Mom. IV. Statuimus de speciali mandato domini papae in remedium usurariorum volentium converti ab usuris, ut ea quae per usuram adquisierunt vel rapinam, in manus sui praelati, legati, vel missi, corde et ore resignent, ut . . . ordinet secundum Deum quae viderit ordinanda . . . Si autem . . . converti ab usura noluerint aliquo modo . . . tunc ferro est utendum ad resecandum talia putrida membra, ne totum corpus scandalizent . . .

Mom. V. . . . et cum in fine vitae suae ad ammonitionem praelatorum suorum noluerint desistere, vel usuras restituere pro posse suo recusaverint, praecipimus ne quis sacerdos vel monasterium eleemosynam ejus, vel eum ad sepulturam in morte recipiat, immo de ipsis consilio prudentium duximus sic statuendum, ut dominus terrae bursam et totam ejus possessionem per usuram adquisitam saisiat, ut ordinet de ea arbitrio ecclesiae, et canes civitatis carnem eorum turpiter ab ecclesiae foribus ejectam corrodant et daemones eorum animas impoenitentes divino judicio asportent.

Digitized by Google

Les sermonnaires de cette époque contiennent sur les usuriers des réflexions tout à fait pareilles. — On sait que les prédicateurs du moyen âge aimaient à assaisonner leurs sermons de petites histoires qui devaient servir à l'enseignement pratique de la morale. Surtout les sermons *ad status*, c.-à-d. sur les différents états, contenaient souvent une riche galerie de portraits pris sur le vif. Lecoy de la Marche[1] cite l'histoire suivante, rapportée par le dominicain Étienne de Bourbon (mort en 1261). Celui-ci avait vu apporter dans l'église de Notre-Dame de Paris un malade qui était consumé par le *feu sacré* et qui demandait sa guérison à l'intercession de la sainte Vierge. Ses voisins disaient qu'il s'était enrichi par l'usure. Pour recouvrer la santé, les prêtres l'exhortaient à renoncer aux biens qu'il avait acquis par ce moyen illégal. Mais comme il refusait de le faire, son corps devint tout noir, et il fallut le renvoyer de l'église; il rendit l'âme le soir même.

Un autre prédicateur porte sur les usuriers le jugement suivant: «Il est rare qu'ils veuillent abandonner au moment de la mort le fruit de leurs longues rapines, amassé avec tant d'acharnement: le remords les assiège, ils cherchent mille moyens d'expier leur avarice, ils font des prières, des aumônes; mais enfin ils ne restituent pas, et ils expirent dans l'impénitence. Leur dépouille mortelle, dans ce cas, ne doit pas être ensevelie en terre chrétienne.» [2]

En comparant le contenu de la *Patrenostre* et du *Credo a l'userier* à ces jugements des conciles et des prédicateurs des XII[e] et XIII[e] siècles sur les usuriers, on voit que la ressemblance

Mom. X. Cum uxor feneratoris agit causam spoliatorum, vivat parce de iis quae ministrat ei vir suus de spoliis usurae, non quia ipse possit ei dare, cum non sint suae, sed quia ipsa advocatrix est spoliatorum . . . Si autem invenerit cor viri sui impoenitens et incorrigibile . . . tunc tenetur modis omnibus quaerere separationem mensae ejus et convivii, sed numquam thori, ut prius mendicet ab amicis vel aliis quo vescatur et vestiatur, quam hujusmodi tam morticino et quasi idolotito foedae usurae contra Deum pascatur . . .

[1] *Ouvr. cit.*, p. 417.

[2] *Ib.*, p. 416. — Toutes les fois que l'usurier se rencontre dans l'ancienne littérature, il est présenté comme un personnage antipathique. Il est considéré comme un des pécheurs les plus abominables, auquel les pires

Digitized by Google

est considérable. Cela peut tenir en partie au fait que les usuriers et leur métier étaient sévèrement jugés par tous. Nous croyons cependant que cette ressemblance est due réellement à une cause moins générale.

L'auteur de la *Patrenostre a l'userier* dit dans le préambule qu'il veut raconter en vers ce qu'il a entendu dire *a mestre Robert de Chorson* à Paris, dans un de ses sermons:

Por chastoier la riche gent
Qui plus aiment or et argent
Qu'il ne font Dieu ne sainte Yglise,
Ai ci un poi m'entente mise
A rimoier et a conter
Ice que j'oï raconter
A mestre Robert de Chorson
A Paris en un sien sermon,
Com fetement li userier
Va au moustier por Dieu proier.

Plus tard (v. 142—146), l'usurier consacre l'un des couplets dont se compose sa prière, à maudire Robert de Corchon qui parcourt le pays en prêchant contre les usuriers:

Qui est cil Robers de Corchon
Qui si va cest païs cerchant
Et par ses mostiers preechant?
Cuide nous il si par sa guile
Escillier et chacier de vile?

Robert de Courçon [1] n'était point un personnage inconnu au début du XIII[e] siècle. En sa qualité de légat du pape il fut chargé

tourments de l'enfer sont réservés. Dans le *Salut d'Enfer*, publié par Jubinal (*Jongleurs et trouvères*, p. 43), sont mentionnés quelques mets curieux dont Tervagant et Belzébus régalent leurs convives:

En la grant sale Tervagan
La menjai un popelican
A une sausse bien broié . . .
Belzebus fist appareiller
Un userier cuit en un pot.

[1] Son «surnom» se trouve écrit de plusieurs manières différentes: Corçon, Courçon, Courson, Cursion, Cortéon, Chorcéon, etc. (*Hist. litt.*, XVII, 396).

Digitized by Google

d'affaires importantes, et sa conduite autoritaire lui valut beaucoup d'ennemis. Il était né probablement vers 1160 en Angleterre, à Kedleston (Derby), d'une famille d'origine normande.[1] On croit qu'il avait fait ses premières études à Oxford. Ce qui paraît sûr, c'est qu'il étudia à Paris, où il se lia intimement avec son condisciple Lothaire Segni, qui depuis devint pape sous le nom d'Innocent III. Celui-ci le chargea à plusieurs reprises de missions importantes et finit par l'élever aux dignités les plus éminentes. — Depuis 1204 Robert était chanoine de l'église de Noyon, mais en résidence à Paris; à partir de 1210 il devint chanoine de Paris. Dans une lettre du pape de l'année 1212, il est qualifié de cardinal-prêtre du titre de Saint-Étienne *in Monte Coelio*. L'année suivante il est nommé légat du pape. En cette qualité il présida les conciles de Paris, de Reims, de Bordeaux et de Rouen. En 1214 il conduisit une croisade contre les Albigeois et y montra un grand zèle. A cause des plaintes portées contre lui, il fut obligé de quitter la France en 1215. Il séjourna à Rome jusqu'à l'année 1218, où il s'embarqua pour la Terre Sainte. C'est là qu'il mourut, la même année, au siège de Damiette.

Dans l'activité ecclésiastique et diplomatique de Robert de Courçon nous relevons quelques points qui nous intéressent ici.

Nous avons dit que l'auteur de la *Patrenostre a l'userier* avait été amené à traiter son sujet par un sermon de Robert de Courçon. Or, aucun de ses sermons ne nous a été conservé. Il paraît cependant fort probable qu'il a déployé une activité très considérable comme prédicateur. En 1195 et 1196, lorsque Fouques, le célèbre curé de Neuilly-sur-Marne, se fut mis à parcourir le pays pour prêcher la croisade et pour réformer les mœurs, plusieurs autres prédicateurs imitèrent son exemple. Parmi ceux-ci, Jacques de Vitry nomme, dans son *Histoire des Croisades*, Robert de Cour-

[1] Vte Robert de Courson, *Vie du cardinal Robert de Courson* (Extrait de la *Revue historique de l'Ouest*), Vannes, 1894, p. 1 et suiv. — On trouve des indications biographiques sur Robert de Courçon encore dans les *Notices et extraits des manuscrits*, VI, 136 et suiv., et dans l'*Histoire littéraire de la France*, XVII, 396.

Digitized by Google

çon.[1] Dès le temps où il était chanoine de Paris, Robert a certainement été connu comme prédicateur. Et Guillaume le Breton, dans son *Histoire de Philippe II*, dit que, en 1214, Robert de Courçon, légat du siège apostolique, et plusieurs avec lui prêchèrent publiquement dans tout le royaume en langue vulgaire.[2]

Nous ne pouvons pas savoir ce qui, dans la *Patrenostre a l'userier*, est dû au sermon de Robert et ce que l'auteur a ajouté de sa propre fantaisie. Mais que non seulement l'attitude hostile à l'égard des usuriers, mais aussi l'arrangement de la scène aient appartenu au modèle, c'est ce qu'il n'est pas impossible de prétendre. Nous croyons même avoir trouvé dans un sermon de Pierre le Chantre (mort en 1197) le petit *exemple* qui contient en germe l'idée première de la *Patrenostre a l'userier*.

Un commentaire sur le livre de Job, attribué à Pierre le Chantre, contient, parmi des explications théologiques et des citations des *Moralia* de saint Grégoire, quelques petits récits, empruntés probablement à la vie quotidienne. Pour prouver qu'on ne peut se partager entre Dieu et le monde, on raconte l'anecdote suivante. Un certain archidiacre, nommé Amand, avait la coutume de faire ses visites sur un âne. Un jour il alla prier en quelque saint lieu. Après être descendu de sa monture et l'avoir attachée quelque part, il entra dans l'église. Mais a peine eut-il commencé à prier qu'il se mit à craindre que son âne ne lui fût volé, et cette crainte le troubla tellement qu'il ne put achever sa prière. Après avoir prononcé les trois premières demandes de l'oraison dominicale, farcies de réflexions que lui suggérait la crainte de perdre son âne, il

[1] *Hist. litt.*, XVIII, 235.

[2] « Robertus de Corcon, apostolice sedis legatus, et multi cum eo et sub eo adhuc predicabant publice per universum regnum gallice . . . » (*Testimonia minora de quinto bello sacro*, edidit Reinholdus Röhricht, Genève, 1882, p. 78). La question de la langue dont se servaient les prédicateurs du moyen âge a été très discutée (voy. A. Piaget, *Sermonnaires et traducteurs*, dans Petit de Julleville, *Hist. de la langue et de la littérature française*, II, 217 et suiv.). Ce qui paraît certain, c'est que les prédicateurs s'adressaient souvent à leur auditoire laïque en langue vulgaire, de sorte que même si l'auteur de notre pièce, comme nous le croyons, était un jongleur, il a bien pu comprendre ce qu'il entendait.

Digitized by Google

sortit de l'église, donna la bête aux pauvres et revint dire la fin de sa prière avec la dévotion et la tranquillité necessaires. [1]

Cette anecdote, racontée peut-être pour la première fois par Pierre le Chantre, semble avoir été courante dans les sermons du moyen âge: nous la trouvons sous une forme plus dramatique, par laquelle elle se rapproche de la *Patrenostre a l'userier*, dans un sermon de Jean d'Orléans, chancelier de Paris, mort en 1306. En voici le texte latin: «Qui vult servire Deo et mundo, minor est utroque. Exemplum habemus de quodam eremita qui cum asino suo venit ad ecclesiam. Intravit in ecclesiam et demisit asinum suum ad ostium et incoepit dicere: »*Pater noster* . . .» et tunc cogitavit: »Quid comedit asinus meus?» Secundo incoepit: »*Pater noster*; et statim cogitavit: Latrones furabuntur asinum meum, et sic cogitans de asino, sollicitus de asino, non potuit perficere Pater noster. Exivit ecclesiam, accepit asinum, venit ad quemdam leprosum et dedit ei asinum et, reversus ad ecclesiam, dixit Pater noster et perfecit orationem suam.» [2]

Dans ces circonstances, il n'y a rien d'étonnant à ce que Robert de Courçon ait raconté dans son sermon une histoire pareille. En la modifiant quelque peu et en remplaçant l'archidiacre ou l'ermite par un usurier qui, pendant sa prière, ne pense qu'à ses deniers, il a pu raconter un récit dont l'auteur de la *Patrenostre a l'userier* s'est servi pour composer sa parodie. On a à peine besoin de dire que la poète a beaucoup brodé sur le thème que lui fournit le sermon de Robert.

On peut présumer que, dans ses sermons, Robert de Courçon n'a pas ménagé la race maudite des usuriers, et l'anecdote que l'auteur de la *Patrenostre* a entendu, avait sans doute pour but de les *chastoier*. En tout cas, notre prélat a donné deux preuves de son attitude très hostile à leur égard.

On a démontré que Robert de Courçon est l'auteur d'un traité canonique, intitulé *Summa de Sacramentis* et attribué à tort à

[1] Voy. *Journal des Savants*, 1886, p. 681. Le texte latin de l'anecdote se trouve au fol. 29 v°, col. 1, du ms. latin 15565 de la Bibliothèque nationale.

[2] Hauréau, *Notices et extraits de qq. mss. de la Bibl. nat.*, III, 282.

Digitized by Google

Simon de Tournai.[1] Il date de 1202. Dans les premiers chapitres, qui traitent de la pénitence et de l'excommunication, l'auteur se montre souvent très indulgent envers certains péchés, mais il est sans pitié pour les simoniaques et les usuriers. Il ne supporte pas que ces derniers dotent les hospices ou les églises: on doit repousser ces dons même quand il sont inspirés par une sincère pénitence. Plus difficile est le cas où se trouvent les églises qui, construites avec l'argent des usuriers, ont été canoniquement consacrées. L'auteur de la *Summa* dit qu'on doit restituer la somme aux victimes des spoliateurs ou bien — ce qui sans doute est plus commode — on dira pour leurs âmes un certain nombre de messes.

Et enfin, le concile de Paris de 1213 où, comme nous l'avons vu, des mesures très dures furent prises contre les usuriers, était présidé justement par Robert de Courçon.

Tout ce qui précède nous fait supposer que la *Patrenostre a l'userier* a été composée au début du XIII[e] siècle.

Selon les vers 142—146 de ce poème, Robert de Courçon était à l'époque de la composition de cette pièce en pleine activité comme prédicateur. Puis le vers 8 nous dit que l'auteur avait entendu son sermon à Paris. Or, Robert était depuis 1204 chanoine de Noyon mais résidant à Paris, depuis 1210 chanoine de Paris. En 1214, comme légat du pape, il prêchait encore dans tout le royaume en langue vulgaire. L'année suivante il quitta la France. Par conséquent, c'est bien entre les deux dates 1204 et 1215 qu'il faudrait placer la *Patrenostre a l'userier*.

Quant au *Credo a l'userier*, Méon[2], V. Le Clerc[3] et Gröber[4] ont considéré *maistre Fouques* comme l'auteur de cette pièce. En effet, c'est bien ce nom qu'on lit au premier vers:

> Maistre Fouques racon'e et dit
> Que nus ne puet avoir mercit . . .

[1] Hauréau, *Notices et extraits de qq. mss. de la Bibl. nat.*, I, 180.
[2] *Fabliaux et contes*, IV, 106.
[3] *Hist. litt.*, XXII, 143.
[4] *Grundriss*, II, 1, 880.

Digitized by Google

Comme on le sait, les jongleurs citent souvent dans le préambule le nom de l'auteur de la pièce. Ainsi *maistre Fouques* serait un clerc qui aurait composé un amusant fabliau sur les usuriers. Cette hypothèse semble très probable. Il y en a cependant une autre qui peut-être n'est pas tout à fait dénuée de vraisemblance. Supposons que le jongleur récitateur ait composé non seulement le préambule, mais tout le poème. Que peut bien signifier alors le vers *Maistre Fouques raconte et dit?* Il n'est pas rare que les poètes citent le nom d'un personnage connu pour en appeler à l'autorité de son jugement. Peut-être le prologue du *Credo a l'userier* s'explique-t-il par cette dernière raison. Citons- le tout entier:

Maistre Fouques raconte et dit
Que nus ne puet avoir mercit
Qui useriers est, s'il ne rent,
Que deables en son torment
Ne l'en maint, s'il i est trovez,
Et qu'il ne soit morz et dampnez.
Mès por parole que l'en face
Ne vuelent pas guerpir la trace
Du deable qui les a pris
Et si alumez et espris
Qu'il ne les lesse repentir
Ne de l'usure resortir.

Voilà des vers qui sont à peu près comme le résumé d'un sermon contre les usuriers; peut-être faut-il les considérer comme tels. Il est à remarquer que le poème proprement dit ne commence qu'au vers 13:

Seignor, oiez une merveille
Onques n'oïstes sa pareille . . .

Tout porte à croire que la *Patrenostre* et le *Credo a l'userier* sont des poèmes contemporains. Or, serait-ce trop hasardeux de supposer que *maistre Fouques* ne fut rien moins que Fouques, le célèbre curé de Neuilly, dont la renommée comme prédicateur fut très répandue. Nous avons déjà dit que Robert de Courçon fut l'un de ceux qui continuèrent son œuvre. En citant, dans le pro-

Digitized by Google

logue, le nom de Fouques, l'auteur du *Credo* aura voulu donner à son poème plus de valeur et d'intérêt, tout à fait comme celui de la *Patrenostre* en appelle à l'autorité de Robert de Courçon. La brillante carrière de prédicateur de Fouques de Neuilly s'étend de 1195 à 1201, l'année de sa mort. Mais même si l'on admet que c'est à lui que le premier vers du *Credo* fait allusion, on n'est pas obligé de placer la composition de la pièce avant cette dernière date.

Ces conclusions restent toujours hypothétiques. En tout cas, la langue du *Credo a l'userier*, comme nous allons le voir, n'empêche pas de l'attribuer aux premières années du XIII^e^ siècle.

Digitized by Google

La Patrenostre a l'userier

Manuscrits et éditions. Étude linguistique.

Première version

Manuscrits et éditions. — La *Patrenostre a l'userier* est représentée par deux versions. La première a été conservée dans trois manuscrits:

A = Paris, Bibliothèque nationale, fr. 837, fol. 218 v°—219 v°.
L = Londres, British Museum, ms. Harléien 4333, fol. 107 r°—108 v°.
T = Cambridge, Trinity College, O. 2. 45, p. 324—327.

Les manuscrits L et T ont été signalés par M. Paul Meyer dans sa notice du ms. Harléien 4333, dans la *Romania*, I, 208, où il a cité les deux premiers vers de L. Une seconde mention de T a été faite par M. Meyer dans la description qu'il a donnée du ms. O. 2. 45 de la Bibliothèque de Trinity College (*Romania*, XXXII, 112): il y cite les quatorze premiers vers de T.

Cette version a été publiée par Barbazan et Méon, *Fabliaux et contes des poétes françois*, t. IV, 1808, p. 99—106, d'après le seul ms. A. [1]

A, le plus important des manuscrits, a été exécuté à la fin du XIII° siècle par un copiste du centre de la France.

Le manuscrit L, comme l'a déjà dit M. Paul Meyer, a été écrit dans la seconde moitié du XIII° siècle, dans l'Est de la France. [2] Dans une version de l'*Ave Maria* de Huon de Cambrai, contenue dans ce manuscrit, M. A. Langfors a relevé plusieurs traits dia-

[1] C. Lenient, (*La satire en France au moyen âge*, 1893, p. 184) en cite quelques vers. — Un remaniement en prose se trouve dans le t. III des *Fabliaux ou contes* de Le Grand d'Aussy.

[2] *Romania*, I, 206.

Digitized by Google

lectaux appartenant à cette région.[1] Ceux que présente la *Patrenostre a l'userier* ne font qu'appuyer cette localisation. Comme nous avons souvent utilisé le manuscrit *L* pour notre édition critique, nous mentionnerons quelques-unes de ses particularités dialectales.

L'*e* provenant d'un *a* libre tonique devient *ei* dans *cleis* 85 et *heient* 244. — La graphie *ei* pour *ai* se trouve dans *pein* 134; *fein* 151, *chapelein* 152. — *Ei* se trouve deux fois pour *ie*: *greive* 47; *mein* 244. — *Ei* s'écrit pour *e* dans *deite* 67; *fausseit* 252. Ce dernier mot rime, dans *L*, avec *pleit* (< placitum). La rime de l'original est sans doute *abet: fausset*, comme la donnent *A* et *T*. — La diphtongue *ai* se réduit à *a* dans *guares* 226. — Les groupes latins *en* et *in* sont rendus souvent par la graphie *an*: *an* 84; *esciant* 236, etc. Inversement *en* pour *an*: *avent* 84. — Paucum donne *pou* 4, etc. — L'*a* en syllabe protonique devient *e*: *reconter* 6; *remenant* 98; *estele* 81, etc. — L'*e* atone se change en *a* dans *sarmon* 8; *aut* (= *eust*) 168; *maudaha* 202; *daha* 232. — En position protonique, *u*, provenant de la vocalisation d'un *l*, est tombé dans *mavais* 100.

L final tombe dans *si* (= *s'il*) 18; *qui* (= *qu'il*) 167; 240. Inversement, *l* s'écrit là où il n'est pas étymologique: *quil* (= *qui*) 159; *ilnel* 219. — *S* devant une consonne s'est souvent amui: *et* (= *est*) 255; *eveile* 16, etc. *T* final roman appuyé tombe souvent si le mot suivant commence par une consonne: *despen* 55; *er* 82; *per* 126; *ces* 222, etc. *G* au lieu de *ch* se trouve dans *riges* 1 (cf. *riches* 33). Cette forme s'explique par la confusion de *ch* et *ǧ* attestée dans les dialectes du Nord et de l'Est. — La lettre *h* s'emploie souvent là où elle ne se trouve pas en français du centre: *chathoier* 1; (*des*) *hore* (*an avent*) 84; *phaques* 105, 140. — Le renforcement de *n* et de *s* se rencontre souvent: *peinne* 101, *semeinne* 102, *farssiz* 268, etc.

L'article masculin au cas régime est *lo* 70, 98, etc. — L'article + *de* > *do* 87, 251, etc.

[1] *Mémoires de la Société néo-philologique de Helsingfors*, IV, p. 321–62.

Digitized by Google

Les traits dialectaux que nous venons d'énumérer et qui se trouvent à côté des formes franco-picardes, ne permettent pas de bien déterminer la patrie du copiste, car ils sont attestés dans tous les dialectes de l'Est. Mais s'il faut attacher de l'importance au fait que le copiste a deux fois changé le nom de Robert de Courçon en Robert de Dijon (v. 7 et 142), on pourrait le considérer comme un Bourguignon.

Quant au manuscrit *T*, M. Paul Meyer a dit qu'il a été exécuté par un Anglo-normand, vers le milieu du XIII[e] siècle.[1] En effet, la langue de ce manuscrit présente tous les traits caractéristiques du dialecte anglo-normand. Ces traits sont trop connus pour que nous voulions les énumérer. Disons seulement que le manuscrit *T*, comme tous les textes anglo-normands, renferme un nombre considérable de vers trop longs ou trop courts et que sa valeur pour l'établissement du texte critique est minime.

Le classement des manuscrits. — Le classement des manuscrits de la *Patrenostre a l'userier* n'est pas facile, car ils ne présentent pas de fautes communes qui puissent nous renseigner sur leurs rapports. Il est vrai que *L* et *T* contiennent deux fautes qui leur sont communes. Au vers 15, ils lisent tous les deux: *Lors se chauce et s'apareille* (la bonne leçon: *si s'appareille*) et au vers 144, *Et par ces mostiers prechant* (la bonne leçon: *preechant*). Mais cela ne suffit pas pour pouver qu'ils forment une famille à part, car ces deux fautes peuvent être attribuées à deux copistes indépendants. Ce qu'on peut constater, c'est que *L* et *T* donnent souvent une leçon qui diffère beaucoup de celle de *A*.

Le texte critique. — Pour base de notre texte critique nous prendrons le meilleur manuscrit *A*, que nous suivrons sauf dans les cas où *L* et *T* présentent une leçon commune. Avec ses incontestables avantages d'être intelligible et de donner des vers corrects, *A* présente d'autre part des fautes évidentes. Il a surtout une tendance bien marquée à abréger l'exposé de l'original. Nous

[1] *Romania*, XXXII, 108.

Digitized by Google

citerons quelques cas dans lesquels la leçon de *L* et *T* s'impose, non seulement à cause de la méthode que nous devons suivre, mais aussi par des raisons logiques et stylistiques.

Au lieu des vers 131—140, *A* répète les vers 63—68. Cette erreur provient sans doute du fait que les vers 63 et 131 commencent par la même formule latine *Nomen tuum*: le copiste, au lieu de suivre son texte, est tombé sur un passage qu'il avait déjà copié.

A la place des vers 198—204 on lit en *A*:

> En maint porpens a son cuer mis
> Li useriers qui ja mes n'iert
> Saoulez d'amasser deniers.

Cette leçon est sûrement fautive. Il y a une rime incomplète (*iert: deniers*), qui ne saurait être attribuée à un poète qui rime correctement ailleurs. Mais ce qui surtout paraît prouver que ces vers ne sont pas authentiques, c'est qu'ils interrompent mal à propos la prière de l'usurier en donnant une remarque banale sur celui-ci.

Nous mentionnons encore les vers 189—196 et 205—214, que *A* remplace par des résumés médiocres.

Dans les cas précités nous suivrons le manuscrit *L*, en écartant quelques graphies propres au dialecte de l'Est, qui sont en contradiction avec la graphie de *A*.

La langue de l'auteur. — L'examen des rimes et de la mesure des vers dans la première version de la *Patrenostre a l'userier* nous permet de constater les faits linguistiques suivants:

1) *z* et *s* sont confondus à la rime: *sous: fous* 43; *celis: esbahis* 116. — 2) *c* devant un *a* latin se prononçait *k*: *pasque: tasque* (< *tasca < taxa) 106. — 3) *iée* se réduit en *ie*: *commencie* 26. 4) *an* et *en* ne sont jamais confondus à la rime. — 5) Lat. talem donne *tieus* (: *Dicus*) 28. — 6) *n* et *ñ* riment ensemble: *escaloine* (< Ascalonia): *moine* 202. Cette rime est donnée seulement par les manuscrits *L* et *T* (*A* présente une leçon toute différente). —

Digitized by Google

7) Les règles de la déclinaison de l'ancien français ne sont pas toujours observées: *fourment* (cas suj. sing): *escient* 235; *userier* (cas suj. sing.): *proier* 9. Cette dernière rime est donnée par tous les manuscrits. C'est à cause de cela que nous n'avons pas corrigé la rime *sage* (cas suj. sing. masc.): *gage* (cas rég. sing.) 100, donnée par le manuscrit *A*, bien que *L* présente, à ce titre, une leçon préférable (*T* manque). — 8) La forme féminine des adjectifs de la 3e déclinaison latine est pareille à la forme masculine. La seule exception: *tele: astele* 82. — 9) La 1ère personne du sing. du présent n'a pas d'*e* analogique.

Les paragraphes 1, 2, 3 et 4 font supposer que l'auteur était Picard. — Sur la date de la *Patrenostre a l'userier*, voir p. 56.

Seconde version

Manuscrit et édition. — La seconde version de la *Patrenostre a l'userier* existe dans un manuscrit unique:

M = Berne, Bibliothèque de la Ville, 354, fol. 108 r°—108 v°.

Elle a été publiée, en 1808, par Achille Jubinal, *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, suivi de quelques pièces inédites tirées des manuscrits de la Bibliothèque de Berne, p. 32—35.*

Les rapports de la première et de la seconde version. — Jubinal a bien dit (*Rapport*, p. 35) que la *Patrenostre a l'userier* qu'il a publiée est toute différente de la pièce publiée par Méon (première version). Cette remarque doit pourtant être complétée. Il serait bien étonnant que Jubinal n'eût pas constaté entre elles d'autres ressemblances que le titre. En effet, le sujet des deux versions est tout à fait le même. Outre l'identité de l'arrangement des scènes, plusieurs vers presque identiques dans les deux versions montrent que l'une dépend de l'autre. On n'a qu'à comparer les vers suivants: A 74 = B 48; A 124 = B 65; A 230 = B 90.

Vu déjà le peu d'étendue de la seconde version (elle contient 116 vers tandis que la première, selon le texte critique, en a 254)

Digitized by Google

on serait tenté de la considérer comme un résumé de la première. Mais nous sommes à même de préciser davantage leurs rapports: c'est un texte analogue à *L* qui a servi de modèle à la seconde version. La fin du poème, qui, dans la première version, n'est donnée que par le seul manuscrit *L*, se retrouve dans *M* sous une forme qui ressemble de près à la leçon de *L*. Nous n'avons qu'à comparer les deux passages suivants:

L	M
C'onques encor(e) porciaus rostiz	Onques geline bien rostie
Ne fu en tel guise farssiz	Ne fu a la guise farsie
Com cist a s'oroison farssie.	Que la paternostre a farsie
La male passions l'ocie . . .	Li usuriers, cui Deus maudie.

La langue du remanieur. — V. Le Clerc a déjà constaté la mauvaise forme linguistique sous laquelle la seconde version nous et parvenue.[1] Il est probable que c'est l'œuvre d'un jongleur illettré qui avait entendu réciter les vers de la première version et les avait reproduits de mémoire dans un style maladroit.

Voici ce qui résulte, pour le dialecte du remanieur, de l'examen des rimes et de la mesure des vers. La diphongue *ai* s'est réduit à *a*: *terra*: *a* (= *ai*) 70. — *Iée* est devenu *ie*: *mainie* (= *maisniée*): *demie* 95. — *O* fermé en syllabe ouverte ne devient pas *eu*: *seignor*: *tor* 111.

Ces traits appartiennent aux dialectes de l'Est. Peut-être l'auteur était-il un Bourguignon comme le copiste de *L*. Le nom d'une localité semble corroborer cette hypothèse. Le manuscrit présente l'abréviation *s. t.* à la rime du vers 78. Comme ce vers doit rimer avec le vers précédent, qui se termine par *valt*, il faut sans doute résoudre l'abréviation par Saint Thibalt.[2] En effet, Saint-Thibault est un village du canton actuel de Witteaux (Côte- d'Or). — La mention de Richarz de Lisun (v. 34) reste toujours inexplicable.

[1] *Hist litt.*, XXIII, 255. — Sur la langue du ms. *M*, voir p. 83.

[2] M. Morf a constaté une semblable abréviation pour le nom d'Ysiaut (Y.) dans une version de *La Folie Tristan* qu'il a tirée du même manuscrit (*Romania*, XV, 558).

Digitized by Google

Cela ne ne doit pourtant pas, comme le pense V. Le Clerc,[1] faire supposer pour notre pièce une origine normande.[2] — Elle date sans doute du commencement du XIV^e^ siècle.

Nous donnerons ce texte médiocre à peu près tel qu'il se trouve dans le manuscrit; quelques rares corrections seront proposées dans les remarques.

---

[1] *Hist. litt.*, XXIII, 255.

[2] Richart de Lison, clerc normand, qui vivait vers la fin du XII^e^ siècle, est considéré comme l'auteur de l'une des nombreuses branches du *Roman de Renart* (Gröber, *Grundriss*, II, 1, 626).

Digitized by Google

I

Bibl. nat. fr. 837, fol. 218 v° b]

La Patrenostre a l'userier

Por chastoier la riche gent
Qui plus aiment or et argent
Qu'il ne font Dieu ne sainte Yglise,
Ai ci un poi m'entente mise
A rimoier et a conter
Ice que j'oï raconter
A mestre Robert de Chorson,
A Paris, en un sien sermon,
Con fetement li userier
Va au moustier por Dieu proier.

Li useriers est main levez,
Trestoz ses huis a desfermez
Por savoir s'aucuns i venist
Qui deniers emprunter vousist.
Lors se chauce, si s'apareille,
Sa fame et sa baiasse esveille:
«Levez tost sus, jel vous commant,

Le titre de A La patrenostre a l'usurier *a été ajouté après coup, par une main plus récente; L et T n'ont pas de titre.*

1 Pater noster l. r. g. *A*; P. chathoier les riges genz *L*; P. chastier la fole g. *T* — 2 Ki miez ainme l'or et l'a. *L*; Ke *T* — 3 *Ce vers manque en L*; et seinte glise *T* — 4 Ai ge .j. pou *L*; ci *manque en T* — 5 rimer *T* — 6 Ice que jai oi conter *A*; ioi j reconter *L*; Ceo ke jeo ai oi recunter *T* — 7 Robert de Dijon *L*; Mestre Robert de Cursun *T* — 8 A P. enz en plein sarmon *L*; L'autre jur a sun s. *T* — 10 Vient *L*; Vet a muster *T*.

11 matin l. *L*; par matin *T* — 12 Tuz s. us *T* — 13 P. veer si aukun *T* — 14 vossit *L* — 15 et apareile *LT* — 16 pucele *L*; baisse aveille *T* — 17 jo v. c. *L* — tost *manque en T*.

Digitized by Google

Et s'il vient ceenz qui demant
Deniers a emprunter sor gage,
Gardez que n'i aie domage;
Ainz venez erraument por moi
A cel moustier tout en reqoi.
Je n'i ferai pas grant demeure,
Quar l'en pert bien en petit d'eure».
A tant s'en ist de sa meson,
S'a commencïe s'oroison:
«*Pater noster*, biaus sire Dieus,
Donez moi que je soie tieus
Que je puisse par mon avoir
Et le los et le pris avoir
De gaaignier et d'amasser
Tant que je puisse sormonter
Trestoz les riches useriers
Qui onques prestaissent deniers.
Qui es in celis. Mout me poise
Que je n'i fui, quant la borgoise
Vint çaienz emprunter deniers. (*F. 219*)
Mieus vousisse que li moustiers
Et li prestres fussent fondu
Que g'i ëusse tant perdu.
G'i ai perdu, jel sai sanz faille,
Le vaillant de deus et maaille,
Qu'ele volt emprunter cinc sous.
Je m'en puis bien tenir por fous

18 Si v. caienz q. me d. *L*; Si nul i v. ceinz ke d. *T* — 19 D. aprempter *T* — 20 Ne suffrez pas ke jeo a. damage *T* — 21 A moi v. tout en recoi *L*; Mes v. dunckes e. r. *T* — 22 Laienz (Leinz *T*) en cest (cel *T*) mostier por moi *LT* — 23 Car jeo ne frai p. g. demeore *T* — 24 Je j perdroie e. petite hore *L*; Car jeo perderai de mun afere *T* — 25 la m. *L* — 26 Si encommence son roison *L*; Si commence sa o. *T*.

27 sires *L* — 28 Quar donez q. *A*; je *manque en T* — *Les vers 29 et 30 manquent en T* — 31 Et de sauver et dasmasser *L*; gaigner *T* — 32 Et tant q. j. p. passer *L*; Ke jes pusse passer *T* — 33 Tuz *L* — 34 apresterent *T*.

Dans T les groupes de vers 35—46 et 47—54 sont intervertis. Les paroles du Pater se suivent pourtant en bon ordre. — 36 Kant *L*; je ne fu *LT* — 37 Voloit e. les d. *A*; Vint erseir pur e. d. *T* — 38 M. amaisse *A* — 39 prestre *T*; Et prestre et clerc f. f. *L* — 40 Q. tant i eusse atendu *L*; Ke jeo usse t. p. *T* — 41 Perdu i ai jou s. s. f. *L*; Car p. i ai s. f. *T* — 42 maille *T* — 43 El voloit e. .v. s. *A*; vost *L*; Car ele volt e. cinc s. *T* — 44 Je puis dire que je sui f. *A*; Bien me pus t. p. f. *T*.

Digitized by Google

Quant je vois a autrui moustier
Ou je ne puis rien gaaingnier.
Sanctificetur. Mout me grieve
Que ma meschine est si esmievre
De mon argent issi gaster;
Mès ele me puet tant haster
Qu'ele n'avra de tout cest mois
Au feu c'un petitet de pois
Ou porree de vieus cresson
Et un petit de mon bacon.
Je despent trop, si faz folie;
Mieus me vendroit mengier boillie
D'un poi de farine pilee
Et avoir grosse borsse enflee,
Que je gastaisse mon argent,
Comme cele autre fole gent
Qui achatent les venoisons,
Les chars salees, les poissons.
Nomen tuum. Je claim tout quite
Celui qui envers moi s'acuite;
Et cil qui ne me veut paier,
Ainz voudroit toz jors delaier
Tant que j'aie oublïé la dete,
C'est cil qui plus vers moi s'endete.
Tant con je voi que il a rien
Dont il me puist paier le mien
Ne li quier ja nul ennui faire,
Car bien tost vendra a mal traire.
Adveniat regnum tuum.
Retorner vueil a ma meson

45 vois si a. m. *T* — 46 gueangnier *L*; La jeo n. p. r. gaignier *T*.

47 trop *A*; greive *L* — 48 meschiene *A*; Quant m. pucele e. useriere *L*; baisse e. s. arieure *T* — 49 perdre e. g. *L*; si g. *T* — 50 si h. *A* — 51 K ele naura mais de c. m. *L*; Ke ele naverat mes de moi *T* — 52 Caienz a feu feues ne pois *L*; Ke ele ad eu si ne sett (?) poi *T* — *Les vers 53 et 54 manquent en A* — 53 Une poignee de kersun *T* — 54 Ou mult poi de bacun *T* — *Les vers 55—102 manquent en T* — 55 ce est f. *L* — 56 boulie *L* — *Les vers 57 et 58 manquent en A* — 57 ferine *L* — 60 Ausint *g* font l. f. g. *L* — 62 L. c. freches et l. p. *L*.

64 bien vers *L* — 65 Mais c. q. ne viaut paier *L* — 66 vorra *L* — *Le vers 68 manque en L* — *Les vers 69—72 manquent en A* — 70 puit p. lo m. *L* — 72 tot.

74 R. deusse en m. *L*.

Digitized by Google

Por savoir que ma fame fait,
Quar je sai bien tout entresait
Que ele a geline ou poucin
A son mengier chascun matin,
Toutes les eures qu'en est tens;
Mès se g'i puis venir a tens
Jé la batrai tant d'une astele
Que je ne cuit qu'ele soit tele
Qu'ele face de son mangier
Dès or en avant nul dangier,
Si li cuit si les cles garder
Ja tant ne se savra pener
Qu'el ait del mien, se le ne m'emble,
Le vaillant d'un denier ensamble.
Fiat voluntas tua.
Li chevaliers qui me paia
Qui me devoit cincante livres
N'est encore mie delivres,
Qu'il m'en doit près de la moitié;
S'en ai je mout mal esploitié.
Que puis je perdre? J'ai sa foi,
Quar je l'en pris de lui par foi
Que il dedenz un mois passant
M'aporteroit le remanant.
Mès ilueques ne fui pas sage, (*F. 219 b*)
Quar je en ai mout mauvès gage.
Sicut in celo. C'est grant paine
D'aler deus foiz en la semaine
Au moustier quant il est trop loins;
Certes j'avrai trop granz besoins

77 poulet *L* — 78 A. s. diner *L* — 79 T. hores que il e. t. *L* — 80 M. s. je p. *L* — 82 Q. j. c. que jamais ner tele *L* — 84 dongier *L* — *Les vers 85—88 manquent en A* — 85 cleis *L* — 87 do mien s. l. non m'e. *L* — 88 vailant *L*.

92 Il nest pas encores d. *L* — 93 Qui me d. plus d. l. m. *L* — 94 Et si ne lai pas oublie *A* — *Le vers 96 manque en L* — 98 Me paiera le remenant *L* — *Après le vers 98 L ajoute:*

Et de l'usure et dou chatel
Pour quoi m'a donné son mantel.

99 M. iluec ne fu je pas sages *L* — 100 Q. sa foi est m. m. gajes *L*.

101 Nomen tuum. ceo est g. p. *T* — 102 De aler dous f. la s. *T* — 103 A. m. que *L*; A. m. car *T* — 104 Jeo en auerai *T*; mlt g. b. *A*.

Digitized by Google

Se je i vois mès jusqu'a Pasque;
A tant en ai prise ma tasque
Se j'en estoie revenuz.»
A tant est ou moustier venuz.
Puis se saine et entre dedenz
Et dist souef entre ses denz
Ses oroisons et s'agenoille;
Ses ieus de sa salive moille
Por ce que on le cuit plorer.
Lores recommence a orer:
«*Pater noster qui es in celis.*
Qu'est-ce, sui je ore esbahis,
Qu'ore revueil commencier fable?
Ce soit de par le vif deable
Que or redi ce que j'ai dit.
I ai je donques tel delit
En toute jor recommencier?
Il pert que je vueille tencier.
Sanctificetur. Trop sui ci,
Ma fame fet son prest par li;
J'i ai domage, je sai bien.
Car je i pert, si n'i gain rien.
Ma meschine tout ensement
Represte par li mon argent
Qu'ele despent et done tout
A un pautonier qui la fout.

105 Se je vien mais devant phaques *L*; deske la paske *T* — 106 tache *L*; en *manque en T* — *Les vers 107 et 108 manquent en L* — 107 Pur quei jeo seie ore r. *T*.

109 sengne sentre *L*; Sei seigne e. e. enz *T* — 111 si s'a *L* — 112 sa *manque en T* — *Les vers 113 et 114 manquent en L* — 113 ke len le quide p. *T* — 114 Puis a commencie a o. *A*; urer *L*.

115 P. n. quis *A* — 116 Ce que est s. j. e. *L* — *Après le vers 116 T ajoute:*

Ou voil jeo ore recomencer
Je purrai Deu trop ennuier.

117 Qui r. recommencier f. *A*; Ou voil jeo ore c. f. *T* — 118 de *manque en T* — 119 Ke je r. *L*; Voil jeo ore dire ceo ke ai dit *T* — 120 Ai ge donc (ore *T*) si grant d. *LT* — 121 De t. j. *T* — 122 Il samble *L*; pleider *T*.

123 ici *T* — 124 lui *L* — *Les vers 125 et 126 manquent en A; ils se trouvent dans T après le vers 128.* — 125 Jeo faz ke fols ceo sai jeo b. *T* — 127 Et ma pucele *L*; E ma baisse e. *T* — 128 R. p. soi son a. *L*; Par li apreste sun a *T* — *Les vers 129 et 130 sont intervertis dans L; ils manquent en T* — 129 Por li d. *L* — 130 fout *gratté dans A.*

Digitized by Google

Nomen tuum. Que senefie
Que nostre prestres si haut crie?
Il est feste, si con je cuit.
Li pain au prestre sont tout cuit:
Il avra ja mout grant offrende.
Mais male passions m'estende
Se je hui mès i vois offrir:
Je ne porroie pas soufrir
Que j'ofre a prestre n'a autel
Fors qu'a Pasques ou a Noël.
Adveniat regnum tuum.
Qui est cil Robers de Corchon
Qui si va cest païs cerchant
Et par ces mostiers preechant?
Cuide nous il si par sa guile
Escillier et chacier de vile?
Fiat voluntas tua.
Mal dehez ait qui lessera
Por lui ne por autre a prester
S'il trueve qui vueille emprunter:
Je ne vueil pas morir de fain
Por le dit d'un fol chapelain!
Lest moi ester, si penst de soi,
Je pensserai mout bien de moi!
Sicut in celo. Li Gïeu
Font ore durement lor preu,

Au lieu des vers 131—140 A répète les vers 63—68 avec quelques legers changements; pour ces vers nous suivons le ms. L — 132 Q. n. p. se haucie *L* — 133 Il e. hui f. *T* — 134 pein *L*; L. p. a. p. si est tut quit *T* — 135 Il quide aver g. o. *T* — 137 S. j. h. ces jor v. o. *L*; voil *T* — 138 J. n. p. tel cop s. *L*; car je ne purrai p. s. *T* — 139 Q. j'o. na preste na a. *L*; De offrir al p. ne al a. *T* — 140 phäques *L*; F. a paske et al n. *T*.

142 Roberz di Digion *L*; cest Robert de Cursun *T* — 143 Q. va ces pais en cerchant *L*; Ke si vet *T* — 144 E. p. c. viles va peschant *A*; prechant *LT* — 145 C. n. i. donc p. s. g. *L*; Quide il nus p. s. gile *T* — 146 Eslongnier *L*; Issillier *T*.

148 ait *effacé dans A*; Malooiz soit il qui laira *L*; Dehez eit ke ja lerra *T* — 149 Autrui prester puis qui voudra *L (le copiste a fait rimer ce vers avec le vers précédent, ne s'étant pas aperçu que celui-ci rimait avec le v. 147)*; Mes deners a prester *T* — 150 *Ce vers manque dans L*; Si treofs ke v. e. *T* — *Les vers 151 et 152 manquent en A* — 151 . . . vuel . . . fein *L* — 152 chapelein *L*; faus ch. *T* — *Les vers 153 et 154 manquent en T* — 153 Lai moi estre si pēt d. s. *L* — 154 Car j. p. bien d. m. *L*.

156 F. or molt d. *L*.

Digitized by Google

Quar il prestent communement (*F. 219 v°*)
Lor deniers a toute la gent,
Si ne truevent qui mal en die.
Certes j'en ai mout grant envie
Que je ne puis autressi fere,
Car mieus en alast mon afere.
Et in terra. Trop me travaille
Li rois qui si sovent me taille.
Mès s'il finast vers moi la guerre
Je cuideroie tant conquerre
Que n'avroit homme en tot le mont
Plus ëust deniers en un mont;
Car tant seulement a prester
Cuideroie bien conquester
En assez petit de termine
D'or et d'argent plaine une mine.
Panem nostrum. Dame Hersent
Ne me fist pieça nul present.
Mès se j'avoie a li conté
Je li rendroie la bonté
Que de quatre sous toz entiers
Que je li prestai volentiers
Me rendra set sous et demi
Ainz que viengne la saint Remi.
Cotidianum. A grant paine
Truis je homme qui ne se paine

157 prestrent *L* — 158 Lors d. *L* — *Les vers 155—158 se lisent ainsi en T:*

Sicut in celo. Li Giu funt durement
Lur pru car il prestent communement
Lur deniers bonement
Sur bon gage a tute gent.

159 mal lor d. *A*; quil m. e. dient *L* — 160 jeo ai *T* — 161 autre tel f. *L* — 162 Ml't en a. miex m. a. *A*.

164 trop sovent *L*; si *manque en T* — 165 M. si f. v. m. sa g. *L*; a mei sa g. *T* — 166 J. c. bien c. *A* — *Les vers 167—170 manquent en A; les vers 169—172 en T* — 167 Qui *L*; Ke ni ust h. e. icest m. *T* — 168 P. aut *L*; Tant ust d. e. u. m. *T* — 170 C. tant c. *L* — 172 plus dune m. *L*.

173 Hersenz *L*; Hercent *T* — 174 nus presenz *L*; envea n. p. *T* — 175 acunte *T* — 177 Q. de .v. s'. trestoz e. *A*; Quar *L*; De quatre solz tuz e. *T* — 179 En rendera .vij. et d. *A*; v. soz e. d. *L* — 180 Mais que *L*; Ainz v. le s. R. *T*.

182 Treof jeo nul ke *T*.

Digitized by Google

Toz jors de vers moi mesconter.
Mès j'apris pieça a conter,
Si sai mes detes embriever.
Nus ne me porroit tant haster
Que il devant quarante mois
Me toussist le vaillant d'un pois.
Da nobis hodie. Pieç'a
Que je m'esmui por venir ça;
Je m'en dëusse aler ariere;
Car je cuit que ma chamberiere
Ne me querroit ne tant ne quant
Por nul homme qui me demant
Qui vousist emprunter ne rendre:
Je porroie bien trop atendre.

---

183 De moi tou tans a m. *L*; A mei tuz jurz m. *T* — 184 nombrer *L* — 186 N. ne m'en *A*; puet de tant grever *L* — *Les vers 187—188 se lisent ainsi en A:*

Que je devant .xl. mois
I perde le vaillant d'un pois.

187 xiiij. mois *L*; Ke d. quatre m. *T* — 188 M. t. par cunte un sul peis *T*.

A résume ainsi les vers 189—196:

Da nobis hodie. Piece a,
En non Dieu, que je ving or ça.
Je m'en redoi or bien raler;
Je porroie trop demorer.

190 Ke j. mesnui (*sic*) de v. ca *T* — 191 realer a. *T* — 192 C. bien sai ke m. c. *T* — 193 Ne vendra p̃ mei t. n. q. *T* — *Les vers 195 et 196 manquent en T* — 195 vossit *L* — *Au lieu des vers 197—204 on lit en A:*

Et dimitte nobis.
En maint porpens a son cuer mis
Li useriers qui ja mes n'iert
Saoulez d'amasser deniers.

Version de T:
Et dimitte nobis. Bien me unt
Enginné les moignes del munt
Ke mun argent unt enprempté
Dunt jeo n'oi unkes lur bunté,
Neis la valur de une eschaloine.
Dehe eit ore acost de moine
Car il unt meint homme decëu.
E jeo m'en sui bien aparcëu.

Digitized by Google

Dimitte nobis. Ce est voir:
Escharni m'ont blanc moine et noir
Qui tant ont a moi emprunté.
Onques encore lor bonté
N'oi le vaillant d'une escaloine.
Mal dehez ait acorz de moine,
Qu'il ont meinz hommes decëuz;
Je m'en sui bien apercëuz.
Debita nostra. Orendroit
Combien monte ce c'on me doit?
Est ore mes chatieus doublez?
O il, car seulement de blez
Ai je presté dis et set muis
Aus besongneus, car mout en truis.
S'ivers ëust plus lons esté
Et ëust chierté plus duré
Meint homme en fust povres et chiches
Et je fusse toz jors mais riches.
Sicut et nos dimittimus.
Vers moi ne se prist onques nus,
Tant fust ne si riches ne cointes,
Qui s'en partist coroies jointes,
Et s'il me crut isnel le pas
Qu'il ne venist du trot au pas.

197 voirs *L* — 198 moinne et noirs *L* — 200 Unques *L* — 201 Noi vailant une escalongue *L* — 202 Mau daha *L*.

La leçon de A pour les vers 205—214 est toute différente:

Debita nostra. Qui ëust
Deniers tant con conter pëust
Et pëust prester a grant monte,
Et puis ne fust ne roi ne conte
Qui userier vousist taillier,
Lors porroit assez gaaignier.

Version de T:

Debita nostra. Ke deit
Cum bien amunte ke l'en me deit
Est ouan mun chatel trebblé?
O il, ke sulement de blé
Ai jeo tant ouan apresté
A gent ke le unt demandé
Ke bien unt cest ivern enduré
Mes si chierté ust plus duré
Meint homme en fust povres et chiches
E jeo fusse tuz jurz mes riches.

210 Au *L* — 212 Et eut un pou p. d. *L* — 213 M. h. e. fussent povre et chiche *L*. 216 se *manque en T* — 217 T. f. nobles ne tant fut c. *L*; T. f. sages tant fust queintes *T* — 218 Q. sen alast *A*; ointes *AL* — *Les vers 219 et 220 manquent en T* — 219 Car si m. c. ilnel l. p. *L* — 220 Le fis venir d. t. a. p. *L*.

Digitized by Google

Debitoribus nostris.
Il n'a gueres en cest païs
Ne vavassor ne chevalier (*F. 219 v° b*)
Qui ne me doie aucun denier;
Dont je serai mout bien paiez.
Je n'en sui gueres esmaiez,
Quar tels en est ore eritez
Qui en sera deseritez.
Et ne nos inducas.
Je pris ersoir mout deniers quas,
Si en i a de faus, je cuit.
Dehez ait a prendre par nuit
Deniers ne gage de nul homme,
Si l'on nel conoit a preudomme.
In temptationem. Fourment
Enchierira, mon escïent:
Je dëusse emplir mes greniers.
Je sai bien que li tens ert chiers
Après la feste saint Jehan
Assez plus que il n'est ouan.
Sed libera nos a malo.
Je n'ai voisin dont je me lo,
Quar je ne gaaingne a els rien,
Si me heent tuit por le mien.
Por la mort Dieu, a els que monte,
Se je prest mes deniers a monte?
Amen. Je m'en vueil retorner.
Nostre prestre veut orguener

221 Et d. n. *A* — 222 Il na segneur en ces p. *L* — 225 mout *manque en T* — 226 Jeo ne sui pas e. *T* — 227 Car tex est ore bien heritez *L*; Car meint hō est heritez *T* — 228 Q. par tans iert d. *L*.

229 Diex et ne n. i. *A* — 230 trop d. q. *T* — 231 Des faus i ot si con j. c. *L*; Si en out d. f. ceo quid *T* — 232 Mal dehez ait prendre p. n. *A*; Daha *L*; a nut *T* — 233 Denier *A*; ou gage *T* — 234 Sil ne le set a mlt p. *A*; Si lon no cōgnoit a p. *L*; Si len nel conust a p. *T*.

235 In teptatōem ne f. *T*; fourment *manque en L* — 236 Blez sera chiers m. c. *L* — *L'ordre des vers dans L est: 239, 240, 238, 237* — 237 gerniers *T* — 238 est *AL*; Jeo quid li tens ert ouan c. *T* — 239 Jauhan *L*; Johan *T* — 240 qui ne fu antan *L*; Plus chier . . . aunt an *T*.

242 m'en lo *T* — 243 gāheı a aus r. *L*; gain de eus r. *T* — 244 heient . . . mein *L*; tuit *manque en T* — *Les vers 245 et 246 manquent en T* — 245 Se je preste a aus q. m. *L* — 246 denier *A*.

247 voil aler *T* — 248 sermoner *A*.

Digitized by Google

Por trere nostre argent de borse;
Mes ainçois avroit un pet d'orse
Qu'il ait du mien por tel abet —
Tant ne chanteroit en fausset —
Le vaillant d'une poitevine;
Je la donroie ainz a la bine.»

Explicit la Patrenostre a l'userier.

249 treire nus a. *T* — 250 M. plus tost avereit le peit de urse *T* — 251 Qu'il eut d. m. par son pleit *L*; ust del men par a. *T* — 252 T. seut chanter e. fausseit *L*; Ja tant ne chante a f. *T* — *Les vers 253 et 254 sont intervertis dans T* — 254 Ke jeo li donasse a sauine *T* — *T n'a pas d'explicit.*

Au lieu des vers 253 et 254 on lit en L:

Qui vailent un estront de jument
Or pen[s]t don crier durement.

Après le v. 254, où finit la prière de l'usurier, L continue ainsi:

A tant s'e[s]t retornez ariere
Li vilains qui en tel menniere
A finee sa paternostre.
Ja Diex ne seint Perre l'apostre
Ne l'an rende ja gu[e]rredon
. . . . . .
De pechié qu'il unques feïst
Se il l(e) usure ne guerpist.
Et s'i[l] ne rent a son pouoir
Ce que il a d'autrui avoir
Par usure qui tot devore.
La male paissions l'acore;
C'onques encor(e) porciaus rostiz
Ne fu en tel guise farssiz
Com cist a s'oroison farssie.
La male passions l'ocie,
La male morz le puisse estendre
Tant que l'autrui li face rendre.
Car icil qui l'usure prent
Et vesqu en a longuement
Destruit s'amme sanz nul rachat;
Ne valent pas la pel d'un chat.

Explicit la Paternostre a l'userier.

Digitized by Google

REMARQUES

43. *que* «car».

44. Sur l'emploi du cas sujet après l'expression *soi tenir a* ou *por*, voir Tobler, *Li dis dou vrai aniel*[2], p. 27.

45. *Quant je vois a autrui moustier* signifie peut-être: «quand je vais au moutier où d'autres ont quelque chose à faire, mais pas moi.» — Sur l'emploi du cas régime comme génitif possessif devant un substantif, voir Tobler, *Vermischte Beiträge*, I, 57.

72. *Car bien tost vendra a mal traire*, «car il va bientôt tourner mal.»

93. *Que* «car».

96. *l'*, c'est à dire la somme que le chevalier remboursa.

106-7. Le sens de ces vers n'est pas clair.

148-9. «Maudit soit qui laisse de prêter à cause de lui ou d'un autre.»

175. Le sens du verbe *conter* n'est pas bien clair ici. Il signifie peut-être «régler les comptes». L'usurier avait peut-être prêté de l'argent à la dame Hersent sans enregistrer ses dettes, et celle-ci, pour l'intérêt, lui avait donné des présents (v. 174).

218. Nous lisons, avec le ms. *T: coroies jointes*, qui signifie »les courroies serrées» c.-à-d. «la bourse fermée.» — Cf. *Mieux vaut ami en voie que denier en courroie* (= bourse), ancien proverbe, cité par Godefroy et Littré; *serrer la courroie à quelqu'un*, «restreindre les ressources qu'on lui procure». Nous n'avons pas trouvé d'autre exemple pour *joindre les courroies*. Mais la leçon de *A* et *L: coroies ointes* est encore moins claire.

220. La locution *venir du trot au pas* n'est pas signalée dans Godefroy. Nous en connaissons un autre exemple dans la *Disputoison du vin et de l'iaue*, publiée par Jubinal (*Nouveau recueil de contes*, I, 293). C'est l'*iaue* qui parle:

> Sans moi nus homs ne porroit vivre,
> Cil sont fol et mauvès et yvre,
> Qu'il (= qui) les (= les vins) crient, n'en doubtés pas;
> Il en vendront du trot au pas.

Ce denier vers signifie «ils ralentiront leur marche» c.-à-d. «ils changeront d'avis et de manière d'agir». Quant au présent vers 220, *venir du trot au pas* pourrait signifier «réduire ses prétentions, changer de manières».

Le sens des vers 216—20 ne nous paraît pas absolument clair.

Digitized by Google

Bibliothèque de Berne 354 fol. 108 r°]

La Patrenostre l'userier

Qui vialt la patrenostre oïr
A l'usurier et retenir
Face pais, s'escout un petit;
Je li dirai com il la dit.
Qant li usuriers est levez
Et vestuz s'est et atornez,
A son huis vient et si se seigne:
«*Pater noster*, fait il, enseigne,
Baiaisse, a çaus qui me querront
Et qui deniers enprunteront
O qui vandront por enprunter,
C'au mostier me porront trover.
Qui es in celis. Conbien a
Que cil qui arsoier me poia
Enprunta de moi les deniers?
Il a plus de deus mois antiers.
Santificetur. Gabé m'a.
Diva, sez tu, qui me poia;
Mesconté m'a. *Nomen tuum.*
Gardez mout bien ceste maison.
Qui es in celis. Fai porree,
Pran la piece de char salee.
Sanctificetur. Va arrieres,
Garde que fers soit l'uis darrieres!»
Lors se met a paine en la voie:
«*Pater noster.* Se je savoie
Qui est qui me mesconte

L'incipit: Ci fenist des trois larrons et commance **la patrenostre l'userier.**
8 pster noster

Digitized by Google

Bien l'an sodroie monte. (*F. 108b*)
In celis sanctificetur.
Que me doit cil delez lo mur?
Il me doit deniers a planté.
Ses gages sera resgardé
Se il ne vient. *Nomen tuum.*
Qui est ce Richarz de Lisun?
Que ne me randez vos lo mien?
«Sire, je vos paierai bien;
«Que vos doi, je ne sa, contez.» —
«Qant jorz i a? Or entandez . . .» —
«Voire, mais je n'ai nul denier.»
Q'est ce, vois je donc au mostier?
Qui es in celis. Plus i a,
Voire quatre m'an mesconta.
Car il est clers, si set de conte,
Moi ne chaut a petit sa monte.
Une pojoise m'a tolue;
S'il revient ele m'ert randue.
Aveniat regnun tuun.
Retorner dëusse en maison.»
A tant retorne et vait arriere
Deus foiz ou trois en tel meniere
Tant qu'i parvint jusc'au mostier.
Lors rest tot a racommancier:
«*Pater noster*, qui est
Qui me requiert de prest?
Qui es in celis. Bien lo sai
Que celui a cui je gaaignai
Qui me laissa en tal azur
In celis sanctificetur. (*F. 108 v°*)
Que presté je — *nomen tuum* —
Arsoir de ma borse en maison —
Adveniat regnun tuum —
Dis souz sor lo vair peliçon?
Et fiat voluntas tua.
Et ma fame qui represta,
Ele refait son prest par li,
Et ma baiasse autresi.

32 sera (*avec* r *exponctue*) — 63 Elia v. t.

Digitized by Google

J'ai perdu. *Sicut in celo.*
Trop prestai cinc souz sor l'*ano*:
Bien sui gabez. *Et in terra.*
Panem nostrum. Perdu i a —
Cotidianun — a ce saut
Et plus que tot lo jone valt.
Da nobis hodie et dimite nobis.
El m'a bien engignié
De cinc souz ou de plus . . .
. . . . . .
Et ditmite nobis. Que valt
La chape au clerc de Saint Tibaut?
Ele vaut bien ce qu'il me doit.
S'i la laissoit ne me chaudroit.
Que valent *debita nostra?*
Lo noir plus de dis souz costa
Et la chaudiere assez plus.
Sicut e nos dimitimus.
N'i perdrion mie granmant,
Qui or les vandroit a argent.
La perte *debitoribus,*
Q'ancor vallent il assez plus
Que tant. *E ne nos inducas.* (*F. 108 v° b*)
Je i pris mout de deniers quas;
In tanptationem tot vont.
Sed libera nos. Je mescont.
Ma beiasse me tient por fos:
El me fait autel pot de chos
Con se j'avoie grant mainie;
Chascun jor m'an gaste demie.
Da nobis. De poitevinee
Dëust l'an faire grant porree
A trois tanz qu'il n'i a de gent.
El me gaste tot mon argent.
A malo. Conpere, alon an!
A deiable soit ele! *Aman.*»

Onques geline bien rostie
Ne fu a la guise farsie

70 Panē nom̄. — 81 nr̄ea — 78 de s. t. (*sic*).

Digitized by Google

Que la patrenostre a farsie
Li usuriers, cui Deus maudie.
Il l'ont si farcie et lardee,
Ainz qu'en lor danz se soit volee,
Que a bien po que ele ne crieve.
Mais ne me chaut point ne ne grieve,
Car li deiable, lor seignor,
Dedanz enfer, au chief del tor,
Les en manront, qu'il sont lor mestre.
Et il i dëussent ja estre.
Ici fine de l'usurier.
S'ame et son cors en un fumier!

Ci fenit la Patrenostre.

---

108 A. quel lor . . .
L'explicit continue ainsi: et commande (*sic*) la credoz.

Digitized by Google

REMARQUES

27. Vers trop court; il faut peut-être lire *Qui est celui qui me mesconte.*

28. Il manque deux syllabes; on pourrait lire *Bien l'an sodroie je la monte: l'an = li an.*

52. *rest = re + est.*

53-4. Vers trop courts.

56. Vers trop long et peu clair. — Faut-il lire *c'est lui* au lieu de *celui*, ce qui donnerait un sens, ou bien *cil?*

57. *azur?* Est-ce le même mot que *asseur*, pris substantivement?

68. *ano* est peut-être le mot latin anno qui signifie ici «à l'année».

71-2. Sens?

73-6. Ces vers sont entièrement corrompus; *hodie* doit sans doute rimer avec *engignié.*

80. *S'i = s'il.*

107. *Il*, c.-à-d. les usuriers. Le pluriel n'est pas bien clair. S'agit-il de deux usuriers qui sont allés prier au moutier? (Comp. v. 101).

108. La patenôtre farcie de l'usurier est comparée à une volaille ou à un pâté farci qui crève avant qu'on le mette dans la bouche. Le sens du vers ne nous semble pas bien clair.

116. «Que son âme et son corps s'en aillent au fumier!»

Digitized by Google

Le Credo a l'userier

Manuscrits et éditions. Étude linguistique.

Le Credo a l'userier a été conservé dans les mêmes manuscrits que la *Patrenostre a l'userier:*

A (fol. 281 v⁰—282 v⁰).
L (fol. 109 r⁰—110 v⁰).
T (p. 327—330).
M (fol. 109 r⁰—111 r⁰).

Le poème a été publié par Barbazan et Méon, *ouvr. cit*, t. IV, p. 106—114, d'après le seul manuscrit *A*.

Le manuscrit *L* a été signalé dans la *Romania*, I, 209, par M. Paul Meyer, qui en a cité les deux premiers vers. Les treize premiers et les cinq derniers vers de *T* ont été cités par le même savant dans la *Romania*, XXXII, 112.

Les manuscrits. — Le manuscrit *A*, que nous avons pris pour base de notre édition critique, a été exécuté, comme nous l'avons dit, par un copiste du centre de la France. Dans les manuscrits *M* et *L*, qui ont été quelquefois utilisés, nous relèverons certaines particularités dialectales. *T*, un manuscrit anglo-normand, n'a presque aucune valeur pour l'établissement du texte critique.

Le manuscrit *M*. — *An* au lieu de *en* se rencontre souvent: *an* 4, 5; *vanturus* 167, etc. — L'*o* ouvert + *l* mouillé et l'*e* fermé + *l* mouillé donnent *oil*: *voil* 19, etc.; *consoil* 60; *mervoille* 13, etc.

Digitized by Google

— La terminaison étymologique du futur *-oiz* se trouve trois fois: *avroiz* 187, 192; *asodroiz* 194. — L'*o* fermé libre ne se diphtongue pas dans *sol* (< sōlum) 23. De même *solement* 179. — L'*o* ouvert libre plus *l* donne *iau* dans *vialt* (< vŏlet) 29 et *iauz* (< ŏculos) 82. Le même *o* ne se diphtongue pas dans *volent* 8; *ovre* 223; *descovre* 224; *avoc* 130, 254. — L'*a* protonique devient *e* dans *reconte* 1, 61. — L'*i* correspond à un *e* latin ouvert dans *criator* 39; *misiricorde* 94, à un *e* latin fermé dans *cinele* (< coccinella) 173.

Le changement de *l* en *r* se produit dans *corpable* 97; *tranter* (au lieu de *trentel*) 193 et *Forques* (= *Fouques*) 1. Ce phénomène n'est pas rare dans les dialectes de l'Est, surtout s'il y a un *l* dans la syllabe suivante. — La chute de *l* se produit deux fois dans le pronom *il: qui* (= *qu'il*) 6, 209. — *T* final appuyé tombe souvent devant un mot commençant par une consonne: *don* 57, 64, etc. — *S* devant une consonne ne se prononçait plus: il s'introduit dans les mots où il n'est pas étymologique: *moston* 186; *ostroit* 251, etc. — *S* final tombe dans *tier* (< tertium) 154. — *S* s'écrit au lieu de *c* dans *se* (= *ce*) 110, *x* au lieu de *s* dans *uxure* 224. — *S* et *z* sont constamment confondus. — Les consonnes doubles deviennent quelquefois simples: *aseure* 24; *laisoie* 103, etc.

L'article masculin au cas régime du singulier, de même que le pronom personnel illum, est toujours *lo*. La forme *le* dans ces cas-là est inconnue. — *De* + article > *do* 184, etc., à côté de *del* 9, 123, etc. — *Ne* + *le* aboutit une fois à *no* 135, forme qui se trouve quelquefois dans les textes bourguignons (Voy. Goerlich, *Der burgundische Dialekt*, p. 125). — Le pronom démonstratif ecce + illos donne *cez* 155. — Mentionnons la forme *seiam* «soyons» 249.

Le copiste paraît n'avoir eu aucun respect pour les formules latines du *Credo;* il les traite tout à fait en mots français et les rend sous une forme presque méconnaissable. Citons à titre de curiosité les formes suivantes: *omnipotantem; innicum* (= unicum); *deuteram; pastris; in peritum; ceclesian* (= ecclesiam); *jusdicare; aman.*

Digitized by Google

Les traits que nous venons d'énumérer font penser que le copiste était Bourguignon, appartenant donc à peu près à la même région que l'auteur. (Voy. p. 91).

Le manuscrit *L.* — La langue du manuscrit *L* est fortement imprégnée de traits du dialecte lorrain. Nous en mentionnerons les plus caractéristiques.

A latin conservé reçoit un *i* parasite: *ai* (< habet) 189 a; *aporterait* 129; *grais* 186; *ais* 217, etc. — Le phénomène inverse, *a* au lieu de *ai*, est fréquent: *avra* (= *avrai*) 118; *fare* 101; *mason* 140, etc. — L'*e* provenant d'un *a* tonique devient *ei: gardeir* 111; *aporteiz* 116, etc. — La diphtongue *oi* se réduit en *o* dans *avor* 225, 230. — Les groupes latins *en* et *in* suivis d'une consonne aboutissent en français central au son *an*. Cette mutation a été très rapide dans les dialectes de l'Est. Le copiste de *L* écrit presque toujours *an*. — L'*e* atone se change en *o* dans *donier* 195 i, *doniers* 100, etc. — En position protonique l'*u* provenant d'un *l* est tombé dans *satier* 197.

T final roman appuyé tombe devant un mot commençant par une consonne: *ran* 136, *tan* 179. — Inversement *t* s'introduit là où il n'est pas étymologique: *fot* (< follem) 195 g. Le mot rime avec *pot* (< potuit). Le passage dont ces vers font partie est une addition du copiste de *L*. — *N* non étymologique se trouve dans *mointié* 159, *ensgardeir* 123, *guerrādon* 183, *monstier* (ms. *mōstier*) 195 k. Ce phénomène, dont M. W. Foerster a donné plusieurs exemples (*Li chevaliers as deus espees*, p. L, et *Zeitschrift für rom. Philologie*, I, 561), est, selon lui, assez répandu surtout en picard et en bourguignon. Apfelstedt l'a noté en lorrain (*Lothringischer Psalter*, p. XXXIX). — Inversement, un *n* étymologique est tombé dans *mostre* 112, *tieit* (< tenet) 195 g. — *N* est tombé une fois devant une consonne: *mo* 200. Il est devenu *r* dans *arme* 182, 241. Il s'est redoublé dans *minnez* 192; *leinne* 159, etc. — *S* devant une consonne est tombé dans *mar* 133 et *sache* 176. — L'assimilation de *z* à *s* était dans la langue de l'auteur un fait accompli.

Digitized by Google

— *T* + *s* final est tombé dans *le* (< latus) 239. Comp. *asolet* (< *ad + solvatis) 194.

Le classement des manuscrits. — En comparant les quatre manuscrits, on remarque que *MTL* forment une famille nettement séparée de *A*, comme l'attestent quelques fautes qui leur sont communes.

1) Les manuscrits *M*, *T* et *L* s'accordent (v. 163—170) à donner une leçon qui n'a pas de sens:

Mès les gages, *Dei patris*
. . . . . .
Fetes devant moi aporter:
Chascun voil par soi esgarder (*L manque*)
Qu'il doivent (Issi est ore *T*) *inde venturus*
Car je ne lor (le *L*) vueil tenir plus (Ke jeo ne lur voil prester plus *T*)
Judicare que (car *T*) trop me (i *L*) doivent
Si ne voil que plus me decoivent
Ainz seront tuit vandu, *vivos*
Demain ensemble (Ensemblement *T*) *et mortuos.*

On voit que les trois textes confondent d'une manière étrange les gages et les débiteurs.

A, au contraire, donne une leçon tout à fait satisfaisante:

Chascun vueil par soi esgarder
Qu'il valent — *inde venturus* —
Que je ne les vueil garder plus
Ainçois — *judicare vivos* —
Seront vendu — *et mortuos.*

2) Aux vers 106—109, *MLT* lisent d'une façon peu claire, en intervertissant les vers 107 et 108:

M	*L*
Omnipotentem acointié	*Omnipotentem* ce que je sai,
Des antan que ele m'anbla	Bien ait .ij. anz qu'elle m'anblai
.xiiij. sous bien asambla	.lx. sous tres bien ansanble
.iiij. livres c'onques nel soi.	Et .ix. livres qui ainz ne soi.

Digitized by Google

T

Omnipotentem ele aquinta
Cinquante mars auntan m'embla
. . . . . .
E quinze livres ke unkes nel soi

A donne plus clairement:

Omnipotentem. Acointié
L'ai des antan qu'ele assambla
.iiij. livres qu'ele m'embla,
Et puis .c. souz, c'onques nel soi.

Le groupe *MLT* ne se laisse pas facilement diviser en sous-groupes. Il est vrai que *M* et *T* présentent quelques fautes communes, mais comme *L* manque, ces cas ne prouvent donc guère que pour l'unité du groupe *MLT*.

3) Les vers 47—50 manquent dans *M* et *T* (tout le commencement de la pièce jusqu'au v. 98 inclusivement manque dans *L*). Vu que *A* a une tendance prononcée à abréger, ces vers ont sans doute appartenu à l'original.

4) Aux vers 88—90 *M* et *T* lisent (*L* manque):

M	*T*
Mes ja ne cuit que merci truisse	Mes jeo ne quid ke esteortre (?) puisse
De mes pechiez que trop ai faiz	De mes pecchez car trop ai fet
Et vers nostre seignor mesfaiz	E envers nostre seignor mesfet.

Comme on le voit, *M* et *T* rattachent les mots *de mes pechiez* du vers 89 au vers précédent, ce qui semble fautif, car le vers suivant reste tout à fait isolé. Il est à remarquer que les mots *de mes pechiez* se trouvent au commencement du vers 86. — La leçon de *A* nous semble préférable:

Mes je ne cuit que merci truisse,
Quar trop ai fet de granz pechiez
Dont nostre sire est corouciez.

5) Au vers 103 *T* et *L* donnent un vers trop court:

Patrem se je li lessoie.

Digitized by Google

M, qui omet également la conjonction *que*, présente un vers complet en ajoutant l'accusatif du pronom personnel, qui n'est pas obligatoire à côté du datif. On pourrait penser que le copiste de *M*, qui se montre beaucoup plus intelligent que ceux de *L* et *T*, a corrigé la faute de leur modèle commun.

Comme on peut souvent constater que la leçon de *AT* s'oppose à celle de *ML*, il est probable que ceux-ci forment un groupe à part. La filiation des manuscrits serait donc la suivante:

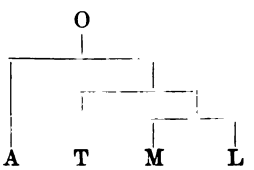

Le texte critique. — Pour base de l'édition critique nous avons pris le manuscrit *A*. Nous le suivrons toujours sauf dans les cas où la leçon de *A* est évidemment fautive. Nous mentionnons surtout les cas suivants:

1) Au vers 8, *A* écrit:

Ne vuelent pas guerpir lor place
Du deable . . .

M (*T* et *L* manquent) donne la bonne leçon:

Ne vuelent pas guerpir la trace
Du deiable . . .

2) Au vers 11, *A* donne *le* au lieu de *les*, qu'exige le sens et que donne *M*. (*T* et *L* manquent).

3) Au vers 65, *A* donne deux fois le même pronom personnel:

Bien sai qu'il les mes a donez,

tandis que *M* écrit correctement:

Bien sai que il les m'a donez.

La leçon de *T* (*L* manque): *Car il mes ad tut donez* fait supposer que la leçon de l'original était:

Bien sai que il mes a donez.

Digitized by Google

4) Aux vers 145-6, *A* lit ainsi:

Gardez que ne leur prestez plus
Ainz les [*c.-à-d.* gages] gardez et *sepultus*.

Le copiste de *A* a sans doute par mégarde répété, au vers 146, le mot *gardez*, qui se trouve au vers précédent. Il faut lire *vendez* comme dans les autres manuscrits (*L* a *randeis*). Comp. les vers 168—170, où l'usurier veut absolument vendre les gages.

5) La leçon de *A* au vers 96 n'est pas satisfaisante:

Et quier a Dieu misericorde
. . . . . .
96 Quar en lui l'i ont trové maint

M donne la bonne leçon:

Quar en lui l'ont trovee maint.

La concordance de *T* (*trové*) avec *A* est tout à fait fortuite. *L* manque.

6) Les vers 235 et 236, qui manquent dans *A*, ont sûrement appartenu à l'original.

7) Comme les règles de la déclinaison et de la conjugaison de l'ancien français sont observées par l'auteur, nous corrigerons les passages où le copiste de *A* ne les suit pas.

La langue de l'auteur étant un dialecte de l'Est, notre texte critique, basé sur le manuscrit *A*, ne le reproduit qu'imparfaitement.

La langue de l'auteur. — Les rimes et la mesure des vers du *Credo a l'userier* fournissent sur la langue de l'auteur les indications suivantes.

1) Les voyelles nasales *an* et *en* sont confondues: *atandent: demandent* 45; *Luisant: argent* 141; *longuement: commant* 151; *amande*: *commande* 181; *recordance: creance* 57.

2) Le maintien de *d* final libre est attesté par la rime *dit* (< dicit): *mercit* (< mercedem) 1. Ce trait se rencontre dans les dialectes du Nord et de l'Est. [1]

[1] Wahlund, *Brendans Meerfahrt*, p. LXXVIII.

Digitized by Google

3) La rime *Bertran: sanctam* 189 montre la chute de *d* final appuyé.

4) *s* et *z* sont confondus deux fois à la rime: *esbahis: dis* (< dicis) 171; *hardis: amis* 37. Cette dernière rime ne se trouve que dans *A*. La rime de *M* et *T* (*L* manque) est *hardiz: diz* (< dictum + s).

5) *Vaches: frommages* 201 montre une rime bâtarde (cf. *gages: sauvages* 143). La confusion de *ch* et *ǧ* n'est pas rare dans les dialectes de l'Est et du Nord.

6) *Bestes: prestres* 213. Cette rime n'a rien qui doive nous étonner. En effet la chute de *r* après une consonne par dissimilation se produit très souvent et surtout dans le mot *prestre*. Dans *L* (manuscrit lorrain) cette forme se trouve trois fois.

7) E en hiatus dans le corps d'un mot s'est maintenu: *assĕure* 24; *ĕu* 62, etc.

8) Le poète distingue entre cas sujet et cas régime: v. 4, 64, etc. La seule exception: *mire* (cas suj. sing.): *dire* 227. M. Långfors relève dans *Le Regret Nostre Dame* (v. 141,12; voy. p. 165) un cas analogue pour *mire* en pensant à l'analogie de *sire*, etc.

9) Les vers 73 et 90 assurent *sire* sans *s* analogique au cas sujet du singulier. De même *celestre: destre* 251.

10) Les adjectifs féminins de la 3e déclinaison latine n'ont pas d'*e*: *grant* 160, 253.

11) La 1e personne du présent de l'indicatif n'a pas l'*e* analogique: v. 88, 152, 161, 231.

12) L'article masculin du cas sujet sing. *li* n'élide pas son *i* devant la voyelle v. 27, 40, etc.

13) Les formes enclitiques suivantes sont assurées par la mesure du vers: *nel* 109; *nes* 129; *mes* 136.

14) L'*a* des pronoms possessifs féminins *ma*, *ta*, *sa* s'élide devant une voyelle: *m'ame* 46, 187, *s'ame* 182, *s'oevre* 223. Ce dernier exemple est donné par *M* et *L*. *A* présente ici la forme masculine en modifiant le vers.

Nous avons dit plus haut (p. 58) qu'on serait tenté de faire remonter le *Credo a l'userier* au début du XIIIe, sinon à la fin du

Digitized by Google

XII^e siècle. Les traits linguistiques que nous venons d'y relever ne s'opposent nullement à cette hypothèse. Comp. les paragraphes 7—14.

Quant au dialecte de l'auteur, les paragraphes 1—3 font supposer que celui-ci était originaire de l'Est de la France. Les noms de quelques localités mentionnés dans le poème semblent corroborer cette hypothèse. Ainsi *Cleresvaus* (v. 147), act. Clairvaux, se trouve dans le département de l'Aube; *Cistiaus* (v. 155), act. Cîteaux, dans la Côte-d'Or. *Nogent* (v. 134) est peut-être Nogent-sur-Seine, actuellement le chef-lieu d'un arrondissement de l'Aube. Nous n'avons pas pu identifier *Luisant* (v. 141).

Digitized by Google

II

Bibl. nat. fr. 837, fol. 281 v°]

Le Credo a l'userier

Maistre Fouques raconte et dit
Que nus ne puet avoir mercit
Qui useriers est, s'il ne rent,
Que deables en son torment
Ne l'en maint, s'il i est trovez,
Et qu'il ne soit mors et dampnez.
Mès por parole que l'en face
Ne vuelent pas guerpir la trace
Du deable qui les a pris
Et si alumez et espris
Qu'il ne les lesse repentir
Ne de l'usure resortir.

Seignor, oiez une merveille —
Onques n'oïstes sa pareille —

Le titre: La credo a l'usurier *A* (*ce titre a été ajouté après coup, par une main plus récente. Nous le remplaçons par l'explicit du même manuscrit,* Le credo a l'userier, *qui est plus en harmonie avec la langue de l'auteur*) — La credoz *M* — Incipit credo usurarij *L* — Ici commence la creance al userer *T* — *T commence au vers 13, L au vers 99.*

1 Maistres Forques reconte e. d. *M* — 2 respit *M* — 6 Et qui n. s. a mort livrez *M* — 7 M. p. desfance quil en face *M* — 8 lor place *A* — 9 Del deiable qui la espris *M* — 11 le lesse r. *A* — *Après le vers 12 M ajoute:*

Ainz les en moine a la fornaisse
O ja n'avront rien qui lor plaise.

Les vers 13 et 14 se lisent ainsi en T:

Plest vus oir une mervaille
A ki nule ne se aparaille.

Digitized by Google

Que je vous vueil dire et conter;
Or metez cuer a l'escouter,
Si orrez la confession
A l'userier et le pardon
Qu'il ot quant il se dut morir.
Deables li sot bien merir
Le service que fet avoit, (*F. 281 v° b*)
C'onques en sa vie n'avoit
Un seul jor vescu sanz usure.
Mès la mort qui riens n'assëure
De sa verge si le toucha
Qu'il vint au lit, si acoucha.
Quant li useriers fu seurpris
Et de la mort si entrepris,
Dist qu'il se voloit confesser,
Si a fet le prestre mander.
Li prestres vint isnelement
A tout son appareillement:
Le cors nostre seignor aporte
Par qoi l'ame se reconforte;
Puis qu'il le reçoit dignement
Ne li puet fere encombrement
Li deables, tant soit hardis.
Li prestres li a dit: «Amis,

---

15 vueil *manque dans A.* — *Les vers 15—17 se lisent dans MT:*

Bien la devez tuit (tuz *T*) escouter
Et voz cuers metre et remenbrer (escuter *T*)
Dire voil la confession . . .

18 De l'u. *M* — 19 se *manque dans T* — 20 Diable le s. b. m. *T* — 22 Car *T* — 23 este *MT*; ousure *M*; seul *manque dans T* — 24 morz *M*; ne asure *T* — 25 si *manque dans T* — 26 Il vient al lit si se cucha *T* — 27 Q. li userer se sent suspris *T* — *Les vers 29 et 30 sont intervertis dans MT* — 29 Et dit quil se vialt (veut *T*) c. *MT* — 30 Si (Il *T*) fist lo prevoire m. *MT* — 31 Le p. *A*; Li prestre i vint ignelement *T* — 32 Od *T* — 33 Li cors *T* — 34 P. qui lalme se conforte *T* — 35 quel l. r. disnement *M*; Ki le r. d. *T* — 37 Nus d. t. s. ardiz *M*; Nul diable t. s. hardiz *T* — *Au lieu du vers 38 MT lisent:*

Li prestres conmança (comence *T*) ses diz:
Amis, ce dist li chapelains
Qui ne fu ne *(manque dans T)* fous ne vilains

Digitized by Google

Reconnois tu ton creator?»
Li useriers a fet un tor
Dedenz son lit, si le regarde,
Puis dist: «Sire, comme or me tarde
Que je soie communiiez,
Quar je voi toz appareilliez
Les deables qui ci m'atandent
Et m'ame quierent et demandent.»
«Amis, veus tu estre confès?»
«O il, sire, quar mout sui près
De la mort qui si me destraint
Et le cuer el ventre m'estraint:
Bien sai que je ne vivrai plus.»
Lors a fet les genz trere ensus
Li prestres qui bien fu apris;
A l'userier a dit: «Amis,
Di les pechiez que tu as fez,
N'en i ait nis un, tant soit lez,
Dont tu ne faces recordance;
Et si aies bone creance
En Damedieu qui tout pardone
Et qui a toz bon conseil done.»
Li useriers tantost li conte:
«Sire, j'ai bien ëu de monte
Plus d'une mine de deniers
Dont deables est parçoniers:
Bien sai que il les m'a donez;
Par lui les ai toz aünez,

---

39 Reconuz *T*; criator *M* — 41 Drece sor en s. l. si lesgarde *M*; se regarde *T* — 42 Ha fait il sire mi't m. t. *M*; Ha ha fet il trop m. t. *T* — 43 communiez *A*; comeniez *M*; Ke jeo ne seie a communiez *T* — 44 Car j. v. ici tut aprestez *T* — 45 Diable ke me a. *T* — 46 Qui m'a. *M*; Malme q. e. d. *T* — *Les vers 47—50 manquent dans MT* — 51 nen v. p. *M*; E bien s. ke ne viverai p. *T* — 52 la gent *M*; Lores fet treire la gent sus *T* — 53 prestes *M*; L. prestre ke einz f. a. *T* — 55 fet *T* — 56 Nen i doit nul avoir si l. *M*; Car ni deit aver nul si led *T* — 57 D. vus eez remenbrance *T* — 58 esperance *M*; Si eez mut b. esperance *T* — 60 E. q. as suens b. c. d. *M*; E a seons b. c. d. *T* — *Après le vers 60 T donne deux vers qui sont les vers 97 et 98 de notre édition* — 61 L. u. dit et reconte *MT* — 62 au de monte *M*; Jeo ai hu fet il bien de amunte *T* — 63 mue d. d. *T* — 64 D. li diable e. p. *T* — 65 quil les mes a. d. *A*; Car il mes ad tut d. *T* — 66 Et par l. les ai a. *M*; P. li l. a. t. conquestez *T*.

Digitized by Google

Et si sui escommeniiez;
Ne je ne fui communiiez
Bien a passé deus anz entiers:
Si fort me puoit li moustiers
Que por riens nule n'i entraisse (*F. 282*)
N'a Pasques ne communiaisse.
Sire, encor sui je foimentie,
Et si ne vous mentirai mie:
J'ai encor fet pechié greignor:
J'ai renoié nostre seignor;
Despuis que deving useriers
Por avoir plenté de deniers,
Si deving hom a l'anemi;
Quar mi parent ne mi ami
Ne me voloient riens doner,
Ne de lor ieus nis esgarder.
Or les ai trestoz sormontez,
Quar plus ai que mes parentez
N'ot onques en toute la vie.
De mes pechiez vous quier aïe
Se vous veez que estre puisse;
Mès je ne cuit que merci truisse,
Quar trop ai fet de granz pechiez
Dont nostre sire est corouciez,
Si n'avra ja de moi pardon.»
«Sez tu ton *Credo in Deum*,
Fet li prestres, si le recorde

67 escommeniez *AM*; Uncore jai pecche plus asez *T* — 68 communiez *A*; Et si n. f. c. *M*; Car j. n. fu acumenez *T* — 69 .x. anz *M*; Passe i ad deus a. e. *T* — 70 Car si m. p. l. m. *MT* — 71 Por rien n je ni e. *M*; nule *manque dans T* — 72 me c. *A*; acuminasse *T* — *Les vers 73 et 74 manquent dans MT* — 75 Sire encor ai p. g. *M*; Uncore ai jeo p. g *T* — 76 Je renoiai n. s. *M*; Car jeo reneai n. s. *T* — 77 Lors que je d. u. *M*; Pus devinc u. *T* — 79 homme *AT* — 80 et mi a. *M* — 81 rien *MT* — 82 Ne neis des oilz agarder *T* — 83 Et or l. a. si s. *M*; Ore l. a. si s. *T* — 84 Plus a. q. toz m. p. *M*; Ke p. a. ke tut mi p. *T* — 85 sa vie *AM*; Nurent unkes e. t. lur v. *T* — 87 cuidiez *M* — 88 truise *A*; M. ja n. c. *M*; M. j. n. quid ke esteortre (!) pusse *T* — 90 sire st *A* — *Les vers 89 et 90 se lisent ainsi en MT:*

De mes pechiez que (car *T*) trop ai faiz
Et vers (envers *T*) nostre seignor mesfaiz

91 Si navrai ja de lui p. *M*; Si naverai j. d. Deu p. *T* — 92 ta credo *M*; Car di ta credo in D. *T* — 93 si la r. *MT*.

Digitized by Google

Et quier a Dieu misericorde,
Si l'avras, s'en toi ne remaint,
Quar en lui l'ont trovee maint:
Qui de bon cuer se rent coupable
Nel pueent encombrer deable.»
Lors commence li useriers:
«*Credo*, fet il, de mes deniers —
In Deum — qu'en porrai je fere?
Ma fame est de si put afere —
Patrem — que se je li lessoie
Et je de cest mal garissoie
Tost m'en embleroit la moitié.
Omnipotentem. Acointié
L'ai des antan qu'ele assambla
Quatre livres qu'ele m'embla,
Et puis cent souz, c'onques nel soi —
Creatorem — et plus je croi.
Por ce me vueil garder de li:
Je ne li lerai pas ainsi
Mes deniers en sa poësté.

94 E. q. ũ d. misiricorde *M* — 96 Q. e. l. li ont trove m. *A*; trove *T* — 97 corpable *M* — 98 Ne le puet *AM*; engignier *M* — *Au lieu des vers 97 et 98, T qui a donné ces vers antérieurement (après le v. 60), lit:*

Ki de bon queor se repent
Deu le regarde simplement

99 Lores *T*; Or commanse li usiriers *L* (*le manuscrit L commence ici*) — 100 en m. d. *LT* — 101 ke en purra f. *T* — 102 si de put a. *M*; de mal a. *T* — 103 P. se je les li l. *M*; que *manque dans LT* — *Le vers 104 manque en L* — 104 je *manque dans T* — 105 El mã e. *M*; Ele m. e. *T*; Elle an anbleroit l. m. *L* — *Après le vers 105 T ajoute:*

Si ne serreie ja mes heite

106 O. ce que je sai *L*; O. ele aquinta *T* — *Les vers 107 et 108 sont intervertis dans MLT* — 107 Des entan que e. manbla *M*; Bien ait .ij. anz quelle manblai *L*; Cinquante mars auntan m'e. *T* — *Le vers 108 manque dans T* — 108 .xiiij. sous bien asambla *M*; .lx. sous tres bien ansanble *L* — 109 .iiij. livres c'o. n. s. *M*; Et .ix. livres qui ainz nesoi *L*; E quinze livres ke unkes n. s. *T* — 110 ce (se *M*) croi *MLT*; ou plus *L* — 111 P. c beau sire jes vus di *T* — *Pour les vers 112–114 MLT s'accordent à donner une leçon qui diffère de celle de A:*

M: Ne li laisserai pas — *celi* —
Mes deniers en sa poeste
Ainz voil entre moi *et terre* . . .

L: Ne ne mostre plus a *celi*
Mes doniers an sa peeste
Ainz qu'antre moi et la *terre* . . .

Digitized by Google

Mès o moi — *celi et terre* —
Soient tuit mis: — *et in Jhesum* —
Fetes les aporter — *Christum,*
Filium eius — devant moi;
Ja n'avrai bien se ne les voi.»
Lors les aportent — «*unicum . . .*» —
La mesnie de sa meson
En la chambre devant son lit. (*F. 282b*)
«*Dominum nostrum . . .*» Grant delit
A cil de garder son avoir,
Quar il i pooit bien avoir —
«*Qui conceptus est*» — cinc cens livres.
Li useriers ne fu pas yvres
Qui les fet metre delez lui.
«*De Spiritu sancto.* Mès hui,
Fet il, nes en portera nus
S'il ne m'en porte avoec. *Natus.*
Or a deus anz — *ex Maria* —
Que ma fille se maria;
Lors prestai je dis mars d'argent
Por douze au provost de Nogent;
Ne le m'a pas guerredoné;
Mès s'il ne mes rent — *virgine* —
Demain — *passus sub Pontio* —

T: Jeo ne li lerrai pas *celi*
Mes deniers en sa poeste
Mes entre mei *et terre . . .*

115 Serrunt mis *T* — 116 Se tes ai aporteiz *L* — *Les vers 117 et 118 sont intervertis dans L* — 118 J. n'a. b. qant je nes voi *M*; J. naura joie con je ne voi *L*; si jeo nes v. *T* — 119 L. aporterent *M*; aporte *L*; Lores porterunt *T* — 120 L. maisniee de la m. *M*; L. puselle d. la mason *L*; meisnee *T* — *Les vers 121 et 122 sont intervertis dans L* — 121 lo lit *M*; E. sa ch. *T* — 123 del garder *M*; A c. dēsgardeir s. a. *L*; Out cil de sun aver esgarder *T* — 124 Car mut ben i pout aver *T* — 126 Li u. ne mies i. *L*; E li u. nest p. ifres *T* — 127 Q. l. a fait m. lez (delez *T*) l. *MT*; devant lui *L* — 128 D. s. s. fet il m. h. *T* — 129 F. i. n. menblera mais n. *M*; Ne mes emblera nuls *T* aporterait *L* — 130 Sil n. me aportent od tut n. *T*; Si nes maporte a. n. *L* — 133 je *manque en T*; L. pṡta le .x. mar dargens *L* — 134 A profost Rogier de Kent *T*; de nosgens *L* — 135 Il no ma p. g. *M*; Mes il ne mes ad p. guerdone *T*; Il non mait g. *L* — 136 M. sil nes me r. v. *M*; Se il ne me r. v. *T*; M. se ne me ran v. *L* — 137 su Poncio *M*; D. fait il sub P. *L* —

Digitized by Google

Je ferai prendre — *Pylato* —
Les pleges et metre en prison
El plus ort lieu de ma meson.
Crucifixus. Aval Luisant
Me doit l'en bien vint mars d'argent, —
Mortuus — mès j'en ai bons gages:
Dis pelices de chas sauvages.
Gardez que ne leur prestez plus,
Ainz les vendez. *Et sepultus,*
Descendit. Jusq'a Cleresvaus
N'a vile en tertre ne en vaus
Ou n'ait ëu de mon avoir.
Ad inferna. Je sai de voir
Que ne vivrai pas longuemant; —
Tercia die — si commant —
Resurrexit — qu'il soient pris
Jusqu'au tiers jor. *A mortuis,*
Ascendit. A cels de Cistiaus
Remest antan un cent d'aigniaus
Dont je n'ai pas ëu ma part; —
Ad celos — g'i ai tout le quart
Et en la laine la moitié.
Sedet. J'avrai d'aus grant pitié:
Je leur claim quite — *ad dexteram* —
Toute la laine de cest an.

138 Frai jeo p. P. *T*; panre *L* — 140 O plus vil leu *ML*; El p. vil liu *T* — 141 auaillusant *L* — 142 M. d. lan .xv. m. d'a. *M*; M. d. len quatre m. de a. *T*; M. d. om .iiij. m. d'a. *L* — 143 M. je en a. bon g. *M*; M. m. jeo ai bon g. *TL*; boi *L* — 144 .xx. pelicons *M*; .ij. p. d. chat sauvage *L* — 145 G. ne lor i p. p. *M* — 146 gardez *A*; rendeis *L*; vendez tutes e. s. *T* — *Les vers 147 et 148 se lisent ainsi en T:*

Descendit, de Orliens
N'ad vile jeske a Amiens.

148 Nait v. ne terre ne vaus *L* — 149 O. je naie d. m. a. *ML*; Ou ni eit d. m. a. *T* — 150 bien sai d. v. *ML* — 151 plus l. *L*; Ke jeo ne viverai p. l. *T* — 152 T. d. pur ceo comand *T* — 153 R. que tot soit quis *M*; R. qui soit tost quis *L*; Ke mun aveir seit ensemble quilliz *T* — 154 a tier j. *M*; a .iij. jors *L*; Resurrexit a mortuis *T* — 155 Citiaux *M*; Citiaus *L*; Cisteus *T* — 156 I qui mis .j. .c. dangniaus *L*; aigeus *T* — 158 bien lo cart *M*; je na eu l. q. *L*; jeo ai *T* — 159 Et de la l. *ML* — 160 S. aurai je dax pitie *M*; Mais jan doi bien avoir p. *L*; S. mes jeo averai de eus p. *T* — 162 T. l. l. des entan *M*; de aunt an *T* —

Digitized by Google

Mès les gages — *Dei patris* —
De ma chambre — *omnipotentis* —
Fetes devant moi aporter:
Chascun vueil par soi esgarder
Qu'il valent, — *inde venturus* —
Que je ne les vueil garder plus,
Ainçois — *judicare vivos* —
Seront vendu — *et mortuos.*»
Li prestres fu toz esbahis: (*F. 282 v°*)
«Amis, fet il, quanques tu dis
Ne te vaut pas une cenele;
Mès Damedieu de cuer apele
Et lesse ester tout ton avoir,
Que bien saches tu tout de voir:
Quant de cest siecle partiras,
Rien nule tu n'en porteras
Fors que bien fet tant seulement;
Ce durra pardurablement.
Et qui mal fet, s'il ne s'amande,
Au deable s'ame commande
Qui l'en rendra son guerredon.

---

163 Et les g. ***MT***; A leis gagiez *L* — *Les vers 165 et 166 manquent dans L* — 166 C. par soi voil e. *M* — 167 Quil doivent (devoient *L*) ***ML***; Issi est ore *T* — 168 Car j. n. lor (le *L*) v. tenir p. *ML*; Ke j. n. lur v. prester *T* — — *Au lieu des vers 169—170 MLT lisent:*

M: *Jusdicare* — que trop me doivent
Si ne voil que plus me deçoivent
Ainz seront tuit vandu — *vivos* —
Demain ensemble — *et mortuos.*

L: *Judicare* — que trop i doivent
Si ne veo (?) qui me desoivent
Ainz serunt vendu — *vivos* —
Demain ansanble — *et mortuos.*

T: *Judicare* — car trop me deivent
Ne voil ke plus me deceivent
Vendez les gages — *vivos* —
Ensemblement — *et mortuos.*

172 Di va f. i. quanque tu dis (diz *M*) ***ML***; Va f. i. quant ke tu diz *T* — 173 cinele *M*; pas *manque dans T* — 175 Si l. e. *ML*; E lessez tut tun aver ester *T* — 176 Car se s. tu bien por v. *M*; Car b. sache t. d. v. *L*; Car une chose peus bien saver *T* — 177 siegle *M*; ce siecle *L* — 178 R. n. o toi ***MT***; ne porteras *T* — 179 biens fais *L*; For tun b. sulement *T* — 180 Qui d. p. *M*; Cil *LT*; duera *L* — 181 Cil que m. f. *M*; et n. s'a. *ML*; E del mal ki ne se a. *T* — 183 Q. do mal li rant g. *MT*; Q. li randrunt le guerrãdon *L*.

Digitized by Google

Or di *Credo in Spiritum.*»
«*Credo*, fet il, *in Spiritum.*
Sire prestres, un cras mouton
Avrez por m'ame se je muir;
La char ert vostre, mès le cuir
Donrez — *sanctum* — mon fil Bertran
Qui est bons meguciers, — *sanctam* —
S'en fera borses et gaïnes;
Et si avrez d'orge trois mines
Por mon trentel, — *ecclesiam* —
Si m'assolez jusqu'a un an.
S'il avient chose que je muire. —
Catholicam — ma chape buire
Avra li clers por son sautier,
Si chantera mieus au moustier.
Sanctorum. Par la riveor

---

184 credi *A*; O. d. cr. inperitum *M*; Car di ta cr. in deum *T* — *Le vers 185 manque dans L* — 186 gras moston *M*; .j. mouton grais *L* — 187 A. p. moi se je trepais *L*; Averas *T* — 188 L. ch. soit vostre *MLT*; non lo cuir *M* — 189 Donez *MT*; Donreiz vous ores a mon fil *L* — *Après le vers 189 L ajoute:*

Sanctum qui ai non Bertranz

190 Q. e. bon megucier s. *A*; Q. e. megeiciers *ML*; Car il est mun eir s. *T* — 191 Si en fra b. e. g. *T* — 192 avroiz *M*; Si avrois vous d'o. .iij. m. *L*; Si averez d'o. plus de treis muis *T* — *Le vers 193 manque dans L* — 193 trenter *M* — 194 masodroiz *M*; Si masolet *L*; Si me a. chescun an *T* — 195 Se cest chose qui me fenisse *M*; Se il a. issi ke j. m. *T* — *Après le vers 195 L ajoute quatorze vers qui ne se trouvent pas dans les autres manuscrits:*

Que je vivre plus ne puise.
Mout volantiers an porteroie
Toz mes doniers avec moi
Se poisse. mais ne puet estre.»
Puis les taste a sa main destre
Le veir le vot mes ne pot
Et li prestrez le tieit por fot
Et si ait dit a l'usirier:
«Amis, fait il, toz ti donier
Ne te poront rien profitier
Se n'an donez a ton monstier
Le clerc ne dois pas oblier
Qui te doit les cloches soner.»
«Certe, fait il, rason a dite . . .

196 C. m. ch. quite *L* — 198 S. ch. bien a. m. *MT*; San chanterait milz a. m. *L* — 199 S. a la r. *ML*; S. a la tur *T*.

Digitized by Google

Redoi je bien fere mon tor,
Quar il ont de moi quinze vaches.
Communionem. Des frommages
N'ai je pas ëu ma droiture.
Remissionem. Par nature
Sont moine cuivert et felon:
Il ne font pas — *peccatorum* —
Ce que il doivent a la gent,
Quar tant aiment or et argent
Qu'il ne beent a autre chose.
Carnis. Je di a la parclose:
Toz li mondes les doit haïr
Et lor compaignie fuir;
Ce poise moi qu'il ont mes bestes.
Resurrectionem . . .» — Li prestres
Voit bien que c'est chose perdue:
«Amis, fet il, fole antendue
As en toi qui ne deguerpis
Le deable qui si t'a pris
Qu'il ne te lesse a Dieu entendre;
Quar il te cuide ainsi seurprendre:
Se tu muers sanz confession (*F. 288 v° b*)
Tu n'avras ja remission.
Guerpis deable et tote s'oevre
Et de l'usure te descuevre,

200 I qui doi j. b. f. mo t. *L*; Me covendra fere un t. *T* — 201 Car il de moi .LX. v. *L*; Car les moines unt d. m. .v. v. *T* — 202 fromaches *M*; de fr. *L*; furmages *T* — 203 Naj pas ancor m. d. *L*; Nai pas uncore e. m. d. *T* — 205 S. moines culvert *T* — 206 Il ne sunt p. p. *L*; Ne querrunt pdon p. *T* — *Les vers 207 et 208 manquent dans M* — 207 De ce resanblant a la g. *L*; Rien ne veolent rendre a la g. *T* — 208 Tant par eiment o. e. a. *T* — 209 Qui ne b. *M*; beet *L*; Car il n. b. autre c. *T* — 210 C. je doi a l. p. *L* — 211 Que tote rien l. d. h. *M*; Que tot le monde font esbahir *L*; Ke tut cest siecle les dust h. *T* — 212 tenir *M* — 213 sil ont m. b. *M*; Peise mei *T* — 215 bien *manque dans T* — 216 atendue *A*; fol *T* — 217 quant ne d. *L*; guerpis *T* — 218 L. d. que si tait priz *L*; tad apris *T* — 219 Que *M*; lait a luj antandre *L*; Il ne te l. *T* — 220 si s. *M*; Car te quide si s. *L*; Car issi te quide il susprendre *T* — *Les vers 221 et 222 manquent dans T* — 223 G. le d. et son o. *A.*; Les ester tute ta usure *T* — 224 Et toz tes pechiez me d. *A* — *Les vers 225 et 226 manquent dans M* — *Au lieu des vers 225—228 T lit:*

E si ceo nun par seint Matheu
Ne enterez ja el regne Deu.

Digitized by Google

Si met en oubli ton avoir,
Quar il ne te puet riens valoir:
Contre la mort, ce te puis dire,
Ne te puet riens aidier nus mire.»
«Sire, fet il, vous dites voir,
Mès grant duel ai de mon avoir
Que je lerai par tans, je cuit;
Ja ne verrai la mie nuit
Que je ne sueffre grief torment;
N'ai mestier de repentement;
Mès mon Credo revueil tot dire.»
Lors s'escria par mout grant ire:
«*Vitam.* Ma borse m'aportez.
La plus grant, et si la metez —
Eternam — lez moi a la terre!»
Lors se retorne et les denz serre,
Se li parti l'ame du cors.
Tout maintenant qu'ele fu hors
Si l'en porterent li deable,
Amen, en enfer pardurable
Ou ele avra sa livroison.
Et la moitié de sa meson

---

225 Si leisse esteir tot ton avor *L* — 227 C. l. m. bien le (lo *M*) p. d. *ML* — 228 nul *A*; Ne puet nule rien valoir m. *M*; Nem averoit mestier m. *L* — *Au lieu des vers 229—234 M lit:*

Adonc li usuriers a dit
Que quant qu'il dit prise petit

232 Ne verrai ja l. m. *T* — *Le vers 233 manque dans L* — 234 Ni a mestier r. *A*; Ne ma mestier repantemens *L* — *T exprime l'idée des vers 233—234 de la façon suivante:*

Ne vaut rien repentement
Ne bien fet ne amendement
Car jeo vus di bien de fi
Jeo n'averai ja de Deu merci.

Les vers 235 et 236 manquent dans A — 235 M. ma credo voil tote dire *M*; M. ma credo voil jeo pardire *T* — 236 Lores *T* — 237 Et vitam *T* — 238 L. p. g. si la me m. *L*; Pleine de or si la metez *T* — 239 E. l. m. en l. t. *M*; E. le moi a t. *L*; E de suz mei en la t. *T* — 240 L. se trestorne l. d. s. *M*; et *manque dans L*; Pus sen turne e. l. d. s. *T* — 241 Si se p. *ML*; E. lalme li parti del cors *T* — 242 T. m. quele en fu fors *M*; Meintenant kele issi hors *T* — 243 La unt enporte l. d. *T* — 245 O. il *AL*; Ou del mal avera guerdon *T* — 246 la maison *MT*; Nes le marrien (?) de la mason *L*.

Digitized by Google

En portent deable a lor part.

Nostre sires toz nous en gart
Que avoec lui ne soions mis.
Mès les angeles de paradis
Nous tramete li rois celestre,
Et toz nous assiee a sa destre
En la grant joie pardurable
Avoec son pere esperitable.
Amen.

Explicit le Credo a l'userier.

REMARQUES

3. *s'il ne rent*, c.-à-d. ce qu'il a pris comme usure. Après ce vers il faut sous-entendre: «il faut qu'il renonce à l'usure afin que . . .»

22. *C'* «car».

35. Faut-il lire avec le ms. *M: Puis qu'el le reçoit dignement; el* se rapporterait à *l'ame* du vers précédent. Mais est-ce que l'âme peut recevoir le *cors nostre seignor*? Comme sens la leçon de *T: Ki le reçoit dignement* est préférable. Seulement, il manque une syllabe. La leçon originale était peut-être: *Cil qui le reçoit dignement.*

95. *s'en toi ne remaint* «si cela ne dépend pas de toi», c.-à-d. «si tu ne mets pas toi-même d'obstacles à avoir la miséricorde».

96. *l'*, c.-à-d. la miséricorde.

145. *leur*, c.-à-d. à mes débiteurs à Luisant.

146. *les*, «les gages.»

153. *il*, «mes deniers ou mes biens.»

232-3. Ces vers signifient peut-être: «Je ne verrai pas minuit avant d'être dans des tourments pénibles», c'est à dire «je mourrai sûrement avant minuit; et comme je n'échapperai en aucun cas à la damnation, je n'ai pas besoin de me repentir.»

---

247 E. porterent il a lor p. *M*; An porterent la melor p. *L*; En porterent malfe a l. p. *T* — 248 N$\bar{\text{r}}$es *M*; Dampnedeu n. e. *g. T*; sire *L* — 249 Que ne seiam ensanble mis *M*; Quansanble o lui nous soiens m. *L*; Ke od lui ne seum m. *T* — 250 M. la joie de p. *MLT* — 251 le roi c. *A*; N. ostroit (otrie *T*) cil qui nous fist nestre *MLT* — 252 Et si nos maint a sa main de *M*; Et nous en moint par sa main d. *L*; E nus mette tuz en s. d. *T* — 253 grant *manque dans T* — 254 Avoc lo roi e. *M*; A. lou p. e. *L*; Od l. p. e. *T* — Amen *se trouve dans A seulement.*

L donne comme explicit: Li credo a l'usurier; *M et T n'ont pas d'explicit.*

Digitized by Google

CHANSON A BOIRE ANGLO-NORMANDE PARODIÉE DU *LAETABUNDUS*

La parodie du *Laetabundus* se trouvait au folio 103 r° du manuscrit Royal 16. E. VIII. du British Museum. Comme on le sait, ce précieux volume, qui contenait la seule copie existante du *Voyage de Charlemagne à Constantinople*, a disparu depuis 1879, de sorte que les renseignements sur son âge ne peuvent pas être contrôlés. Ce qui paraît probable, c'est qu'il date du XIII^e^ siècle. [1]

La pièce a été publiée plusieurs fois. [2] La première édition diplomatique en a été donnée, en 1834, par Francisque Michel, dans son édition du *Roman d'Eustache le Moine*. [3] Puis il l'a réimprimée avec quelques menus changements, faits sur une nouvelle lecture du

[1] Le premier qui se soit exprimé sur l'âge de ce manuscrit, est David Casley qui, dans son *Catalogue of the Manuscripts of the Kings Library* (Londres, 1734, p. 288), l'attribua au XIV^e^ siècle. Mais, comme l'a dit Francisque Michel (*Rapports au Ministre de l'Instruction publique*, dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*, Paris, 1839, p. 56), il a probablement été induit en erreur par le titre inscrit par le relieur sur le dos du volume. Fr. Michel le fait dater du XIII^e^ siècle. Th. Wright (*Reliquiae antiquae*, II, 1843, p. 168) et V. Le Clerc (*Hist. litt.*, XXII, 1852, p. 140) le font remonter aux premières années du même siècle. M. E. Koschwitz (*Romanische Studien*, II, 1875, p. 2) s'associe à l'opinion de Francisque Michel. Mais dans l'introduction de son édition du *Voyage de Charlemagne* (*Altfranzösische Bibliothek*, II, 1895, p. I) il assigne la partie du ms., tout au moins, qui contient ce poème, à la fin du XIII^e^ ou au début du XIV^e^ siècle.

[2] Voy. *Romania*, IV, 370.

[3] Francisque Michel, *Roman d'Eustache le Moine, pirate fameux du XIII^e^ siècle*, Paris, 1834, p. 114. — C'est à propos du mot *goudale* «good ale» (v. 2192 de ce roman) que l'éditeur croit faire plaisir à ses lecteurs en rapportant notre pièce, inspirée par la cervoise.

Digitized by Google

manuscrit, dans son *Rapport au Ministre de l'Instruction publique* (*Documents inédits sur l'histoire de France, Rapports au Ministre*, Paris, 1839, p. 58–59). D'après ces deux éditions, Ferdinand Wolf la publie dans son livre *Über die Lais, Sequenzen und Leiche* (1841), p. 439. Daniel la donne d'après Wolf (*Thesaurus hymnologicus*, II, 1844, p. 62). Puis Thomas Wright, qui, sans doute, ne connaissait pas les éditions déjà existantes, la publie comme une pièce inédite, dans ses *Reliquiae antiquae*, II (1843), p. 168. V. Le Clerc en cite quelques strophes dans l'*Histoire littéraire*, XXII (1852), p. 140. Enfin, la première édition critique en a été donnée, dans la *Romania*, XXI (1892), p. 262, par Gaston Paris, qui l'accompagna de plusieurs indications utiles sur la patrie et le genre de cette curieuse pièce.

La copie a été faite par un Anglo-normand: plusieurs traits graphiques caractéristiques du dialecte anglo-normand l'attestent. Ainsi on trouve *w* pour *v*: *waut* 31, *bewom* 33, *wis* 37; *au* pour *a*: *chauntera* 2; *u* pour *ui*: *brut* 19, *pusse* 27, *frut* 38; *e* pour *ie*: *ben* 8, *chere* 26, *volenters* 29, *mangers* 30, *meitez* 34; *u* pour *o*: *mut* 8, *dune, muliers* 31, etc. — L'*e* atone dans *beiveres* 30 indique, comme souvent en anglo-normand, que le *u* qui précède a la valeur d'un *v*.[1]

Pour déterminer la langue de l'auteur, les rimes nous fournissent les indications suivantes:

1) Lat. focum donne *fu* (: *porvëu*) 17.

2) Lat. -alem donne *-al*: *hostal* 25: *real* 26 (: *mal*).

3) Cas régime est employé une fois pour le cas sujet (v. 22).

4) *Real* 26, adjectif appartenant à la 3e déclinaison latine, n'a pas d'*e* au féminin.

5) *E* en hiatus compte pour une syllabe: *porvëu* 16.

Le premier trait est caractéristique des dialectes picards et anglo-normands. Le second se trouve dans le Sud-Ouest et moins régulièrement dans l'Ouest de la France et en anglo-normand, où *-al* représente le développement populaire de -alem.

[1] Tobler, *Vom Französischen Versbau*², p. 32.

Digitized by Google

Ces critères ne sont pas tout à fait suffisantes pour se prononcer en faveur d'une région bien déterminée, mais ce qui semble probable, c'est que le copiste et l'auteur parlaient le même dialecte, c.-à-d. l'anglo-normand. Il faut pourtant noter que plusieurs traits anglo-normands manquent à notre pièce. Ainsi *ie* est distinct de *e* (v. 29—31). De même, il n'y a pas de confusion entre *e* ouvert et *e* fermé.

Vu le peu d'étendue du poème on ne peut s'exprimer qu'approximativement sur sa date. Mais on serait tenté de l'attribuer au milieu, sinon au début du XIII^e^ siècle. Surtout le maintien d'un *e* en hiatus dans un texte anglo-normand semble parler pour son ancienneté.

En comparant notre pièce à la célèbre séquence latine *De nativitate Domini* on se convainc sans difficulté qu'elle est une parodie de celle-ci. Pour la juger, il est indispensable de connaître le caractère de ce modèle.

La séquence latine, connue sous le nom de *Laetabundus* (c'en est le premier vers), avait été attribuée longtemps à saint Bernard (mort en 1153) parmi les œuvres duquel elle figurait toujours.[1] Mais M. Hauréau a montré que la pièce était très ancienne: parmi les copies qui en couraient, il y en avait du X^e^, même du IX^e^ siècle.[2] Elle se chantait à Noël et elle exprime, comme tant d'autres pièces pareilles, les sentiments de joie et d'allégresse qui remplissaient le cœur des fidèles à cette époque de l'année liturgique. Elle paraît avoir joui d'une grande popularité, à en juger par les nombreuses copies qui en existent, et par les imitations latines dont l'une est faite en l'honneur de sainte Catherine, une autre pour célébrer saint Thomas d'Aquin.[3] L'existence de notre parodie ne fait que donner une preuve de plus de cette célébrité, car les poètes utili-

[1] Elle a été publiée par Wolf (*ouvr. cit.*, Notenbeilage II), et par Kehrein, *Lateinische Sequenzen des Mittelalters*, p. 13, etc.

[2] Hauréau, *Des poèmes latins attribués à saint Bernard*, Paris, 1890, p. 59.

[3] *Ib.*, p. 61.

Digitized by Google

saient pour les parodies précisément des pièces que tout le monde connaissait. [1]

On a l'habitude de diviser le *Laetabundus* en six strophes. En jetant un coup d'œil sur celles-ci, on remarque tout de suite que ce ne sont pas des strophes de chanson: elles n'ont pas le même nombre de vers, et les vers correspondants n'ont pas le même nombre de syllabes. Le tableau suivant montre le nombre des syllabes dans chaque vers:

I	str.	4		8	4	4		8	4
II	„	7		7	4	7		7	4
III	„	7		7	4	7		7	4
IV	„	7		7	4	7		7	4
V	„	7	7	7	4	7	7	7	4
VI	„	6	6	5	4	6	6	5	4

Comme on le voit, les strophes II—IV sont tout à fait pareilles; les autres, au contraire, offrent beaucoup de différences entre elles. P. ex. les strophes V et VI ont huit vers, tandis que les autres en ont six. Mais en regardant de plus près les strophes on aperçoit que chaque strophe se divise en deux parties tout à fait pareilles. On voit de plus que la première et la seconde partie de chaque strophe finissent par une clausule, qui a toujours quatre syllabes et qui finit par une voyelle *a*. Quant aux rimes, la pièce latine en présente quelques-unes, mais d'une façon tout à fait irrégulière.

Toutes ces particularités du *Laetabundus* latin s'expliquent quand on prend en considération que c'était une séquence, datant peut-être du IX[e] siècle. Voici ce qu'on entend par une *séquence*. [2]

On sait que dans la messe, entre l'épître et l'évangile, il y a une pièce appelée graduel. La seconde partie de ce graduel, le verset *Laudate*, est précédé et suivi de l'*alléluia*. A une époque

[1] Une autre imitation du *Laetabundus*, intitulée *Prophetie des abus des prestres, moines et rasez*, a été faite par des Protestants, à l'époque de la Réformation. Cette parodie est entièrement en français, mais elle reproduit fidèlement le rythme de la séquence latine. Voy. p. 39.

[2] Léon Gautier, *Histoire de la poésie liturgique*, Paris, 1886, p. 12.

Digitized by Google

très reculée, le dernier alléluia du graduel était suivi d'une série de notes joyeuses, de vocalises, qu'on appelait *jubili* ou *neumae* ou *sequentiae.* On les chantait sans paroles sur la dernière voyelle *a* du mot *alléluia.* — Ces vocalises étant devenues souvent très compliquées et d'une exécution difficile, on avait remplacé, depuis le milieu du IX^e^ siècle, la voyelle *a* par des paroles latines, qui avaient pour but de fixer les vocalises plus facilement dans la mémoire. Ces paroles étaient formées de phrases sans mesure; c'est à cause de cela qu'on les appelait *proses.* Puis on commença à leur appliquer le nom de *sequentiae,* par lesquelles on désignait, à l'origine, les vocalises alléluiatiques: de là le mot français *séquence.* — Comme les paroles étaient complètement subordonnées à la musique, les groupements du texte dépendaient des phrases musicales. Or, celles-ci étaient de longueur inégale. Mais la plupart du temps chaque phrase musicale se répétait deux fois, de sorte que, dans chaque séquence, il y avait deux vers qui avaient le même nombre de syllabes. Ces vers étaient liés par la même rime qui, très souvent, était celle en *a,* à cause du mot *alléluia.* Comme chaque phrase musicale se divisait en plusieurs parties, chaque vers qui correspondait à cette phrase se divisait de la même façon. Plus tard, on commença à introduire la rime aussi dans l'intérieur des vers, mais d'abord d'une façon tout à fait irrégulière, comme c'est le cas dans notre séquence. Du IX^e^ au XIII^e^ siècle, on avait composé des centaines de séquences adaptées à toutes les fêtes et presque à tous les dimanches de l'année. Le rite romain n'en admet que cinq principales: le *Lauda Sion,* le *Victimae paschali,* le *Dies irae* et le *Stabat mater,* le *Veni sancte Spiritus.*

Comme nous l'avons dit, la pièce moitié française moitié latine dont nous parlons est une parodie de la séquence connue sous le nom de *Laetabundus.* En effet, le nombre des strophes et des vers est le même que dans le modèle. On voit de même que, dans chaque strophe, la petite clausule de la première et de la seconde partie est conservée intacte. Par contre, si l'on examine le nombre des syllabes dans la parodie, telle que l'unique manuscrit nous l'a conservée, on remarque entre les deux pièces plusieurs divergences.

Digitized by Google

Mais il est très probable que la parodie a suivi son modèle aussi sous ce rapport. Quant aux rimes, elle présente un développement considérable: tandis que, dans la séquence latine, la rime n'apparaît qu'ici et là, sans être cherchée, elle est régulière dans la parodie. Dans les strophes I—IV, le premier et le second vers sont liés par la même rime; de même le 3e et le 4e. Dans les strophes V—VI, qui sont de huit vers, les trois premiers présentent la même rime, de même les vers 5—7. La rime est toujours masculine.

Nous avons dit que l'auteur de la parodie du *Laetabundus*, à en juger par quelques traits dialectaux, était Anglo-normand. Mais les preuves qui le font supposer sont plutôt d'ordre interne. En lisant la pièce on voit que c'est une louange fervente en l'honneur de la cervoise. Or, il semble que cette boisson n'a dû jouir d'une si grande faveur qu'en Angleterre: plusieurs textes attestent même que la cervoise ou la *goudale* était détestée par les buveurs du continent, qui lui préféraient les bons vins français. Ainsi Eustache le Moine pour pouvoir quitter l'Angleterre s'habille en jongleur et, sautant dans le vaisseau d'un marchand, dit:

Je vieng devers Nohubellande,
Cinq ans ai esté en Irlande;
Tant ai bëu de la goudale,
Tout ai le vis et taint et pale.
Or m'en revois boire des vins
A Argentuel ou a Provins.[1]

Ce sont bien les mêmes sentiments qu'expriment les vers suivants, tirés d'un motet français du XIIIe siècle:

Hare! hare! hie!
Goudalier ont fait awan
D'Arras Escoterie
. . . . . .
Honie soit tele vie;
Mais le vin sour lie
Ne mespris je mie.[2]

[1] *Wistasse le Moine*, publié par W. Foerster et J. Trost (Romanische Bibliothek), Halle, 1891, vers 2190—2195.

[2] Raynaud, *Recueil de motets français*, II, p. 68.

Digitized by Google

La parodie du *Laetabundus* a dû être chantée la nuit de Noël dans une compagnie joyeuse, réunie devant les hanaps de cervoise. Il faut sans doute la mettre en rapport avec les *noëls*, ces curieuses poésies demi religieuses demi populaires qu'on chantait. depuis les premiers temps de la chrétienté, à la veillée de Noël, non seulement dans les églises, mais aussi dans les tavernes. Elle rappelle, comme l'a bien dit Gaston Paris [1], surtout le *Noël anglo-normand*, contenu dans le même manuscrit, et dont l'origine anglo-normande semble bien attestée par les exclamations *Wesseyl* et *Drincheyl* qui la terminent. [2] S'il est trop hasardeux d'attribuer ces deux poèmes au même auteur, leur ressemblance est pourtant très considérable. Tous les deux semblent faire allusion à l'usage d'après lequel les hôtes ouvraient leur maison à des jongleurs ou à des clercs errants, qui, pour payer leur écot, amusaient les autres convives par des chansons joyeuses. Ainsi on lit dans la première strophe du *Noël anglo-normand*:

Seignors, or entendez a nus:
De loing sumes venuz a vus
(Pur) quere Noel,
Car l'em nus dit que en cest hostel
Soleit tenir sa feste anuel
A hicest jur.
Deus doint a tuz cels joie d'amurs
Qui a danz Noel ferunt honors! [3]

L'auteur de notre parodie comble de compliments la tavernière pour exciter sa générosité (str. V):

E la dame de l'ostal
Ki nus fait chere real
. . . . . .
Mut nus dune volentiers
Bons beivres et bons mangiers:
Meuz waut que autres muliers
Hec predicta.

[1] *Romania*, XXI, 261.
[2] Paul Meyer, *Recueil d'anciens textes*, Paris, 1877, p. 382.
[3] *Ib.*

Digitized by Google

Le *Noël* a une strophe (III) qui ressemble à la précédente:

Seignors, il est crié en l'ost
Que cil qui despent bien e tost
E largement
Et fet les granz henors sovent,
Deu li duble quanque il despent
Por faire henor.
. . . . . .

Quant à l'auteur inconnu de la plaisante parodie du *Laetabundus*, nous ne croyons pas qu'il voulût ridiculiser la belle séquence de Noël. Au contraire, son poème est parfaitement innocent. Ce qu'on peut dire, c'est que l'auteur était un clerc, qui connaissait bien son latin et qui ne manquait pas d'esprit. En effet, l'habileté avec laquelle il a su donner aux vers latins qu'il a conservés un sens nouveau et les ajuster à son sujet, est admirable. On comprend la gaîté qu'a dû produire toute la pièce chantée sur l'air d'une des séquences de Noël les plus connues.

Dans notre édition critique, nous avons largement profité des corrections ingénieuses que Gaston Paris, dans la sienne, a apportées au texte français: nous les acceptons presque toutes. Nous avons dit que tout porte à croire que les vers du texte français avaient le même nombre de syllabes que les vers latins correspondants. Aussi Gaston Paris a-t-il corrigé le texte selon ce principe. Seulement il croit que le poète anglo-normand avait fait les vers 35 et 39 de six syllabes comme les deux qui précèdent, tandis que, dans la séquence latine, ces vers n'ont que cinq syllabes. En effet, surtout le vers 35, qui compte sept syllabes dans le manuscrit, se réduirait très difficilement à cinq syllabes sans que le sens, qui est excellent, soit modifié. Et comme ces vers, chantés sur la même mélodie, doivent avoir eu le même nombre de syllabes, Gaston Paris les fait de six syllabes. Son hypothèse n'est pas tout à fait inadmissible. En jetant un coup d'œil sur la musique qui correspond à ces vers[1] on voit que, dans la phrase musicale, il y a six

[1] Wolf, *Über die Lais*, etc., *Notenbeilage* II.

Digitized by Google

notes, de sorte que toutes les six syllabes des vers français en question ont pu avoir leur note correspondante. Du reste, quand il s'agit de poésie anglo-normande, on ne doit pas trop s'étonner de trouver de l'hésitation en ce qui regarde le nombre des syllabes.

Le point principal par où notre édition diffère de celle de Gaston Paris, c'est l'orthographe. Gaston Paris a changé complètement la graphie donnée par le manuscrit en y substituant des formes du dialecte du centre de la France. Selon nous, cela ne contribue guère à l'intelligence du texte, et cela est tout à fait injustifiable si l'on admet que l'auteur aussi était Anglo-normand. Les seuls changements que nous nous soyons permis portent sur les rimes, que nous avons voulu rendre pareilles. — Comme le manuscrit unique qui a conservé la parodie du *Laetabundus* a disparu, on est obligé de se contenter des copies qui en ont été faites. Celles de Francisque Michel et Thomas Wright ayant été faites indépendamment l'une de l'autre (voy. p. 105), on peut cependant arriver à reconstruire à peu près la leçon originale du manuscrit.

Digitized by Google

III

Laetabundus

Laetabundus
Exultet fidelis chorus:
Alleluia!
Regem regum
Intacte profundit thorus·
Res miranda!

Angelus consilii
Natus est de virgine,
Sol de stella.
Sol occasum nesciens,
Stella semper rutilans,
Semper clara.

Sicut sidus radium
Profert virgo filium,
Pari forma.
Neque sidus radio,
Neque mater filio
Fit corrupta.

Cedrus alta Libani
Conformatur hyssopo
Valle nostra.
Verbum ens Altissimi
Corporari passum est
Carne sumpta.

I
Or hi parra:
La cerveyse nos chauntera
Alleluia!
Qui que en beyt,
Si tele seyt com estre deyt:
Res miranda!

II
Bevez quant l'avez en poing:
Ben est droit, car mut est loing
Sol de stella.
Bevez bien e bevez bel:
El vos vendra del tonel
Semper clara.

III
Bevez bel e bevez bien,
Vos le vostre e jo le mien,
Pari forma.
De ço soit bien porvëu:
Qui auques la tient al fu
Fit corrupta.

IV
Riches genz si funt lur bruit;
Fesom nus nostre deduit
Valle nostra.
Beneyt soit li bon veisin
Qui nus dune payn e vin,
Carne sumpta!

[*Fr. M* = *Francisque Michel*; *Th. W.* = *Thomas Wright*; *G. P.* = *Gaston Paris*] 2 [vos *Fr. M.*] — 4 Qui que aukes en beyt [*corr. de G. P.*] — 5 S. tel s. c. e. doit [*corr. de G. P.*] — 7 poin — 8 [nuit *Fr. M.*] — 11 Il [*corr. de G. P.*] — 17 Qui que a. le t. a. f. [*corr. de G. P.*] — 18 corupta (corrupta *Th. W.*) — 19 R. g. funt lur brut [Se riches genz font lor bruit *G. P.*] — 21 Valla — 23 [nos *Fr. M.*]

Digitized by Google

Isaias cecinit,
Synagoga meminit;
Nunquam tamen desinit
Esse ceca.
Si non suis vatibus,
Credat vel gentilibus
Sibyllinis versibus
Hec predicta.

Infelix, propera:
Crede vel vetera;
Cur damnaberis,
Gens misera?
Natum considera
Quem docet littera:
Ipsum genuit
Puerpera.
Amen.

V E la dame de l'ostal,
Ki nus fait chere real,
Ja ne pusse ele par mal
Esse ceca!
Mut nus dune volentiers
Bons beivres e bons mangiers:
Meuz waut que autres muliers
Hec predicta.

VI Or bewom al dereyn
Par meitez e par pleyn,
Que ne seum demeyn
Gens misera.
Nostre toue ne vuit,
Kar pleine est de bon fruit,
E si ert tute nuit
Puerpera.
Amen.

REMARQUES

1—3. «Maintenant on va voir comme la cervoise nous inspirera»; *hi* = y.

8—9. «Le soleil est loin de l'étoile», c.-à-d. il y a encore loin jusqu'au matin.

14. On serait tenté de changer *le vostre* et *le mien* en formes féminines si la rime ne s'y opposait. L'auteur pense peut-être à un substantif masculin comme *hanap* ou bien c'est une simple négligence de sa part.

17. *la* = la cervoise.

33-4 Ces vers semblent faire allusion à un usage qui existe encore parmi les étudiants allemands suivant lequel on boit la bière sur l'ordre du président.

La séquence latine ne finit pas par *Amen* dans tous les manuscrits. Ceux qui sont publiés par Wolf finissent l'un par *Maria*, l'autre par *Alleluja*.

---

25 E l. d. de la maison [*corr. de G. P.*] — 27 [elle *Th.* W.] — 29 volenters [done *Th. W.*] — 30 B. beiveres e. b. mangers [*corr. de G. P.*] — 33 [Ore *Th. W.*] — 35 Que nus ne s. demayn [*corr. de G. P.*] — 37 Ne nostre tonel wis (nus *Th. W.*) ne fut [*corr. de G. P.*] — 38 K. plein est (ert *Fr. M.*) d. b. frut [*corr. de G. P.*] — 39 tut anuit (tu a nuit *Th. W.*).

Digitized by Google

LA *PATRENOSTRE DU VIN*

La *Patrenostre du vin* nous a été conservée dans le manuscrit français 837 de la Bibliothèque nationale, fol. 177 r°b—v°b (*A*). Le manuscrit français 24432 de la Bibl. nat., que nous désignons par *C*, en contient la fin (24 vers), mais sous une forme abrégée et qui diffère beaucoup du manuscrit *A*. La pièce s'y intitule *La Patenostre aus gouliardois*.

Quelques remarques sur le manuscrit *C*. Le feuillet 48, où se trouvait le commencement de la *Patenostre aus gouliardois*, a été complètement arraché. En outre, ce feuillet a dû contenir toute la *Letanie aus vilains*, comme l'indiquent la table des matières du premier feuillet et l'incipit au bas du fol. 47 v°b: *Ci commance la Letanie aus vilains*. Cette pièce est peut-être la même que *Les XXIII manieres des vilains*, dont nous avons cité quelques vers plus haut (p. 29).

La *Patrenostre du vin* a été publiée pour la première fois par Jubinal (*Jongleurs et trouvères*, Paris, 1835, p. 69—72), d'après le manuscrit *A*. Bartsch l'imprime dans sa Chrestomathie du moyen âge (*La Langue et la littérature françaises*, 1887, col. 601), en corrigeant le texte de Jubinal sur une nouvelle lecture du manuscrit. — La *Patenostre aus gouliardois* (C) a été publiée par Thomas Wright (*The latin poems commonly attributed to Walter Mapes*, Londres, 1841, p. XL). qui ne se doutait pas que ce fût la fin de la pièce déjà publiée par Jubinal. [1]

[1] Cf. Novati, *Studi critici e letterari*, p. 200, note 2. — Gröber (*Grundriss*, II, 1, 881) la mentionne aussi comme une pièce à part.

Digitized by Google

Pour déterminer la langue de la *Patrenostre du vin*, nous relevons les rimes et les particularités suivantes: 1) *saus* (< *solsum): *saus* (< solidos) 17. — 2) *Dieus: deuls* (< dolium + s) 1. — 3) *rez* (< rasum): *quarrez* (< quadratos) 69. — 4) *en* et *an* ne sont jamais confondus à la rime. — Ces traits semblent attester que l'auteur était Picard. Pour d'autres particularités de sa langue nous mentionnons encore la rime *auques: Pausques* (< pascha + s) 15, qui est spécialement propre aux dialectes de l'Est, et le cas sujet du pluriel *aquitez* (: *citez*) 61.

La *Patenostre aus gouliardois* (ms. *C*) est écrite dans une langue fort mauvaise. Le copiste l'a probablement exécutée de mémoire. Comme elle diffère beaucoup du texte de *A*, nous la publierons séparement. Nous indiquerons les vers qui correspondent à ceux de la *Patrenostre du vin*.

Parmi les pièces de notre recueil, la *Patrenostre du vin* offre, avec le *Credo au ribaut*, le plus de ressemblance avec la poésie goliardique. Plusieurs traits y portent à croire que l'auteur était un goliard. Les vers 40-1, où il dit qu'il va plus volontiers à la taverne qu'au moutier, semblent prouver qu'il était un ancien moine. Ce qu'on dit sur sa vie ne contient rien de précis: ce sont les mêmes lieux communs qui se rencontrent dans les poésies de ce genre. Nous sommes introduits dans la taverne, où les goliards passent la plupart de leur temps, malheureux, si, par quelque mésaventure, on les met à la porte, heureux, quand ils sont assis devant le bon vin, qui leur ôte la douleur. En effet, le poème est avant tout un fervent éloge du vin.

> Quant vins faudra ce est granz deuls:
> Toutes joies, toutes valors
> Seront en lermes et en plours (v. 2—4).
>
> El monde n'est joie greignor
> Que de vin . . . . (v. 34-5).
>
> Vins fet les sons et les conduis (v. 8).

A la fin, l'auteur justifie son grand attachement au vin en disant que, à cet égard, il n'est pas le seul coupable:

Digitized by Google

Quar je ne voi abé ne moine
Ne clerc ne prestre ne chanoine,
Frere menor ne jacobin
Qui tuit ne s'acordent au vin;
Neïs li petit enfançon
I tendent sovent le menton (v. 77–82).

L'auteur ne fait pas précisément preuve d'un grand talent littéraire. Ses vers sont pourtant corrects et, pour la plupart, intelligibles. Disons, enfin, que les paroles latines du *Pater* n'entrent pas dans la trame du récit français.

Digitized by Google

IV

Bibl. nat. fr. 837, fol. 177]

La Patrenostre du vin

Pater noster, biaus sire Dieus.
Quant vins faudra ce ert granz deuls:
Toutes joies, toutes valors
Seront en lermes et en plours.
Qui es in celis. Clerc et lai
Ne diront ja mès son ne lai,
Quar en vin a trop de deduis:
Vins fet les sons et les conduis.
Sanctificetur. Li bons vins
Que je bui l'autr'ier a Provins
Me mist au fons de mes greniers.
Nomen tuum. Li taverniers
Au departir m'atorna tel
Qu'il me geta de son ostel.
Adveniat. Se j'ëusse auques,
Il ne m'en getast devant Pausques.
Fiat. Par Dieu, je li ai saus
Por vint et deus deniers deus saus.
Voluntas tua. Mout me grieve,
A poi que li cuers ne me crieve,
Sachiez bien. *Sicut in celo.*
De son ostel pas ne me lo,
Ainz m'en plaing mout. *Et in terra.*

Le titre a été ajouté par une main plus récente.

Digitized by Google

S'il i gaaingne, il le verra.
Panem nostrum. J'ai trop mal dit,
Quant il m'estrait sanz contredit
Le bon vin qui la dolor m'oste;
Dont ne doi je bien a mon oste —
Cotidianum — baillier gage.
Da nobis hodie. Domage
Ne li doi fere ne anui,
Quar tout le bien me vient de lui.
Et dimitte nobis. Seignor, (*F. 177 v°*)
El monde n'est joie greignor
Que de vin. *Debita nostra.*
Qui premiers en taverne entra
Preudom fu et de sainte vie;
La gloire Dieu a deservie,
Sire Dieus, et tu le reçois,
Sicut et nos. Je vois ainçois
En la taverne qu'au moustier.
Dimittimus. J'ai grant mestier
Debitoribus. Aprendez —
Nostris — a manoier trois dez
Et je vous di par fin couvent
Que vous serez de nostre gent.
S'aus trois dez vous poez amordre
Par tens porrez entrer en l'ordre.
Et ne nos inducas. Envie
Vous doinst Dieus de mener tel vie,
S'irez en langes et deschaus
Et par les froiz et par les chaus.
In temptationem. Bone gent,
Je n'ai cure de grant argent,
Despendez largement le vostre.
Chascun jor ceste patrenostre
Di je por toz cels qui bien boivent.
Ribaut et gouliardois doivent

Digitized by Google

Par le païs tels cent deniers
Dont a paier ert li premiers,
En bors n'en chastiaus n'en citez.
Et s'il n'estoient aquitez,
N'en donroie pas un poil d'herbe.
Li vilains dist en son proverbe
Que de grant folie s'esmaie
Qui bien acroit et rien ne paie.
Et se male flambe ne m'arde,
A ces paroles prent je garde.
Je vueil estre toz rez a rez;
Un platel et trois dez quarrez
Afiert a gent de mon mestier.
Sed libera nos. Un sautier,
Au matin quant je leverai,
Por toz les vingnerons dirai,
Por les cés que il ont plantez,
Ou il croist des bons vins assez.
Quar je ne voi abé ne moine
Ne clerc ne prestre ne chanoine,
Frere menor ne jacobin,
Qui tuit ne s'acordent au vin;
Neïs li petit enfançon
I tendent sovent le menton.
Et puis que trestuit l'ont si chier (*F. 177 v° b*)
Je m'i redoi bien afichier
Et je li done m'amor fine.
Amen, ma patrenostre fine.

Explicit la Patrenostre du vin.

REMARQUES

Nous citerons deux strophes de la fameuse *Confessio Goliae*, dont les vers 5—8 de la *Patrenostre du vin* semblent être une lointaine réminiscence:

Digitized by Google

Unicuique proprium dat natura donum:
Ergo versus faciens bibo vinum bonum,
Et quod habent melius dolia cauponum;
Tale vinum generat copia sermonum.

Tales versus facio quale vinum bibo:
Nihil possum scribere nisi sumpto cibo;
Nihil valet penitus quod jejunus scribo,
Nasonem post calices carmine praeibo.

(Wright, *Latin poems attributed to Walter Mapes*, p. 74).

11. La locution *mettre au font* dans le sens de «faire périr» est signalée par Godefroy, *s. v.* FONS. *Mettre au fons des greniers* a sans doute à peu près le même sens. On pourrait traduire le vers de la façon suivante: «Le vin de Provins me mit en état d'extrême misère.»

36. Il s'agit sans doute de Noé, qui planta la vigne.

48. Les goliards constituèrent une manière d'ordre, qui avait ses traditions et son caractère particulier sans être un corps régulièrement organisé. (Voy. E. Faral, *Les Jongleurs en France au moyen âge*, p. 39).

59—60. «Ils doivent des centaines de deniers, dont le premier reste encore à payer.» Le v. 6 de la *Patenostre aus gouliardois* dit la même chose en d'autres termes.

65-6. Ce proverbe se trouve dans le recueil de Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, II, 143 et 494. Comp. *Qui s'aquite ne s'encombre* (Tobler, *Li proverbe au vilain*, p. 52).

69. «Je veux entièrement me conformer à ce que réclame ma profession?»

IV[b]

La Patenostre aus gouliardois

Bibl. nat. fr. 24432, fol. 49]

. . . . . .
. . . . . .
Chascun jour quatre patenostre (56)
. . . . . .
Ribaut et gouliardois doi[v]ent (58)

Digitized by Google

Par le païs tieus cent deniers (59)
Dont un seulz n'en iert ja paiés (60)
. . . . . .
Et s'il n'(en) estoient aquité (62)
(Il) n'i donroient mie un poil d'erbe. (63)
Li vilains dit en son proverbe (64)
Que de grant folie c'esmaie (65)
Qu'asés acroit et riens ne paie. (66)
Je di veant vous orendroit:
Qui aus vignerons feroit droit
Il devroient plus franc estre
Que chevalier ne cler ne prestre.
. . . . . .
Sed libera nos. Un sautier (72)
Le matin quant moy leverai, (73)
Pour tous les vignerons dirai, (74)
Pour les ceps qu'il ont plenté (75)
Qui du vin donnent a plenté
A malo. Quant mauvès manoie
Bon vin sor lie, mout m'anoie,
Et quant preudons le tient au[s] mains
Je di qu'il ne vaut mie mains.
Amen. Dieus gart toute gent
Qui bien despendent largement.

Explicit la Patenostre aus gouliardois.

Le titre est reproduit d'après l'explicit et la table des matières.
Les vers 15, 21 *et* 27 *sont trop courts.* — 18 un sentier.

Digitized by Google

LE *CREDO AU RIBAUT*

Le *Credo au ribaut* nous a été conservé dans le seul manuscrit français 837 de la Bibliothèque nationale (fol. 206 r°—207 r°). — Il a été publié, en 1808, par Barbazan et Méon, *Fabliaux et contes des poétes françois*, t. IV, p. 445-52.

Dans un manuscrit qui, comme le nôtre, date de l'extrême fin du XIII^e^ siècle, les fautes contre l'ancienne déclinaison à deux cas n'ont rien d'étonnant. Mais un bon nombre d'entre elles remontent à l'original: *venu* (cas suj. sing.): *nu* (cas rég. sing.) 19; *voirre* (cas suj. sing. masc.): *Auçoirre* 83; *pechié* (cas suj. sing.): *entechié* (cas suj. pl.) 113. — Cf. le v. 9.

Les mots *prestre* et *sire* sont attestés au cas sujet du singulier sans *s* analogique: *prestre* 18, 129; *sire* 31, 41, 56, 125.

L'*e* en hiatus s'est conservé en général: *vëu* 21; *benëoite* 23; *requëisse* 73; *bëu* 200. La seule exception est *vez* 116.

Dans les adjectifs de la 3^ème^ déclinaison latine la forme féminine est pareille à la forme masculine: *tel* 17, 110; *grant* 96.

La 1^e^ personne du sing. du présent n'a pas d'*e* analogique: *cuit* 103; *paroil* 11; *desconfort* 74; *aim* 78, 182; *acort* 199.

Le vers 179 présente la forme de la 1^re^ personne du pl. du présent sans *s*: *acoston*: *sanctum*.

La pièce date probablement du milieu du XIII^e^ siècle.

M. Novati s'est déjà exprimé sur le caractère du *Credo au ribaut* en disant que celui-ci «ne contient que des plaisanteries tout à fait incohérentes».[1] Nous sommes parfaitement d'accord avec lui

[1] *Studi critici e letterarii*, p. 200.

Digitized by Google

que ces plaisanteries sont souvent trop exagérées pour être amusantes. Mais, d'un autre côté, on ne peut refuser à l'auteur de notre pièce une grande verve dans les expressions, et l'habileté avec laquelle il joue avec les paroles latines du *Credo*, en leur faisant exprimer des bouffonneries les plus inattendues, est tout à fait surprenante. Et enfin, décrivant toutes les misères de la vie d'un ribaud, la pièce peut offrir un certain intérêt historique.

Le poème a été conçu sur le plan suivant. — Un ribaud sentant l'approche de la mort fait chercher un prêtre, qui l'exhorte à lui dire tous ses péchés. Profitant pleinement de cette bonne occasion, le ribaut passe en revue tous les malheurs de sa vie, surtout les principaux péchés qu'il a commis. Voici ce qu'il nous apprend. Son père était un homme riche qui avait beaucoup de deniers, de chevaux et de belles robes. Mais, ayant une passion folle pour le jeu de dés, il y a perdu toute sa fortune et, bien qu'il ait juré «cinc cenz» fois de renoncer à ce péché, il n'a pas réussi à s'amender. Alors, c'est la misère quotidienne qui a commencé pour lui, avec les seuls plaisirs que lui procuraient le vin fort, le jeu de dés et les femmes.

Quant à l'auteur du *Credo au ribaut*, on a dit qu'il était un clerc [1], parce qu'on lit aux vers 1—3:

> Un cortois clers nous certefie
> Que cil est trop fols qui se fie
> En sa biauté ne en sa force . . .

Nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'on ne peut pas toujours tirer la conclusion que la personne mentionnée dans le prologue d'un poème en soit l'auteur. Surtout dans notre pièce le contraste entre le premier vers, où l'on parle à la 3e personne, et le 10e, où l'auteur commence à parler en son propre nom, serait un peu étonnant. Nous n'en croyons pas moins qu'il était un clerc, car l'habileté avec laquelle il passe du latin au français et vice versa prouve qu'il avait fait des études latines. Nous relevons surtout

[1] Voy. E. Faral, *Les Jongleurs en France*, p. 208.

Digitized by Google

deux passages qui montrent que les rapports entre le latin et le français étaient bien clairs pour lui.

Or me muir, si me desconfort
Et terre lais toute ma joie (v. 75).

Le datif latin *terre* (= terrae) correspond bien au régime indirect du français *à la terre*.

Comme le verbe *recorder* («se souvenir») se construisait avec la préposition *de*, l'auteur savait qu'en latin on devait employer le génitif:

C'onques *celi* ne recordai (v. 69).

Nous pensons de plus que tout ce qu'on dit dans le poème sur la vie du ribaud mourant, n'était pas étranger au poète lui-même, mais qu'il avait partagé les mêmes misères.

Digitized by Google

V

Bibl. nat. fr. 837, fol. 206 r°]

Le Credo au ribaut

Uns cortois clers nous certefie
Que cil est trop fols qui se fie
En sa biauté ne en sa force,
Quar la mort le fust et l'escorce
Tout prent sanz nul respit avoir.
Nus n'en puet garir por avoir
Ne por biauté ne por jonesce.
La mort vers toute gent s'adresce:
A rois, a contes, a princier.

Or vous voudrai ja commencier
Por qoi je paroil de la mort.
L'autre jor ot un ribaut mort
A Paris que la mort plessa
Et prist si qu'il se confessa.
Il a fet mander le provoire,
Et il i vint, ce est la voire.
Que fere l'estuet a tel chose?
Le prestre escondire ne s'ose
Que il n'i viegne: il est venu. (*F. 206 b*)
Le ribaut en son lit tout nu
A vëu que la mort travaille.
«Ha! fet li prestres, Dieus i vaille!»

Le titre est reproduit d'après l'explicit. L'incipit: **La Credo au ribaut** *a été ajouté par une main plus récente.*

Digitized by Google

De l'eve benëoite i gete,
Et li ribaus si se degete
En son lit. Li prestres l'esgarde:
«Biaus amis, fet il, pren te garde
De t'ame; li cors est alez.» —
«Sire, fet il, se vous volez,
Por l'amor Dieu entendez moi.
Je vueil fere, si com je doi,
Mon testament a vous, biaus sire,
Et si vueil ma creance dire,
Que Dieus me pardoinst mes pechiez.
Tant sui de granz maus entechiez
Que je ne sai se m'ame ira
En enfer quant departira
Du cors.» — «Biaus amis, ne t'esmaies,
Dist li prestres, mès bon cuer aies
De repentir en ta creance,
Et di, en non Dé, penitance.»
«Volentiers, sire, or m'entendez:
Credo mout bien en geu de dez,
Que mainte foiz m'ont gaaignié
Maint bon morsel que j'ai mengié,
Et mainte foiz m'ont enyvré
Et mout sovent m'ont delivré
De ma robe et de mes deniers.
In Deum n'ai pas volentiers
Ma cure ne m'entente mise.
Je toli l'autr'ier sa chemise
A un ribaut que je perdi
A dez, c'onques ne li rendi.
Se je muir, la moie li lais;
Metez en escrit cest mon lais,
Qu'il ne soit mis en oubliance.
Biaus sire, a Saint Denis en France
Soloie je *Patrem* avoir,

Digitized by Google

Omnipotentem par avoir,
Par deniers, par chevaus, par robe.
Par le geu des dez qui tout robe
Tout li toli, tout li juai,
Et plus de cinc cenz foiz vouai
A forjurer le geu des dez,
Mès je n'en sui pas amendez.
Creatorem qui tout cria
Ai renoié; or mès n'i a
Fors ce qu'il voudra. Je me muir;
Je n'ai fors les os et le cuir;
C'onques *celi* ne recordai, (*F. 206 v°*)
Mès tant con je poi m'acordai
A la taverne et au vin cler.
Ja por le mal des ieus saint Cler
Ne requëisse, mès vin fort.
Or me muir, si me desconfort,
Et terre lais toute ma joie.
Et cuidiez vous or que je croie
Mieus *in Jhesum* qu'en la taverne?
J'aim mieus celui qui la gouverne
Que *Christum filium eius.*
Et quant j'avoie o le verjus
Mon haste en la broche torné
Et j'avoie mon vis torné
Vers le vin qui ert clers ou voirre,
D'Orliens, de Rocele ou d'Auçoirre,
De ce ert la joie *unicum*:
Bien boivre et mengier a foison,
Dormir, reposer, solacier,
Despendre assez, moi renvoisier,
Dominum nostrum apeler
Le tavernier por rapeler
Au vin et por son escot prendre,
Por juer et fere despendre,

Digitized by Google

Por onze por douze prester,
Por le geu des dez aprester
Qui conceptus est par solaz.
Et par grant joie je ne faz
De Spiritu sancto nul conte
Ne de mon cors qui va a honte
Et a dolor et a martire.
Mès de ce que pert? Et a dire
Hasart et a boule mener
Bien me porroit ce don doner
Natus ex Maria, ce cuit,
Qu'encor ravroie mon deduit.
Onques solaz o *virgine*,
A fame, avoeques homme né
N'amai avoir s'il n'ama boule;
Geu de pelote et geu de coule
Et de carole fui *passus*:
De tel chose me trai ensus.
Mès boivre et jouer a hasart
Et dosnoier, se Dieus me gart,
Ne me samble pas grant pechié,
Que de tout ce sont entechié
Grant et petit communement.
Or vez con chascuns triche et ment
En toute terre, loins et près,
Plus que ne firent onques mès;
Mout en ai apris, je m'en lo, (*F. 206 v° b*)
Car *sub Poncio Pylato*
Ne fu tant guile ne baraz
Con j'en ai fet par mon porchaz:
Plus en ai fet que ne fist nus.
Ja Dieus ne me doinst lever sus
De ce lit ou me gis, biaus sire,

105 Onques s. O v. *Le O est écrit dans le manuscrit en majuscule peinte en bleu comme les initiales des premiers mots des phrases latines.*

Digitized by Google

Se je pas voloie avoir mire
De cest mal se les dez perdoie.
Dites vous donc que je ne doie
Juer aus dez, biaus sire prestre?
Crucifixus mieus voudroie estre;
Mortuus sui, je sai de voir;
Mès se je puis por nul avoir
Sepultus estre en celier froit,
G'i serai por ce c'on i boit:
Ilueques dit l'en maint biau dit.
Onques nus hom ne *descendit*
Ad inferna por geu de dez;
Autre de moi le demandez.
Se vous ne m'en creez atant
Por neant me vois debatant.
Tercia die de ma mort
S'apercevront de quel confort
J'ai esté ribaus et compains.
Cil qui *resurrexit* au mains
Sera prié par mes amis
Qu'il me delivre *a mortuis.*
Vin qui *ascendit* ou chief sus
Et bons pastez o le verjus
Que sovent soloie mengier
Me font un poi rassouagier
Mes maus quant m'en sovient, dan prestre;
Trestout vous conterai mon estre.
Certes onques n'amai reclus,
Car *ad celos* n'en monte nus
Por demener papelardie;
Je la lessai en Lombardie.
Mès qui *sedet* lez la nonnain
Et a trois dez dedenz sa main
En la taverne est mieus assis

140 *Le* e *de* neant *a été refait sur un* a.

Digitized by Google

Que *ad dexteram Dei Patris.*
Ribaut putains ont tout le tens,
Biaus sire, quant je me porpens
De l'avoir *omnipotentis.*
Mon pere, que tel gast en fis
Je voudroie *inde venturus*
La ou j'en despendi le plus:
Ce seroit a Paris, par m'ame.
La avoit une bele dame
Qui bien me tenoit a poupart; (*F. 207*)
Cent livres en ot a sa part.
El me fesoit *judicare*
Du foible vin le mieus paré.
Li pasté n'estoient pas chier,
Ce me sambloit au bien maschier.
De bon mengier savoit *vivos*
Bien decevoir *et mortuos*;
Je ne vueil homme decevoir.
Credo bien en bon vin por voir;
Au bon tonel nous acoston
Plus que *in Spiritum sanctum*;
La taverne si est m'amie.
Sanctam ecclesiam n'aim mie;
Je vueil *catholicam* meson,
Et si ai droit, bien est reson,
Quar ilueques font mout sovent
La nostre gent le lor covent
De Damedieu et de sa mere
Et de saint Pol et de saint Pere
Et de toz *Sanctorum* memoire;
Toz tens samble qu'il i ait foire:
Communionem de ribaus.
Lors les faz si liez et si baus
Qu'il ne sentent mal ne dolor:
A joie despendent le lor.

Digitized by Google

Remissionem de l'escot
Ne puet nus avoir sanz sorcot
Ou sanz lessier ou chape ou cote:
C'est le geu ou chascuns escote.
Et c'est bien droiz, je m'i acort,
Quar quant j'ai bëu le vin fort
Qui me fet grant aise et bien chaut,
De *peccatorum* ne me chaut,
Ainz faz la volenté *carnis*.
Sire prestres, je m'escharnis,
Quar l'autre vie ne vaut rien,
Ainz pri a Damedieu trés bien,
Se il veut oïr ma proiere,
Qu'il ne lest en nule maniere
Resurrectionem me face
Tant qu'aie moillie la place
De bon vin ou je serai mis.
Et si pris a toz mes amis
Qu'il le facent se nel puis fere,
Et facent plain pot de vin trere
Qu'aporterai au jugement;
Ja n'avroie bien autrement.
Vitam eternam me donra
Damedieus, si me pardonra
Mes maus, que je le sai de fi. (*F. 207 b*)
Amen, prestres, je me defi
De ma vie. La mort m'angoisse.
Trop par sueffre ore grant angoisse;
Je me muir, a Dieu vous commant.
Proiez por moi, jel vous demant.

Explicit le Credo au ribaut.

203 *La place pour le* C *majuscule est restée libre dans le ms.*

Digitized by Google

REMARQUES

89. *Dominum nostrum* «tavernier».

92. La préposition *por* au début des vers 92 et 94 n'est pas bien claire. Est-ce que le ribaud appelle le tavernier *por juer et fere despendre*, etc.? Le poète continue peut-être ici l'énumération des plaisirs de la vie goliardique qu'il a commencée au vers 86.

93. «Prêter onze [*sc.* sous ou deniers] pour douze.»

100-4. Le sens de ces vers ne nous est pas tout à fait clair. Ils signifient peut-être: «Mais qu'est-ce que je perds [si mon corps va *a honte*]? Je pense que le fils de Marie pourrait me donner la grâce d'avoir de nouveau mon plaisir au jeu de hasard et de boules.»

109. fui *passus* «j'avais en horreur».

126-7. Le sens de ces vers est peut-être: «Je voudrais ne pas guérir, plutôt que de renoncer au jeu.»

164. *que* «comme, puisque»; *en* se rapporte au vers précédent ou bien à un substantif comme «mes biens».

183. *catholicam meson* «taverne». Cf. angl. *public-house.*

186-9. «A la taverne les nôtres servent Dieu et les saints de leur manière.» Ces vers semblent faire allusion à des parodies du genre du *Laetabundus* qu'on chantait dans les tavernes.

Digitized by Google

LA *PATRENOSTRE D'AMOURS*

La *Patrenostre d'amours* nous a été conservée dans le seul manuscrit 837 fr. de la Bibliothèque nationale (fol. 247 r°—v°). Elle a été publiée, en 1808, par Méon (*Fabliaux et contes des poëtes françois*, IV, 441-5).

Le poème a été composé par un auteur qui était originaire du centre de la France ou qui, du moins, écrit une langue littéraire, peu marquée de traits dialectaux. La seule particularité qu'on pourrait relever, c'est la rime *oe* (< audiat): *aloe* (< alauda) 21. Comme on le sait, audiat donne régulièrement dans le dialecte du centre *oie*, mais la forme *oe* est aussi d'un emploi très fréquent. [1]

La pièce semble remonter à la fin du XIII[e] siècle. Plusieurs rimes montrent que la déclinaison à deux cas n'était pas rigoureusement observée par le poète. Ainsi nous trouvons les rimes suivantes: *mant* (< mando): *amant* (cas-suj. sing.) 5; *fié* (cas-suj. sing. masc.): *hodie* 55; *damoisiaus* (cas-rég. pl.): *biaus* (cas-suj. pl.) 77; *proier*: *loier* (cas-suj. sing.) 101; *guerredoné* (cas-suj. sing.): *enduré* (cas-rég. sing.) 103.

Les féminins de la 3[e] déclinaison latine sont toujours sans *e* final: *grant* 7, 26, 45, 91; *tel* 48, 54. — *E* en hiatus compte pour une syllabe: *vëoir* 9. — La 1[e] personne du sing. du prés. de l'ind. n'a pas d'*e* analogique: *claim* 105.

---

[1] Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, II, § 178.

Digitized by Google

On a considéré la *Patrenostre d'amours* comme une insipide facétie digne d'être mise à côté du *Credo au ribaut*, etc.[1] Selon nous, on a tout à fait tort de le faire: comme poésie elle a beaucoup de qualités exquises, qui lui assurent une place à part parmi les pièces de notre recueil.

En la lisant on est tout de suite frappé par la grande ressemblance qu'elle présente avec les *saluts* ou *complaintes d'amour*, genre de poésie courtoise très cultivé dans la littérature française du XIII^e^ siècle.[2] Comme on le sait, le salut d'amour est une épître adressée à une dame par son amant ou par celui qui désire le devenir. Ce qui lui a valu son nom, c'est la formule de salutation par laquelle il débute. Notre pièce, il est vrai, ne contient pas de ces expressions «salut», «saluer», «complainte» qui se trouvent dans les saluts d'amour proprement dits, mais pour le reste, l'identité des sujets est incontestable. L'éloge de la dame aimée, la description plus ou moins détaillée de ses qualités physiques et morales, l'exposé des tourments quotidiens que l'amant est obligé d'endurer à cause de la froideur de sa dame, l'embarras que lui cause l'impossibilité de parler à celle-ci aussi souvent qu'il voudrait, tous ces traits se trouvent aussi bien dans notre pièce que dans les saluts d'amour.

Ces traits, qui se retrouvent dans toute la poésie courtoise de cette époque, ne suffisent pourtant pas à classer la *Patrenostre d'amours* parmi les saluts d'amour. Mais elle en présente d'autres qui semblent justifier ce rapprochement. Dans les saluts d'amour, c'est le vers octosyllabique à rimes plates qui domine; notre pièce est semblablement versifiée. Un fait qui peut-être n'est pas sans importance, c'est que tous les saluts français dont parle M. P. Meyer, se trouvent, à l'exception de ceux de Philippe de Beaumanoir et d'un anonyme, uniquement dans le manuscrit français 837 de la Bibliothèque nationale, le seul manuscrit qui nous ait conservé

[1] Voy. Novati, *Studi critici e letterari*, p. 200.

[2] Paul Meyer, *Le salut d'amour dans les littératures provençale et française*, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, XXVIII (1867), 6^e^ série, t. III, p. 124. Cf. *Romania*, XX (1891), p. 194.

Digitized by Google

la *Patrenostre d'amours.*[1] Ce célèbre volume, auquel nous devons tant de fabliaux, semble avoir conservé tout un recueil de saluts d'amour. Il contient encore le *Dit de la Rose*[2] et le poème intitulé *Li confrere d'amours*[3], deux poèmes qui, selon nous, doivent être considérés comme des saluts d'amour.

Nous avons dit que la formule de salutation, caractéristique des saluts d'amour proprement dits, manque à notre poème. Mais il ne faut pas oublier que les pièces qu'on considère comme des saluts ne contiennent pas toujours une formule de ce genre. Dans plusieurs d'entre elles, les mots «salut», «saluer» sont indiqués seulement dans le cours du poème, et sans qu'on paraisse y insister davantage. Il nous semble qu'en attachant trop d'importance à ces formules, on risque de ne pas bien juger le fond des choses. M. Paul Meyer a déjà montré combien la différence entre les saluts et les complaintes d'amour est minime; on peut même se demander si, en réalité, la nom de *complainte* était réservée aux poésies qui exprimaient les sentiments des amants malheureux.[4] M. Meyer dit fort justement: «Il ne faut pas chercher une séparation nette entre des variétés qui n'ont pas de caractère constant: il est des cas où on ne saurait sans subtiliser distinguer une complainte d'avec un salut proprement dit.»[5] Nous croyons qu'il ne faut pas s'arrêter là, mais qu'on a le droit d'appliquer le nom de salut d'amour à beaucoup de poésies qui présentent les caractéristiques fondamentales des saluts d'amour, bien que, dans les manuscrits, elle ne portent pas ce titre. De ce point de vue la *Patrenostre d'amours* remplit, selon nous, toutes les conditions vraiment requises.

Outre les traits que nous venons de citer. elle en présente encore un qui paraît être tout à fait caractéristique des saluts d'amour. C'était la coutume, semble-t-il, que l'amant envoyât à sa dame un messager pour lui porter une lettre, où ses sentiments

[1] Paul Meyer, *l. c.*, p. 134.
[2] Jubinal, *Jongleurs et trouvères*, p. 110.
[3] A. Långfors, *Romania*, XXXVI, 29.
[4] Paul Meyer, *l. c.*, p. 135.
[5] *Ib.*

Digitized by Google

amoureux étaient exprimés, c.-à-d. un salut d'amour.[1] Si le messager n'avait pas de lettre, il devait du moins prévenir la dame en faveur de l'amant. Dans le quatrième salut d'amour publié par M. P. Meyer[2], l'amant, hésitant à s'approcher de sa dame de peur d'être éconduit, dit (v. 109—114):

Dont vient il mieus que je li mande;
Amors le veut et le commande.
Mès je ne connois nul message
Qui soit tant cortois ne tant sage
Comme il i covendroit aler
Por sagement a li parler . . .

C'est sans doute au même usage que font allusion les six premiers vers de la *Patrenostre d'amours:*

Pater noster. Dieus! por m'amie
Qui m'a mis en si dure vie
Que je ne puis a li parler,
He, Dieus, qui m'i porra aler
Et dire li que je li mant
Que je sui son leal amant?

Nous avons dit que la *Patrenostre d'amours* exprime les sentiment d'un amant malheureux, qui prie sa dame de lui accorder la *merci.* Or, il se peut que cet amant malheureux fût le poète lui-même. Mais une autre explication est peut-être plus plausible. Il semble qu'on ait souvent eu recours aux jongleurs dans les entreprises amoureuses: les amants leur commandaient des poèmes pour les envoyer à leur dame élue. Ainsi Denis Piramus, l'auteur de la *Vie de saint Edmond le Roi*, poème anglo-normand du XIII[e] siècle, dit:

E trop par ai usé ma vie
Et en peché e en folie
Kant curt hantei of les curteis;

[1] Paul Meyer, *l. c.*, p. 136; *Romania*, VII, 407; *Bulletin de la Société des anciens textes*, XIII (1887), p. 95 suiv.

[2] *L. c.*, p. 153.

Digitized by Google

Si i fesei les serventeis,
Chanceunettes, rimes, *saluz*
Entre les drues et les druz.[1]

Dans le *Lai d'amours*, publié par Gaston Paris[2], on raconte qu'un *haut homme*, épris d'une belle dame,

. . . . . a fet demander
Son clerc por le salu escrire,
Qui tot son cuer mist el descrire
Les regarz, les plaintes, les diz.

Puis il donna le livre, c.-à-d. le rouleau ou la feuille de parchemin, à un messager qui devait le porter à la belle. — Il y a un autre endroit où l'on mentionne des clercs qui écrivent des saluts d'amour. Dans le *Dit de la Rose*[3] l'amant dit:

Et si vous pri au definer,
Dame, que me vueilliez mander
Par lettres ou il n'ait nul non,
Vostre volenté sanz tençon;
Ne le clerc qui les escrira
Ne sache ja que ce sera . . .

[1] Éd. Florence Leftwich Ravenel (*Bryn Mawr College Monographs*, V). Cité par M. Faral, *Les Jongleurs en France*, p. 174.
[2] *Romania*, VII, 407.
[3] Jubinal, *Jongleurs et trouvères*, p. 117.

Digitized by Google

VI

Bibl. nat. fr. 837, fol. 247]

La Patrenostre d'amours

Pater noster. Dieus! por m'amie
Qui m'a mis en si dure vie
Que je ne puis a li parler,
He, Dieus, qui m'i porra aler
Et dire li que je li mant
Que je sui son leal amant?
Qui es in celis. A grant paine
Me tieng un jor en la semaine
De li vëoir ou tempre ou tart;
Si m'est avis, quant je me part
De li, que je doie morir; (*Fol. 247b*)
Mès toz jors me covient soufrir.
Sanctificetur. Douce dame,
Qui es sauveresse de m'ame,
Quant del cors me departira
Et li angeles l'en portera,
Dame, se deveniez m'amie,
Mout en seroit mieudre ma vie.
Nomen tuum. Veraiement
M'est vis qu'ele est apertement
La plus bele; droiz est qu'el l'oe;
Autressi fet le jor l'aloe;
Que la chose c'on aime bien
Doit l'en loer sor toute rien.
Adveniat. Dieus, que ferai?

Le titre a été ajouté par une main plus récente.

Digitized by Google

Por sa tres grant biauté morrai,
Je le sai bien. *Regnum tuum.*
Vers li n'ai pas le cuer felon.
Fiat. Certes veraiement
Seroit fete delivrement
Vostre requeste, douce suer,
Se vous m'amiiez de bon cuer.
Commandez ce que vous plera
Et maintenant fet vous sera.
Jel di por voir, ma douce amie,
Sachiez de voir, je n'en ment mie.
Voluntas tua. S'est enclose
M'amor en vous. Comme la rose
Est sor toutes flors la plus bele,
Ausi estes vous, damoisele,
De toutes puceles la flor,
Et la plus bele et la meillor.
Sicut in celo. J'ai esté
Et maint yver et maint esté
En grant paine por vous servir.
Il n'a dame de si a Tyr
Ne contesse, ne chastelaine
Por qui j'empresisse tel paine.
Et in terra. Sor toute gent
Avez le cors et bel et gent,
Ce m'est avis. *Panem nostrum.*
Je di voir. *Cotidianum.*
Vous estes del mont la plus bele;
Ainc Dieus ne fist tel damoisele.
Mon cuer si est toz jors fïé
En vous. *Da nobis hodie.*
Et dimitte nobis. Por qoi,
Dame, n'avez merci de moi?
Debita nostra. Douce amie,
Por Dieu, le filz sainte Marie,
Vous pri qu'aiez merci de moi, (*Fol. 247 v°*)
Quar je vous aim en bone foi.
Sicut et nos. Amie chiere,

48 jentresisse

Digitized by Google

Quar vueilliez oïr ma proiere.
Dimittimus. Se je estoie
Rois de France et je pooie,
Si seriez vous, ma douce dame,
Garde de mon cors et de m'ame.
Debitoribus. Nule chose,
Tant fust dedenz mon cuer enclose
Ne tant i fust parfont plantee,
N'osteroit de vous ma penssee.
Nostris. G'i ai greignor fiance
Qu'en toutes les dames de France.
Et ne nos inducas. Forment
Sui chascun jor en grant torment,
Quar quant je voi ces damoisiaus,
Qui tant sont avenanz et biaus,
Et jes voi devant moi aler
Et a lor amies parler
Et je ne puis fere autressi,
Por poi que ne me fent par mi
Le cuer, tant sui en grant esmai.
Merci vous pri de cuer verai:
Regardez ceste creature
Qui tant maine aspre vie et dure.
In temptationem. Amie,
Vous estes ma mort et ma vie.
Se j'estoie lasus el ciel
Avoeques l'angele saint Michiel
N'avroie je pas si grant joie
Comme se vostre amor avoie.
Sed libera nos. Plus de paine
Ai ëu en une semaine
Por vous servir et honorer
Que nus hom ne pëust pensser,
Et ferai voir tant con vivrai.
Ne ja ne m'en repentirai,
Ainçois morrai tout en priant;
Si m'en loeront li amant.
A malo. Ne sai plus proier,

72 Nesteroit

Digitized by Google

Mès quant vous plera, mon loier
Me sera bien guerredoné:
Tout le mal que j'ai enduré
Vous claim cuite por un besier,
Que ja n'en quier autre loier.
Amen. Que Dieus l'otroit ainsi,
Et en la fin vous cri merci.

Explicit la Patrenostre d'amors.

REMARQUES

4. *m'* «pour moi» (dativus ethicus). — *i* «chez elle».

9. *li* est employé comme régime direct tonique au lieu de *la*.

20—4. Le sens est probablement: «je loue mon amie, de même que l'alouette loue (*fet*, employé comme *verbum vicarium*) le jour, qu'elle aime.»

Digitized by Google

LA *PATRENOSTRE FARCIE*

La *Patrenostre farcie* nous a été conservée dans deux manuscrits, dont le premier est de la fin du XIII^{e} siècle et le second de la première moitié du XIV^{e}:

A = Paris, Bibliothèque nationale, fr. 837, fol. 274 r^{0} a — b.
B = — — — — 25545, fol. 14 r^{0} a — b.

La pièce a été publiée, en 1877, par A. de Montaiglon et G. Raynaud, *Recueil général et complet des Fabliaux des XIII^{e} et XIV^{e} siècles*, II, 145, d'après le seul manuscrit *A*.

Le manuscrit *B* a été signalé par Eduard Schwan, dans le *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, t. V, col. 435. Les deux manuscrits ont été signalés par Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen*, XLV, 8, et XXIX, 12, comme deux versions différentes; c'est qu'il comptait sur l'exactitude de l'information de Schwan, qui s'était trompé en donnant aux strophes de *B* le schéma *aabaab*. En réalité, les deux versions s'accordent pour donner des strophes de six vers octosyllabiques dont le schéma est *aabccb*. La deuxième strophe présente exceptionnellement le schéma *aabaab*.

Les deux manuscrits remontent évidemment à une même source fautive: ils omettent tous les deux les trois derniers vers de la strophe IX. Cette erreur est due sans doute au fait que, dans les strophes VIII et IX, la rime *b* est la même. Au reste, *A* et *B* ne présentent pas de grandes divergences. *A* est pourtant meilleur; c'est le manuscrit que nous avons choisi comme base de notre édition critique.

Digitized by Google

Dans le dialecte de la *Patrenostre farcie* nous citerons les particularités suivantes: 1) *z* et *s* sont confondus: *païs* (< pagensem): *haïs* (< *hatitus) 25; *sos* (< *idiotus): *nos* 34. — 2) La curieuse forme verbale *peulent* (= peuvent) est attestée par le vers 24. Cette forme, influencée par *veulent*, se présente depuis le XIII^e^ siècle dans les dialectes de l'Est. Elle se rencontre p. ex. dans la langue du copiste lorrain d'*Orson de Beauvais*[1] et dans le manuscrit de Charleville des sermons de Maurice de Sully.[2] M. Paul Meyer dit que cette forme est «aussi bien lorraine que wallone.»[3] — 3) *L* final est tombé dans *osté* (< hospitalem): *osté* (de *oster*) 61. Cette même particularité se trouve p. ex. dans une pièce de Colin Muset qui était un Lorrain.[4] — 4) Il y a métathèse entre *e* et *r*: *terra*: *enterra* 16.

Ces traits ne suffisent pas pour déterminer exactement la patrie de l'auteur, mais on peut supposer qu'il appartenait au domaine de l'Est. C'était sans doute un clerc, car il sait bien ajuster les formules du *Pater* au récit français et farcit son poème même d'autres expressions latines.[5]

Quant à la date de la *Patrenostre farcie*, on peut relever que l'*e* en hiatus est tombé dans le verbe *lechier* (< *laetitiare) 29. Du reste, tout le caractère du poème semble prouver qu'il date de la fin du XIII^e^ siècle.

[1] Éd. Gaston Paris, v. 2461.

[2] *Romania*, XXVIII, 253.

[3] *Ibid.*

[4] J. Bédier, *Les Chansons de Colin Muset*, Paris, 1912. Voy. la pièce XII, vers 2 et 28.

[5] Grâce à une aimable communication de M. André Pirro, chargé de cours à la Sorbonne, nous sommes à même d'indiquer la provenance de quelques-unes de ces formules étrangères au *Pater*. Le *cor suum* du v. 11 rappelle ce passage de l'office de sainte Cécile: *Fiat cor meum secundum cor tuum. Travaillent in vanum* (v. 23) provient directement du premier verset du psaume CXXVII *Nisi Dominus domum aedificat in vanum laboraverunt.* Les mots *inclinato capite* (cf. v. 45) indiquent dans les rubriques des offices le geste liturgique bien connu et se trouvent déjà dans l'Évangile de saint Jean (XIX, 30): *et inclinato capite emisit Spiritum.* Les autres expressions sont des clichés, qui se trouvent un peu partout, ou bien de simples jeux de mots (*debitoribus*: *creditoribus* 41). Rappelons enfin, pour le mot *dimittimus* employé substantivement (v. 38), que «bulle de *dimittimus*» est une expression courante pour «bulle de rémission».

Digitized by Google

Schwan [1] considère la *Patrenostre farcie* comme une paraphrase pieuse du *Pater* et la cite pour compléter la liste que J. Bonnard avait donnée des traductions et des paraphrases des prières ecclésiastiques. [2] Il est vrai que notre pièce contient plusieurs strophes qui pourraient figurer dans un poème pieux, mais il paraît pourtant que l'intention du poète était de composer une pièce profane. V. Le Clerc semble avoir été du même avis que Schwan, quand il passe, après avoir dit quelques mots sur notre pièce, aux travestissements «tout à fait profanes» des prières de l'Église. [3] En effet, le caractère de la pièce n'est pas bien marqué. Quelques strophes comme la VI[e] semblent faire allusion à la vie des goliards, qui dépensent leur argent pour les vins et les viandes. Mais la pièce est avant tout une plainte contre ceux qui amassent des richesses sans se soucier des gens pauvres. Par ce trait, la *Patrenostre farcie* ressemble assez aux parodies du XIV[e] siècle, qui déplorent les dures souffrances de la guerre de Cent ans. Il faut pourtant se rappeler qu'elle date du XIII[e] siècle, et que, par conséquent, l'espace d'un siècle environ la sépare de ces dernières pièces.

[1] *Loc. cit.*
[2] J. Bonnard, *Les Traductions de la Bible en vers français*, p. 141 et suiv.
[3] *Histoire littéraire*, XXIII, 255.

Digitized by Google

VII

Bibl. nat. fr. 837, fol. 274]

La Patrenostre farcie

I *Pater noster* doit chascuns dire
A Dieu et crier: Biaus douz sire,
Gardez noz ames et noz cors,
Qui es in celis haut la sus,
Tu connois bien chascun ça jus
Et par dedenz et par defors.

II *Sanctificetur nomen tuum*,
Quar il n'est nus, soit fame ou hom,
S'a toi de cuer *adveniat*
Qu'il ne gaaint *regnum tuum*;
S'il humelie *cor suum*,
Tu li diras tantost: *fiat.*

III *Voluntas tua* est mout droite:
Le salu de chascun covoite,
Aussi du povre con du riche,
Sicut in celo et in terra.
Ja nus enz es cieus n'enterra
Qui le cuer ait aver ne chiche.

Le titre de A a été ajouté après coup. B a pour titre La paternostre.
2 prier . . . dous *B* — 3 Gardes nos . . . nos . . . *B* — 4 laissus *B* — 5 sajus *B* — 6 dedans . . . de hors *B* — 8 femme *B* — *Les vers 9—10 se lisent ainsi dans B:*

Qui ne gaaing parfait pardon
Adveniat regnum tuum.

13 mōt *B* — 14 salut . . . couuoite *B* — 15 dou *B* — 17 J. n. en ton ciel n'e. *B.*

Digitized by Google

IV *Panem* gardent trop li riche homme;
Nostrum ne lor lest prendre somme,
Quar adès acroistre le veulent.
Anui ont *cotidianum*,
Bien se travaillent *in vanum*,
Qu'a la mort rien porter n'en peulent.

V *Da* ne maint mès en cest païs,
Que de *nobis* est si haïs
C'on l'a tout perdu *hodie*. (*F. 274 b*)
Et *dimitte* l'en a chacié,
Qui *nobis* a le cuer lechié
In hac valle miserie.

VI *Debita nostra* sont mout grandes:
Ce font li vin et les viandes
Que chascun jor volons avoir.
Il n'est nus hom, sages ne sos,
S'il despendoit *sicut et nos*
Qu'il ne dëust mout grant avoir.

VII Sire, *qui es piissimus*,
Envoie nous *dimittimus*,
Que nous en avrions mestier;
Si mandez *debitoribus*
Que ja a *creditoribus*
Ne pait maaille ne denier.

---

20 N. n. lait p. s. *B* — 21 vuelent *A*; Car acroistre toujors l. v. *B* — 23 Il se traveillent i. v. *B* — 24 pueent *A*; riens *B* — 26 Car a n. e. s. h. *B* — 28 quaissie *A* — 29 laschie *B* — 31 mōt *B* — 33 Ke voulons ch. j. a. *B* — 34 Il n'est au mont saiges n. s. *B* — 36 trop gr. a. *B* — 37 ies *B* — 38 Envoies *A*; nōs *B* — 39 Qu'il en seroit mōt grans mestiers *B* — 40 Et desist d. *B* — 41 Q. jamais cr. *B* — 42 Paiast ne m. n. d. *B*

Digitized by Google

VIII *Nostris* seroit bien avenu,
Lié seroient jone et chanu
Inclinatis capitibus.
Et ne nos, por nostre mesfait,
Inducas en enfer le lait,
Peccatis exigentibus.

IX Secor nous *in temptationem*
Que ne perdons *mansionem*
De toi *demonis artibus.*
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

X Nous qui nous savons entechiez
Devrions gehir noz pechiez
Dedenz le mois sis foiz ou set;
Dont seroit l'ame *libera*,
Si voleroit *per aera*
Devant Dieu tout pur et tout net.

XI Quant *nos* vendrons en cel osté
A malo serons bien osté,
Sanz fin troverons *solamen*;
Quar Dieus i maint et tuit si saint,
Et por ce qu'il nous i amaint
Si en die chascuns: *amen.*

Explicit la Patrenostre farsie.

---

44 chenu *B* — 48 P. exientibus *A* — 49 Voi n. i. t. *B* — *Les vers 52—54 manquent dans A et dans B* — 55 Sed nous qui sommes entechie *B* — 56 Deuissons g. nos p. *B* — 57 Chascuns .viij. jors .vj. fois ou .vij. *B* — 58 Tunc s. l'a. l. *B* — 59 Et voleriens in a. *B* — 60 Nos d. D. t. p. et net *B* — 61 nous *A*; Kant nōs vērons en cel ostel *B* — 65 Or prions que tous nus i maint *B* — 66 Et s'en disons chascuns a. *B*

B n'a pas d'explicit.

Digitized by Google

REMARQUES

7 et 16. Dans ces vers il y a une syllabe de trop. Quand il s'agit, comme ici, de formules de textes sacrés qui sont insérées dans le texte français, les poètes ne sont pas toujours exacts à ce point de vue.

20-1. Le sens de ces vers n'est pas bien clair. *Nostrum* se rapporte sans doute à *panem* et signifie «le nôtre» c.-à-d. «nos biens». *Le* du vers 21 se rapporte également à *panem*, mais signifie «le leur», c.-à-d. «leurs richesses». Nous traduisons ces vers de la façon suivante: «Les gens riches gardent trop de richesses pour eux; nos biens ne leur donnent aucun repos (parce qu'ils les convoitent), car ils veulent constamment augmenter les leurs.»

25. *Da* est pris substantivement et signifie «largesse».

26. *Que* «car».

28. *dimitte* «pardon, grâce».

36. *avoir*, substantif.

38. *dimittimus* «pardon, grâce».

45. «Les têtes inclinées», c.-à-d. pour remercier.

48. «Bien que nous l'ayons mérité par nos péchés.»

49. Il y a une syllabe de trop.

61. *nos* comme mot latin est ici hypothétique (les deux manuscrits donnent *nous*). Il est certain que, dans l'original, ce mot se trouvait dans l'un des vers 59 – 61. *B* donne *nos* au vers 60, mais la construction des vers 59—60 n'est pas satisfaisante dans ce manuscrit.

Digitized by Google

LE *PATER NOSTER* EN QUATRAINS

Ce poème en vingt-sept quatrains de vers octosyllabiques présente dans les rimes la disposition *abab.*[1] Chaque strophe finit par une clausule latine, qui se compose d'une ou deux paroles du *Pater*. Cette clausule, bien qu'elle se rattache comme idée à la strophe française, n'en fait pas partie essentielle.

La pièce a été conservée dans deux manuscrits du XV^e^ siècle:

R = Bruxelles, Bibliothèque Royale 11000–3, fol. 250 r^0^—v^0^.
G = Genève, Bibliothèque de l'Université 179^bis^, fol. 8 r^0^—9 v^0^.

Les huit premiers quatrains ne se trouvent pas dans *G*, ce manuscrit ayant passé dans de mauvaises mains, qui ont arraché un grand nombre de feuillets. — Les dix-neuf quatrains conservés ont été publiés, en 1880, par M. E. Ritter (*Poésies des XIV^e^ et XV^e^ siècles*, Genève, p. 39—43), qui ne connaissait pas le manuscrit *R*.

Le manuscrit *R*, qui donne notre pièce intégralement, a été signalé pour la première fois par M. E. Langlois.[2]

La copie du manuscrit *G* n'est pas toujours correcte: elle contient un bon nombre de vers évidemment corrompus. Entre autres particularités orthographiques du copiste, qui était probablement du domaine sud-est de la langue d'oïl, nous mentionnerons les formes suivantes: *contradie* 49; *trabuchier* 92; *pranient* (= prennent) 75; *fant* (= font) 82; *tienient* 73; *erguil* (= orgueil) 74, 85; *sougis*

[1] Voir Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, type LXX, n° 3.

[2] *Les Manuscrits du Roman de la Rose*, Lille—Paris, 1910, p. 169 (cf. *Romania*, XLI, 1912, 423).

Digitized by Google

(= sujets) 91; *voes* (= vois) 60, 77, 95; *dues* (= deux) 42; *lour* 88 etc.; *mellioürs* 103. — *L* mouillé est écrit presque toujours par *-lli*: *mervellie*, etc.

Le manuscrit *R* est, dans la plupart des cas, beaucoup meilleur; nous le suivrons dans notre texte critique en le corrigeant seulement quant il présente une leçon évidemment fautive. En effet, il contient également quelques vers faux. Mais parmi ceux qui paraissent pécher contre la mesure, il en est que l'on doit hésiter à corriger, parce que l'auteur peut n'avoir pas toujours suivi les mêmes règles de versification. Ainsi l'*e* final atone suivi d'un mot commençant par une voyelle compte quelquefois pour une syllabe:

Se par une heurë et demie (v. 29).
En ta saintismë ordonnance (v. 71).
Qui ne mestrië et deboute (v. 102).[1]

Partout ailleurs cet *e* est elidé. Le vers 84

Ja ne voient il Dieu en la face

présente des difficultés. Selon les règles générales de la versification, ce vers a une syllabe de trop. Nous croyons cependant qu'il est bien de l'auteur, qui n'a pas fait compter dans la mesure la voyelle atone de la 3e personne du pluriel.[2] — La même incertitude règne dans le traitement de l'*e* en hiatus. L'*e* s'est conservé dans *malëurté* 69; mais il s'est amui dans *peust* 8 et *deussent* 23.

Quant il s'agit d'un texte de la fin du XIVe siècle, la disparition de l'ancienne déclinaison à deux cas n'a rien d'extraordinaire (voy. les vers 1—3; 30—32; 74—76; 90—92).

E et *ie* ne sont jamais confondus à la rime.

Dans les strophes XVII et XX, nous avons cru devoir nous écarter du manuscrit *R*, dont la leçon, selon toute probabilité, n'a pas appartenu à l'original. C'est que, dans son poème, le poète s'adresse à Dieu toujours à la 2e personne. Dans ces deux strophes, au contraire, le manuscrit *R* emploie la 3e personne.

[1] Le même phénomène est constaté par M. Paul Meyer dans le poème sur le Grand Schisme de 1381 (*Romania*, XXIV, 198).

[2] Cf. *ibid.*, p. 199 et A. Tobler, *Vom französischen Versbau*², p. 40.

Digitized by Google

VIII

Pater noster en quatrains

Bruxelles, Bibliothèque Royale 11000--3, fol. 250]

I *Pater noster qui es* bien sage,
Tu es digne d'estre loués,
Car lassus as fait ton estage
Et tres bien hault t'ies encroés
In celis.

II Present en nous tout mal habonde,
Chascun est plain d'orgueil et d'ire.
Il n'a pas celui en cest monde
De qui l'on peust proprement dire:
Sanctificetur.

III Car pour le temps qui ores court,
Celui qu'il fault mieulx aprisier
C'est qui mieux peut flater a court
Et toy jurer et mesprisier
Nomen tuum.

IV Dieu droicturier, je te supplie
Qu'a ceux qui vivent faulcement
De rappine et de pillerie
Male meschance haultement
Adveniat.

Aucun des deux manuscrits R et G ne porte de titre. — G commence à la strophe IX.

1 sages *R* — 2 Et bien digne *R* — 3 a fait *R* — 10 qui *R* — 11 C'est *manque R* — 12 Et *manque R* — 14 Que *R*.

Digitized by Google

V Car il n'y a qui de bien cure
Ne qui en toy mette s'entente,
Mès cuident bien que par droicture
On leur doye baillier de rente
Regnum tuum.

VI Dieu, plaise toy nous regarder,
Car chascun si nous robe et pille,
Et ceux qui nous deussent garder
Si commandent a leur famille:
Fiat!

VII Tantost vendra qui nous touldra
Tous nos biens sans misericorde,
Et en fera ce qu'il vouldra,
Ja soit que pas ne s'i acorde
Voluntas tua.

VIII Se par une heurë et demie
Avoyes ça bas demouré, (*Fol. 250 r° b*)
Ja plus ne t'en prandroit envie,
Ne ne seroies honnoré
Sicut in celo.

IX Pour ce, se veulz mon conseil croire,
Lassus en hault tu te tendras,
En paradis, en noble gloire,
Ne ja ci bas ne descendras
Et in terra.

---

17 C. il ny a a qui d. b. c. *R* — 28 J. s. ce que *R* — 31 prandoit *R* — 32 N. n. s. tant h. *R* — 34 L. amont t. t. t. *G* — 35 E. p. la n. g. *R*; en celle gloire *G* — 36 Ne j. si b. *R*; Et saybas point tu ne venras *G*.

Digitized by Google

X Je m'esbaïs et me merveille
Pour quoy sommes en tel dengier
De ceux qui ont robe vermeille,
Qui ne font que prandre et mengier
Panem nostrum;

XI Non pas une fois seulement,
Car il n'a jour en la sepmaine
Qu'il ne nous pillent tellement
Que nous pouons passer a paine
Cotidianum.

XII Se nous avons chose qui vaille
En leur pouer ou seignorie,
Et entre eulx ait en qui riens faille,
Ilz commandent par leur mestrie:
Da nobis!

XIII Et s'il y a qui contredie,
Il sera pris et retenu
Pour lui faire perdre la vie:
A tant est le monde venu
Hodie.

---

37 me esbais *R*; Car ge mesbais et mervellie *G* — 38 denger *R*; Don n. s en t. dongier *G* — 40 et pillier *R*

La strophe XI se lit ainsi dans G:

Et sy n'est pas tant soulemant
Un jor ou dues de la semayne
Car il nos pillient tellemant
Que nos pouons panser a payne
Cothidianum.

43 Qui *R* — 44 Que ne nous p. p. a p. *R* — 45 Et se n. *R*; Se aucun a ch. q. v. *G* — 47 Et antre e. a aucun f. *G* — 48 leurs *R*; mestrise *RG* — *Les vers 49—51 se lisent ainsi dans G:*

Il n'y a nul qui contradie,
Quar tantost seroit detenu
En prison pour finer sa vie . . .

Digitized by Google

XIV Trop avons esté durement
A grief doulour, a grief martire,
En leur pouvoir si longuement
Qu'il n'a celui qui ose dire:
Et dimitte.

XV Jhesu puissant et roy de gloire,
Nous n'avons pas ne jour ne heure . . .
Toudiz ayes de nous memoire, (*Fol. 250 v°*)
Quar tu vois bien: riens ne demeure
Nobis.

XVI En autruy main le nostre vient;
C'est ce qui nous fait esmaier,
Car povreté si fort nous tient
Que nous n'avons de quoy paier
Debita nostra.

XVII Or ne say ge que avons fait
Ne se tu panses que ce dure,
Quar je ne cuide pas qu'il ait
Gent au monde qui tant endure
Sicut et nos.

La strophe XIV se lit ainsi dans G:

Ilec demorra longuemant
A grant dolour et grant martire,
Amis non avra nullemant
Qui osoient prier ne dire
Et dimitte.

55 pourvoir *R* — 56 Qu'il ny a *R* — 59 Ayes tosjours d. n. m. *G* — 60 Que bien vees r. n. d. *R*.

La strophe XVII reproduit le texte de G. Dans R elle se lit ainsi:

Se Dieu nous heit, je ne scay mie,
Se il vëust que ce cy dure,
Maiz je croy qu'il n'est pas en vie
Nul au monde qui tant endure
Sicut et nos.

Digitized by Google

XVIII Malëurté et grant grevance
Qu'avons souffert tant longuement,
En ta saintismë ordonnance
Et nostre fait entierement
Dimittimus.

XIX Chascun scet bien comme ilz nous tiennent
Par leur orgueil cerfs et subgés,
Et le nostre si souvent prennent
Que tous en sommes obligés
Debitoribus.

XX Mais se n'y pourvois sans demeure
Que ne soyons sy esmayés,
Nos porions dire a cest'eure
Que maux tans est appareilliés
Nostris.

XXI Ilz vont pillant, robant, emblant,
Quanque ilz voient et il leur plaise,
Et n'en oson faire semblant.
Ja ne voient il Dieu en la face
Et ne nos.

---

69 La dure durte et la gr. *R* — 70 Que avons *R*; tant *manque dans G* — 71 sa *R*; E. t. tres sainte o. *G* — 73 tienent *R*; Checons voit bien se il n. tienient *G* — 74 leur *manque dans R*; P. l. ergueil sers et souges *G* — 76 Que tos jours s. o. *G*.

La strophe XX reproduit le texte de G. R lit:

Se brief Jhesu ne nous delivre,
Que tant fort ne soions tailliés,
Ne pourions longuement vivre:
Le mal temps est apparillés
Nostris.

80 apparellies *G*; 81 et emblant *R* — *Les vers 81—84 se lisent ainsi dans G:*

Il vont robant, pilliant, emblant,
Et ne fant chose qui te plaise
Et il nos est a tos samblant
Que il soient tous en ta grace
Et ne nos.

Digitized by Google

XXII Jhesu, leur grant orgueil termine
Prestement sanz dilattion;
Mort de serpant, glaive, famine
Sus eulx et sur leur nassion (*Fol. 250 v° b*)
Inducas.

XXIII Aincy seras tu honnoré,
Amé, servi et tenu chier,
Roy tout puissant, et coronné,
Car nous garde de tresbuchier
In temptationem.

XXIV En leur male subjection
Trop nous mestrient asprement.
Tu voys bien leur afection:
Ne nous y laisse longuement,
Sed libera.

XXV Nous te prions: met nous en hors
De leur pouoir et seignorie,
Et nous veulhes garder le corps
Et deffendre de leur mestrie
Nos.

XXVI Ilz n'ont entre eux si petit page
Qui ne mestrië et deboute
Tous les meilleurs par son oultrage,
Car leur entente si est toute
A malo.

---

85 Jh. ou grant erguil qui regne *G* — 87 Male fievre cothidiane *G* — *Les vers 91 et 92 se lisent ainsi dans G:*

De tes sougis et aouré
Et garde nos de trabuchier
In temptationem.

93 E. l. aspre s. *G* — 94 Quar mescroient trop aspremant *G* — 97 dehors *G* — 98 Et de leur aspre s. *R* — 99 Car il sont faux et ens et hors *G* — 100 mestrise *R*; Et de grever ont grant envie *G* — 102 Q. n. m. et mayne rotte *G* — 103 leur o. *R* — 104 Par ce que lour e. est t. *G*.

Digitized by Google

XXVII Jhesu, qui es roy de droicture,
Qui de ta grace nous faiz vivre,
Ayes de nous mercy et cure
Et de leur pouoir nous delivre!
Amen.

REMARQUES

44. *Cotidianum* «un jour».

47. «S'il y a quelqu'un parmi eux à qui il manque quelque chose.»

58. «Nous n'avons pas un jour ou une heure qui nous appartienne.» On peut aussi penser que *pas* est pour *pais*.

69—72. La strophe signifie peut-être: «Nous nous en remettons à toi (*dimittimus*) pour être vengés de nos malheurs et de notre état (*fait*) misérable».

105 A Jhesu *G* — 106 Q. d. t. g. fais home v. *G* — 108 Et de tous maus poins n. d. *G* —

Ni R ni G n'a d'explicit.

Digitized by Google

LA *PATRENOSTRE DE LOMBARDIE*

Cette parodie en vers octosyllabiques à rimes plates a été transcrite au XV^e^ siècle sur une page (fol. 12 v^o^) restée en blanc du manuscrit 792 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (anc. L. f. in-fol. 13).[1] Nous désignons ce manuscrit par *S*. Il a été publié, en 1896, par M. E.-G. Ledos, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVII, p. 427.

Un second manuscrit (*H*) a été signalé par M. A. Långfors, dans sa notice du ms. français 24436 de la Bibliothèque nationale.[2] Notre pièce, qui n'a ni titre ni explicit, occupe dans ce manuscrit le recto et le début du verso du folio 72. La copie a probablement été faite au XV^e^ siècle.[3]

Les manuscrits *S* et *H* présentent pourtant de grandes différences. Outre le fait que *S* contient 91 vers, tandis que *H* n'en a que 85, les vers plus ou moins semblables dans les deux manuscrits se réduisent à 36. Et même dans ces cas la concordance est souvent très imparfaite. Dans ces conditions, nous avons jugé à propos de publier ces deux versions l'une après l'autre. Celle qui est contenue dans *S* est probablement la plus ancienne et se rapproche plus de l'original. La leçon donnée par elle est beaucoup meilleure que celle du manuscrit *H*. Elle se laisse pourtant corriger

---

[1] Voir la notice de ce manuscrit dans la *Romania*, XXIII, 497, et XL, 76.

[2] *Romania*, XLI, 212.

[3] *Ibid.*, p. 208.

Digitized by Google

quelquefois à l'aide de celui-ci. Nous indiquerons la concordance des vers communs à *H* et *S*.

Comme l'a bien dit Gaston Paris,[1] l'intérêt principal de la littérature du XIV^e^ siècle, «où il n'y a réellement plus de poésie»[2], ne consiste pas dans l'originalité de la conception ou dans la beauté de la forme. Par contre, plusieurs poèmes fournissent des renseignements intéressants pour l'histoire des mœurs et des sentiments de l'époque. Ce n'est guère que sous ce dernier rapport que les deux versions de la *Patrenostre de Lombardie* valent la peine d'être imprimées. En effet, la forme sous laquelle elles se sont conservées, est très mauvaise. Le récit se poursuit dans des phrases mal tournées, entrecoupées, qui donnent l'impression d'une hâte trop grande. Souvent le sens n'est pas clair. Beaucoup de fautes contre la rime et la mesure des vers remontent sans doute à l'original. Ainsi nous avons conservé dans la première version plusieurs rimes incorrectes: *puis: nuyt* 23; *regnent: prennent* 27; *lyé: dimitte* 41; *tanptationem: dolens* 77.[3] — La seconde version en a également: *despire: plaere* 9; *fiat: vias* 19; *corps: nos* 69.[4]

Ce qui est intéressant a relever dans la première version, ce sont le titre et la date de la pièce donnés par l'explicit: *Explicit la Patrenostre de Lombardie. Ce fut fait en l'an mil .ccc. lxxix., le vij^e^ jour de decembre, a Paris.* Mais quelle valeur faut-il attribuer à ce titre: la *Patrenostre de Lombardie?* M. Charles Kohler pense que la pièce est une satire contre les marchands lombards.[5] La même opinion est exprimée à la page 766 du tome LVII de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*: «Dans cette sorte de complainte contre les gens sans scrupule mais de grande prudence qui n'ont d'autre propos que de se saisir du bien d'autrui et s'em-

[1] *La Poésie du moyen âge*, II, 202.

[2] *Ibid.*, p. 200.

[3] *Fouls: repos* 1 est une rime dialectale analogue à *cous* (colapos): *os*, attestée p. ex. dans le *Roman de Troie* et la *Male Honte* de Huon de Cambrai (éd. Långfors, p. XIII). Cf. Suchier, *Voyelles toniques*, p. 178, §§ 55^b^.

[4] *Loez: laez* 21 et *say: voy* 25 sont des rimes normandes.

[5] *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, t. I (1893), p. 379.

Digitized by Google

pressent de mettre leur butin en sûreté hors du pays qu'ils exploitent, il faut voir probablement une satire contre les marchands lombards.» Nous croyons que cette opinion, suggérée par l'explicit, est erronée. Dans la pièce il n'y a rien qui fasse penser à ces financiers du moyen âge, connus sous le nom de lombards. Il s'agit bien de vrais pillards, qui ravagent les pays l'épée à la main. Les vers 30 et 31 paraissent surtout probants:

Et sont Anglès auleys dessa
Qui ravissent *panem nostrum.*

C'est bien aux malheurs de la guerre de Cent ans que l'auteur fait allusion. Cf. l'*Ave Maria*, v. 31.

Le titre de la *Patrenostre de Lombardie* s'explique peut-être d'une autre manière. Le mot *lombart* est attesté par Godefroy dans le sens de «rapace, avide»:

Sout bien que cardonal sunt pernant et *lumbart*,
Coveitus sunt d'aveir plus que vilein d'essart.

(Garnier, *Vie de s. Thomas*).

On désignait sans doute par *Lombardie* le pays d'où venaient non seulement les marchands lombards, mais tous ceux qui exploitaient et opprimaient le peuple.

Digitized by Google

IX

Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 792, fol. 12 v°]

La Patrenostre de Lombardie

Pater noster, tu n'ies pas foulz,
Quar tu t'ies mis en grant repos,
Qui es montés haut *in celis:*
Quar dès or mais en ce pays
Nulz n'est qui *sanctificetur*
Ne qui riens pense au temps futur
Ne qui prise *nomen tuum*;
En toutes terres le voit on.
Adveniat ne te dessire;
Or te tien dont lassus sans ire
Et garde bien *regnum tuum*
Qu'il n'y ait tribulation.
Quar se les pillars te tenoient
Et tout le tien tolu t'avoyent,
Nulz n'en diroit fors que *fiat.*
On les fuit comme souris chat;
Decretales, loy ne coustumes
Ne valent maintenant deus plumes.
. . . . . .
N'ont point de lieu fors *voluntas* —
Tua n'est pas, certain en soyes,
Quar ne font pas comme faisoyes,
Sicut en escript trouver puys;

L'incipit: C'est la Patrenostre de Lombardie.
1 P. n. qui nies — 3 yes — 7 Ne au present n. t. — 12 Qui —

Digitized by Google

Quar a mal pensent jour et nuyt.
Or te garde bien *in celo*
Sans toy partir, je le te lo;
Quar les dyables saval regnent
Qui tout ravissent et tout prennent
Et en enfer *et in terra.*
Et sont Anglès auleys dessa
Qui ravissent *panem nostrum*
Et nous donnent maint horion.
Et ceulz qui nous doivent garder
Il ne nous font que tourmenter
Sa aval *quotidianum,*
Oster le nostre sans rayson,
Et pas ne disent: *da nobis.*
Ainssi en sont cointe et jolis,
Et sont en tel mortier pilé.
Chascun te renye *hodie.*
Qui plus pille, plus est lyé;
N'est nul qui dye: *dimitte.*
Et quant il ont le nostre prys
Et departi et en sauf mis,
Adont dient: ce est *nobis.*
Ainssi se moquent des cheitis
Pour le leur prendre et a eulz trayre
Et nuyt et jour; tant qu'a malfaire (*F. 12 v° b*)
Chascun fait bien son *debita.*
Tu fais trop bien qui te tiens la,
Car ceulz qui maintiennent la guerre
Ne vont gaires par nulle terre
Se ce n'est pour avoir *nostra.*
Or n'avale pas par dessa,
Car se sa dessous tu estoyes
Et deffendre ne te savoyes,

30 aingles — 32 mains — 38 cointes — 44 departi *presque effacé.* — 45 cest — 48 tant que a m. — 52 nulles terres — 53 Se *manque* — 54 avales.

Digitized by Google

Il te feroyent *sicut et nos.*
Il ont tous jours en leur propos:
Quant il ont tout ou pays pris
Et departi et en sauf mis,
Adont dient: *dimittimus,*
Et se retrayent es plus drus.
Tel mal et tel painne nous font,
Quar vrayement mal payeront
Les nostres *debitoribus.*
Car tous nos biens nous ont tolus
Et pau avrons, ce m'est avis,
Et mains en demourra *nostris.*
Ainssi ont tous nos biens enclos
Et se chevissent *et ne nos.*
Et qui se fuit ou se deffent,
S'il est prins, dient a leur gent:
«Cestuy en pryson *inducas*
Et le més ou sep par le bras!»
De riens qu'il puissent conquester
Ne rendent riens pour le doubter
D'entrer *in tanptationem.*
Mains cuers ont fait estre dolens.
Nulz ne pille ce qu'autres ha
Qui dient point: *sed libera.*
N'est point ainssi com jadis fu
Du temps au vaillant roy Artu
Qui deffende *nos a malo.*
Sy te pryons, Dieu que je lo,
Que ceste grande pestilence
Nous puissons penre en pacïence.
Amen ne doit on oublïer,
Quar il n'est nul en qui fïer

59 Car q. il ont ou p. p. — 65 L. n. hoirs d. — 67 auerons — 71 E. q. ce f. en s. d. (ou *dans l'interligne*) — 75 qui — 77 De entrer — 79 q̄ — 81 cōme — 85 grant

Digitized by Google

Se puist on bien certainnement:
Au jour d'uy voit on pau de gent
C'a homme nul, tant l'aime, face
92 Autel qu'il voelt que on li face.

Explicit la Patrenostre de Lombardie. Ce fut fait en l'an mil .ccc. lxxix., le vij^e^ jour de decembre, a Paris.

REMARQUES

9. «Ne désire pas descendre.»?

17. *decretales*, lois ecclésiastiques; *loy*, loi séculière.

30. M. Ledos, comme prouve sa façon d'imprimer ce vers

Et sont ainglès au leys dessa

ne l'a pas compris. *Auleys* est une forme lorraine pour *allés*. La même graphie se trouve p. ex. dans le poème sur la *Guerre de Metz en 1324*, publié par É. de Bouteiller et F. Bonnardot (v. 360). La seule difficulté est qu'on s'attendrait à trouver ici plutôt le verbe *venir*.

39. Ce vers fait allusion aux tourments que les méchants auront à souffrir en enfer.

40. Dans le mot *hodie h* est considérée comme muette ou bien *ie* est une diphtongue.

41. Comme *lyé* ne doit pas compter pour deux syllabes, le vers est trop court.

49. *debita* «devoir».

57. Le vers est trop long ou bien *feroyent* compte pour deux syllabes.

76—80. Le sens de ces vers n'est pas très clair.

89 Ce p. on i b. c. — 91 Car — 92 A. q̄ —

Digitized by Google

IX b

Bibl. nat. fr. 24436, fol. 72]

Pater noster, tu n'es pas fols (1)
Qui es in celis, pour les coups
Que l'en depart en cest païs.
Dès ore mez, ce m'est avis,
N'y a nul *sanctificetur*, (5)
Ne qui panse du temps futur, (6)
Fors pillier et prendre a bandon,
Ne qui prise *nomen tuum* (7)
Fors toy regnoier et despire.
Adveniat point ne doit plaere
Que tu viengnes en cest païs,
Quer tu seroies pillié et prins.
Si te tien la sus en ton estre (10)
Ou tu es le seigneur et mestre
Sans toy mettre en suggecion.
Et garde bien *regnum tuum*, (11)
Quer se les pillars te tenoient (13)
Tous tes biens tollir te voudroient, (14)
Nulz ne diroit fors que *fiat*, (15)
Pillié seroies tost et vias.
Decretales de clers ne loez,
Jugié de clers ne de gens laez
N'ont poër ne n'en usent pas:
Chascun use de *volunptas* — (20)
T'ua non, de certain le say, (21)
Sicut chascun jor pillier voy.
Or te garde bien *in celo* (25)
Sans estre en leur mains, je le lo: (26)
Il n'est pas sages qui s'i met,

Le manuscrit n'a ni titre ni explicit.

Digitized by Google

Quar d'eulz l'ennemy s'entremet
Et en enfer *et in terra.* (29)
Garde toy bien de venir ça, (*F. 72 b*)
Car il y a tant de larrons
Qui se boutent en nos maisons
Malegrez que vous enveions
Et menguent *panem nostrum.* (31)
Et ceuls qui nous deucent garder (33)
Si ne nous font que tourmenter (34)
Et vuent *cotidianum*; (35)
Le nostre prennent sans raison, (36)
Sans ce qu'ilz dient: *da nobis*; (37)
Gagnié l'ont dès ce qu'il l'ont prins.
Toutes gens d'armes *hodie,*
Certes, il ont tout oublié,
Quer qui plus puet pillier et prendre
Plus est prisé, plus puet despendre.
Nul d'eulz ne dit *et dimitte,* (42)
Mès quant nous ont le nostre osté, (43)
Departi et en leur sas mis, (44)
Lors dient il: «C'est pour *nobis.*» (45)
Quer pour le nostre a eulz atraire, (47)
Pour nous pillier, pour nous mefaire (48)
Chascun i met son *debita,* (49)
N'il ne vivent fors de *nostra.*
He! Dieu, se tu sa bas estoies (55)
Si bien garder ne te saroies (56)
Que tu n'usces *sicut et nos*
Les mains lïez derier le dos.
Et quant ont un païs pillié (59)
Tout derobé et essilié,
Ilz dient lors: «*Dimitimus*; (61)
Alon d'icy, n'y seions plus,
Quer il n'y a mès que pillier.»
Ne nous lessent de coy paier;
Nos crediteur si sont confus:
N'ont rien de *debitoribus*
Et encore mains a *nostris,* (68)

30 Q'r — 39 *Ms.* viuēt (*avec* i *exponctué?*) — 42 qui lont p. — 45 Q'r — 50 Los — 55 estoient — 59 E. q. il ont — 65 *Le ms. porte l'abréviation de* Nous — 67 E. e. a mains n.

Digitized by Google

Se tu ne més pais en païs;
Car du nostre paissent leurs corps (*F. 72 v⁰*)
Et se chevissent *et ne nos* (70)
Rien ne laissent, mès ilz nous lïent
Se nous groçon et puis si dïent:
«Cestui en prison *inducas!*» (73)
Tout prennent, mès ne rendent pas,
Et s'il rendent, tantost ilz rentrent
. . . . . .
En leur *in temptationem.*
Chascun ne fait que dire: pren,
Mès ne dit nul: *sed libera,*
Fors prendre le plus qu'il pourra.
Si prion Dieu, le roy de gloire,
Que contre eulz nous doint tel victoire
Que nous soion des maulz vengiés
Dont ilz nous ont tant lesdengiés,
Et deffendés *nos a malo.* (83)
Amen, je t'en requier et lo.

Amen. *Amen.*

REMARQUES

10. *adveniat* «descendre».

12 et 20. Ces vers semblent trop longs, mais il est probable que l'auteur a fait compter *seroies* pour deux syllabes. Cf. Tobler, *Vom französischen Versbau*², p. 40.

21. *loez* «lois».

22. *laez* = *lais.*

35. *vous enveions* n'est pas bien clair. Le vers signifie-t-il: «Malgré que nous vous [= les larrons] renvoyions»?

52-3. «Chacun prend pour son devoir de nous piller et de nous nuire.»

70 ch. sicut et nos — 75 Et si

Digitized by Google

AVE MARIA

Cette parodie, qui, à notre connaissance, est la seule qui existe en ancien français sur l'*Ave Maria*,[1] se trouve au folio 72 v°--73 r° du manuscrit francais 24436 de la Bibliothèque nationale à la suite de la *Patrenostre de Lombardie* (version *B*). — Elle a été publiée, en 1912, par M. A. Långfors, dans la *Romania*, XLI, p. 212-3.

Ce que nous avons dit sur le style de la *Patrenostre de Lombardie* s'applique à celui de l'*Ave Maria*: la langue est très mauvaise; le souffle poétique y est nul. M. Långfors suppose[2] que ces deux pièces sont dues au même auteur, ce qui paraît très probable. Elles se suivent dans le manuscrit et se ressemblent beaucoup au point de vue de l'esprit, du style et de la versification. Ajoutons qu'elles contiennent un même vers: *sans toy mettre en suggecion* (*Patrenostre de Lombardie* B, v. 15; *Ave Maria*, v. 4).

Le *Pater noster* en quatrains, la *Patrenostre de Lombardie* et l'*Ave Maria*, qui datent de la fin du XIV^e^ siècle, font allusion à la guerre de Cent ans. Toutes ces pièces se ressemblent sous plusieurs rapports: c'est le même ton amer envers Dieu, ce sont les mêmes pillages, les mêmes malheurs qu'on déplore avec presque les mêmes expressions. On pourrait se demander si elles sont du même auteur. Il faut pourtant se garder de tirer de ces res-

[1] Le passage d'un poème de Gautier de Coinci que nous avons cité plus haut (p. 30) ne compte pas.

[2] *L. c.*, p. 212.

Digitized by Google

semblances des conclusions trop précises. Étant donné que les sujets sont identiques comme aussi le cadre dans lequel s'expriment ces lamentations (le *Pater* et l'*Ave Maria*), des poètes différents ont pu composer indépendamment l'un de l'autre des vers qui se ressemblent. Puis le *Pater noster* en quatrains est, au point de vue de la langue et de la versification, de beaucoup supérieur à la *Patrenostre de Lombardie* et à l'*Ave Maria*. Il est pourtant curieux de constater que le vers 23 du *Pater noster* en quatrains

Et ceux qui nous deussent garder

se retrouve dans la *Patrenostre de Lombardie* (version *A*, v. 33).

Digitized by Google

X

Ave Maria

Bibl. nat. fr. 24436, fol. 72]

Ave Maria, doulce mere,
Fille ton fil, mere ton pere,
O ly te tien en sa maison
Sans toy mettre en sugecion
Des gens d'armes ne des pillars.
Car ilz usent de malvais ars:
Ilz pillent quant qu'il a de ça
Sans mercy et sans *gracia*
Avoir de ce pueple commun.
Orendroit n'en parverrés un
Qui ne soit pillart ou larron
A prendre ce que nous avon.
Certes, quant ilz vont en pillage
Et ilz entrent en un village,
Rien qu'ilz truissent n'y demorra,
Tant que leur bourse soit *plena*.
He las, se tu viens de la sus, (*F. 72 v°b*)
Tes drapiaus, et n'en eusses plus,
Te seront pilliés et ostés,
Et si te batront les costés
Sans avoir ja de toy mercy.
Garde toy bien de venir cy,
Qu'ilz te feroient aler piés nus,
Et l'eust juré ton *dominus*,

Le manuscrit n'a ni titre ni explicit.

Digitized by Google

Celuy qui est le roy des cielx.
Pillars et gens d'armes sont tielx
. . . . . ent
. . . . . .
Sans avoir mercy ne pardon.
Et fust ore ton fil *tecum*,
Et se ilz estoient Engleis
Qui pilliés te croient tes manoirs,
Pour voir tout te seroit osté;
De tout mal faire ont volenté,
Mès il leur sera chier vendus,
Si plest au benoist roy Jhesus:
Ja en terre *benedicta*
Nul se ne li plest n'entrera;
Dieu le voudra, si vouldras *tu*,
Qu'il soit ainsy par sa vertu.
Car il n'est pas mere ne fille
Qu'ilz espargnent tout et depille,
Ennuit l'une et demain l'autre:
Les suers prennent de fois a aultre.
Ilz se vont tel fois esbatre,
Puis l'endemain se vont combatre,
Tuer les gens, rompre les huis,
Et mal faire *in mulieribus*.
Et sans bien faire nuit et jour
S'esbaudissent cil malfaiteur;
Le diable si les a temptés.
Ilz ont malvaise volenté,
A tous maulz faire sunt tendus:
Nul n'en y a *benedictus* (*F. 73*)
Ne qui vuille orendroit penser
A sa povre ame conforter,
Mais fere com il ont amors:

27—8 *Deux vers grattés* — 32 te eroient (?) — 38 ne li *manque*

Digitized by Google

C'est prendre le delit du corps
Et estre en pechié et en vice,
Sans creindre ne Dieu ne justice.
Ainsy chevaucent le païs
Et pensent de *fructus ventris* —
Tui non pas, mès c'est du leur.
De toy ne leur souvient nul jour,
Dont je suy marri et dolent;
Si pri le roy omnipotent
Qu'il nous vuille fere tel grace
Que nul d'eulz plus ne nous mefface.

Amen.

REMARQUES

18. M. Långfors propose de lire: *Tes dras, et n'en ëusses plus.* Selon nous il est inutile de changer la leçon du manuscrit, car dans la langue de l'auteur, *e* en hiatus ne comptait probablement pas pour une syllabe (comp. v. 24).

23. Le vers est trop long. *Feroient* ne compte probablement que pour deux syllabes (cf. *Patrenostre de Lombardie*, v. 57).

24. Le vers n'est pas clair.

32. Le vers est trop long et peu clair. Faut-il supprimer *te?*

42-3. Ces vers ne nous paraissent pas bien clairs.

45. Vers trop court. Faut-il lire *tele?*

47. Rime imparfaite.

51. *Diable* compte pour deux syllabes. Il comptait pour trois en ancien français; c'est au XIV^e^ siècle que l'hésitation commence à se manifester.

57. «Ils ne pensent qu'à faire ce qu'il leur plaît.»

61 cheuācēt — 63 mest cest — 66 prie.

Digitized by Google

LISTE DES MANUSCRITS

UTILISÉS POUR LA PRÉSENTE ÉDITION

M = BERNE, Bibliothèque de la Ville 354 (I^{b}, II).
R = BRUXELLES, Bibliothèque Royale 11000—3 (VIII).
T = CAMBRIDGE, Trinity College, O. 2. 45 (I, II).
G = GENÈVE, Bibliothèque de l'Université 179bis (VIII).
L = LONDRES, British Museum, Harléien 4333 (I, II).
P = — — — [Royal 16. E. VIII (ms. perdu; III)].
A = PARIS, Bibliothèque nationale 837 (I, II, IV, V, VI, VII).
B = — — — 25545 (VII).
C = — — — 24432 (IV^{b}).
H = — — — 24436 (IX^{b}, X).
S = — Bibliothèque Sainte-Geneviève 792 (IX).

Digitized by Google

Anglès IX, 30.
Artu (du temps au vaillant roi) IX, 82.
Auçoirre V, 84, *Auxerre; ou y faisait un vin fort. Sur les qualités des vins, voir Henri d'Andeli*, La bataille des vins *(éd. Héron, p. 23) et* La disputoison du vin et de l'iaue (*Jubindl*, Nouveau recueil de contes, I, 293). *Cf. E. Faral*, Courtois d'Arras, *Paris*, 1911, *p.* 31.

Bertran II, 189.

Chorson, *voy.* Robert de Chorson.
Cistiaus II, 155, *Cîteaux (Côte-d'Or).*
Cler (saint) V, 72, *saint invoqué contre les maladies des yeux. Voy. Kr. Nyrop*, Grammaire historique, *t.* IV § 458.
Cleresvaus II, 147, *Clairvaux (Aube).*

Engleis X, 31, *Anglais.*

Fouques II, 1, *peut-être Fouques de Neuilly-sur-Marne, célèbre prédicateur de la 4e croisade; voy. p. 53 et 57.*
France V, 56; VI, 66, 74.

Gïeu I, 155, *Juifs.*

Hersent (Dame) I, 173.

Jehan (saint) I, 239.

Lombardie V, 156; IX (titre), *le pays des papelards et des pillards (voy. p.* 161).
Luisant II, 141, *localité non identifiée.*

Marie (sainte) VI, 60.
Michiel (saint) VI, 90.

Nogent II, 134, *peut-être Nogent-sur-Seine (Aube).*

Orliens V, 84, *Orléans.*

Paris I, 8, V, 13, 167.
Pere (saint) V, 188, *saint Pierre.*
Pol (saint) V, 188.
Provins IV, 10.

Remi (la saint) I, 180, *la fête de saint Remi (le 1er octobre). Dans notre vers il y a sans doute une allusion au fait que saint Remi est le patron des débiteurs.*
Richarz de Lisun Ib, 34, *Richard de Lison (voy. p.* 65).
Robers de Corchon I, 142; Robert de Chorson I, 7, *Robert de Courçon, légat du pape, mort en 1218; voy. p. 52 et suiv.*
Rocele, V, 84, *La Rochelle; le vin de la Rochelle était doux et faible; cf.* Auçoirre.

Saint Denis V, 56.
Saint Tibaut *(en abrégé dans le manuscrit)* Ib, 78; *voy. p. 64.*

Tyr VI, 46.

Digitized by Google

acointier, II, 106, *apprendre, savoir.*
acorder (soi) a IV, 80, V, 70, *s'adonner, aimer*; V, 199, VIII, 28, *consentir.*
acorz I, 202, *de* acort, *engagement.*
acoster a V, 179, *fréquenter.*
acoucher II, 26, *s'aliter.*
acroire IV, 66, IV^{b}, 12, *prendre à crédit, emprunter.*
afichier (soi) IV, 84, *s'attacher.*
amordre a IV, 47, *manier.*
ano I^{b}, 68 *(rem.).*
antendue II, 216, *pensée, désir.*
apris (bien) II, 53, *averti, qui connaît le métier.*
arsoir I^{b}, 14, 60, *hier soir.*
assoler II, 194, *absoudre.*
atorner IV, 13, *maltraiter.*
auleys IX, 30, *de* aler *(rem.).*
aüner II, 66, *rassembler.*
aval II, 141, *à, dans.*
azur I^{b}, 57 *(rem.).*

bandon (a) IX^{b}, 7, *en toute licence.*
baus V, 192, *de* baut, *joyeux.*
bine I, 254, *(?); Godefroy, qui ne cite que notre exemple, propose la traduction «intérêt du double».*
bouter (soi) IX^{b}, 34, *entrer.*
buire II, 196, *d'un brun foncé.*

cenele II, 173, *mot employé pour désigner une chose sans valeur.*
cerchier I, 143, *parcourir.*
cerf VIII, 74, *esclave.*
chevir IX, 70, IX^{b}, 70, *nourrir.*
chos I^{b}, 94, *choux.*
cointe I, 217, *joli, aimable.*
confès II, 47, *qui s'est confessé.*
conter I, 175, *régler les comptes (rem.).*
coroie, pl. coroies I, 218, *bourse; voy.* joindre.
coule (geu de) V, 108, *sorte de jeu (sens grivois?).*
couvent V, 186, *promesse, engagement;* faire c. de Dieu *signifie peut-être: «s'acquitter de son engagement envers Dieu» (rem.)*; par fin c. IV, 45, *formule de promesse: «Je m'y engage.»*
creance V, 32, 39, *Credo.*
cuer (avoir bon c. de) V, 38, *avoir le courage de.*
cuivert II, 205, *perfide.*
curer VIII, 17, *se soucier.*

degeter (soi) V, 24, *se débattre.*
delivrement VI, 30, *promptement.*
demeure I, 23, *retard.*
dengier VIII, 38, *domination, puissance.*
dereyn (al) III, 33, *à la fin.*
descovrir (soi) II, 224, *renoncer.*
despire IX^{b}, 9, *mépriser, outrager.*
deucent IX^{b}, 37, *de* devoir.

Digitized by Google

dosnoier V, 112, *faire la cour à une dame, faire l'amour* (*voir* Romania, XXV, 523).
doubter IX, 76, *craindre (rem.)*.
dru IX, 62, *fertile*.

embriever I, 185, *enregistrer, inscrire*.
enchierir I, 236, *devenir plus cher*.
enclore IX, 69, *s'emparer de*.
encroer (soi) VIII, 4, *s'accrocher; le mot est employé ironiquement*.
ensus II, 52, V, 110, *à l'écart, loin*.
entechiez VII, 55, *abs., couvert de maux*.
entendre (a Dieu) II, 219, *prêter l'oreille aux commandements de, obéir à*.
entreprendre II, 28, *saisir, attaquer*.
entresait, I, 76, *sûrement*.
eritez I, 227, *pourvu d'héritage, riche*.
erraument, I, 21, *promptement, aussitôt*.
esbaudir (soi) X, 50, *se divertir*.
escaloine I, 201, *échalotte; mot employé souvent en ancien français pour désigner une chose sans valeur*.
escondire (soi) V, 18, *se refuser à*.
escoter V, 198, *payer son écot*.
esmaier (soi) de folie IV, 65, IV^b, 11, *faire une folie (rem.)*.
esmievre I, 48, *alerte, empressé; Godefroy, en citant notre exemple, traduit «mièvre, mutin», ce qui ne va pas avec le contexte*.
esploitier I, 94, *user de*.
essilier IX^b, 60, *piller, ravager*.
estendre I, 136, *frapper*.
estraire IV, 26, *soustraire*.

fers I^b, 24, *de* ferm, *fermé*.
foimentie II, 73, *celui qui a parjuré sa foi*.
fons IV, 11, *fond (rem.)*.
fourment I, 235, *froment*.
fu III, 17, *feu*.
fust V, 4, *bois*.

garde VI, 68, *protectrice*.
garir V, 6, *échapper, être préservé*.
gast (fere g. de) V, 164, *gaspiller*.
glaive VIII, 87, *épidémie, calamité*.
grocier IX^b, 72, *murmurer, gronder*.
hasart (dire) V, 101, *jouer aux dés. Cf. Semrau*, Würfel und Würfelspiel im alten Frankreich, *Halle, 1909, p. 35*.
haste V, 81, *viande rôtie*.
haster I, 50, *irriter, provoquer:* I, 186, *tromper*.
hi III, 1, *y*.

isnel le pas I, 219, *aussitôt*.

joindre I, 218, *lier, serrer:* coroies jointes *(rem.)*.
jugié IX^b, 22, *jugement*.

lais V, 54, *legs*.
lange (en langes) IV, 51, *en loques*.
lechier VII, 29, *réjouir*.
lesser a fere I, 148, *laisser de (rem.)*.
livroison II, 245, *récompense, punition*.

mainie I^b, 95, *ménage, maison*.
mauvès IV^b, 23, *lâche, vilain*.
megucier II, 190, *mégissier*.
mener boule V, 101, *jouer aux boules*.

Digitized by Google

mesconter I[b], 19, 27, *tromper*; I[b], 42, *escamoter*: I[b], 92, *se tromper dans un compte*: m. vers aucun I, 183, *tromper*.
mine I, 172, II, 63, 192, *ancienne mesure de capacité*.
mire, *médecin*: avoir m. d'auc. ch. V, 126, *être guéri de quelque chose*.
mont I, 168, *monceau, tas*.
monte I, 246, I[b], 28, 44, II, 62, *intérêt*.
muis I, 209, *de* muit, *ancienne mesure de capacité*.

parclose (a la) II, 210, *à la fin*.
parçonier II, 64, *qui a sa part*.
pardon (avoir p. de) II, 91, *pardonner à quelqu'un*.
parfont VI, 71, *adv., profondément*.
parra III, 1, *de* paroir, *paraître*.
pelote (geu de) V, 108, *sorte de jeu (sens grivois?)*.
pener (soi) I, 86, 182, *s'efforcer, essayer*.
penser de I, 153, 154, IX[b], 6, *s'occuper*.
pestilence IX, 85, *misère, calamité*.
petit (a) I[b], 44, *peu*.
plege II, 139, *caution, garant*.
poitevine I, 253, *monnaie de Poitou*.
poitevinee I[b], 97, *monnaie de Poitou; ici, chose sans valeur*.
pojoise I[b], 45, *sorte de monnaie de saint Louis qui représentait le quart du denier*.
porchaz (par mon) V, 122, *pour mon compte*.
porree I, 53, I[b], 21, 98, *purée*.
poupart (tenir a) V, 169, *avoir en pension* (?); *probablement allusion grivoise*.
prendre (soi) vers auc. I, 216, *s'adresser*.
present VIII, 5, *adv., à l'heure présente*.
preu I, 156, *profit*.
propos IX, 58, *pensée, dessein*.

quas I, 230, I[b], 90, *cassé, abîmé*.

rappine VIII, 15, *vol*.
regnoier IX[b], 9, *renier*.
remanoir en II, 95, *dépendre de (rem.)*.
remest II, 156, *de* remanoir, *rester*.
reqoi (en) I, 22 *dans un endroit retiré*.
resgarder I[b], 32, *retenir*.
rez a rez IV, 69, *au niveau (rem.)*.
riveor II, 199, *(?)*.

sainier (soi) I, 109, *se signer*.
sauf (en) IX, 44, *en lieu sûr*.
saus IV, 18, *de* sol, *sou*.
saus IV, 17, *de* soudre, *payer*.
saut I[b], 71, *(?)*.
saval, IX, 27, sa aval IX, 35. *ici bas*.
seignorie VIII, 46, *domination*.
sep IX, 74, *chaîne, fers*.
somme VII, 20, *sommeil (rem.)*.
subjection VIII, 93, *sujétion*: en leur male s., «*en nous tenant dans un état misérable de soumission.*»
suggecion IX[b], 15, X, 4, *sujétion, état de soumission*.

tans (par) II, 231, IV, 48, *bientôt*.
tant que IX, 48, *quant à*.

Digitized by Google

tanz (a trois t. que) I^{b}, 99, *trois fois autant que.*
tasque I, 106, *tâche (rem.).*
tels cent deniers IV, 59, IV^{b}, 5, *des centaines de deniers.*
tencier, I, 122, *disputer, quereller.*
tor I^{b}, 112, *taureau.*
traire (a mal) I, 72, *arriver, tourner.*
trentel II, 193, *service funèbre, célébré le trentième jour après l'inhumation; prix de ces messes.*
trot (venir du t. au pas) I, 220, *changer de manières (rem.).*
usces IX^{b}, 57, *imp. subj. de* avoir.
vaillant I, 42, 88, 188, 201, 253, *valeur.*
valoir, Dieus i vaille V, 22, *Dieu te soit en aide.*
veant IV^{b}, 13, *en présence de.*
vias IX^{b}, 20, *vite.*
vuer IX^{b}, 39, *piller (?).*
vuit III, 37, *de* vuider, *couler.*

Digitized by Google

ERRATA

Page

10, marge; lisez: *sécularisation.*

53, ligne 8 d'en haut, lisez: *élever.*

61, ligne 12 d'en bas, lisez: *s'apareille* au lieu de *s'appareille.*
ligne 10 d'en bas, lisez: *prouver.*

64, ligne 14 d'en haut, lisez: *est* au lieu de *et.*

67, note 32, lisez: *jeo* au lieu de *jes.*

68, note 54, lisez: *100* au lieu de *102.*

78, vers 14, lisez: *arsoir.*

95, note 71, mettez un point après *n.*
note 75, „ „ „ „ *g.*

96, note 111, lisez: *jeo*; mettez un point après c.

106, première ligne d'en haut, lisez: *suffisants.*

108, ligne 10 d'en bas, lisez: le *Dies irae,* le *Stabat mater* et le *Veni sancte Spiritus.*

131, mettez virgule après le vers 162.

136, ligne 6 d'en bas, lisez: *A ce point de vue.*

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	III
Introduction	1
La *Patrenostre* et le *Credo a l'userier* (introduction)	45
La *Patrenostre a l'userier* (étude linguistique)	59
— — (texte I)	66
Le *Credo a l'userier* (étude linguistique)	83
— — (texte II)	92
Le *Laetabundus* (introduction)	104
— (texte III)	113
La *Patrenostre du vin* (introduction)	115
— — (texte IV)	118
Le *Credo au ribaut* (introduction)	123
— — (texte V)	126
La *Patrenostre d'amours* (introduction)	134
— — (texte VI)	139
La *Patrenostre farcie* (introduction)	143
— — (texte VII)	146
Le *Pater noster* en quatrains (introduction)	150
— — (texte VIII)	152
La *Patrenostre de Lombardie* (introduction)	159
— — (texte IX)	162
Ave Maria (introduction)	169
— (texte X)	171
Liste des manuscrits	174
Liste des noms de personnes et de lieux	175
Glossaire	176
Errata	180

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

G. E. Stechert & Co.
Alfred Hafner
New York